

GUINÉE BISSAU



UNITÉ – LUTTE – PROGRÈS



**PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE A
L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE AU SAHEL
(P2-P2RS, PPCI-Sahel, 2020-2025)**

**CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE
GUINÉE BISSAU**

Version Finale Corrigée avec prise en compte des observations de la BAD

Groupe ADA-GAIC



ADA
Consultants Inc.



Bissau, Août 2022

TABLE DES MATIERES

LISTE DES LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	V
LISTE DES TABLEAUX.....	VII
LISTE DES FIGURES	VII
LISTE DES PHOTOS	VII
RESUME EXECUTIF.....	VIII
1. PRESENTATION DU PROJET P2-P2RS - COMPOSANTE GUINEE-BISSAU	VIII
2. CONTEXTE ET OBJECTIFS DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES).....	VIII
3. DEMARCHE METHODOLOGIQUE	XIII
4. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA ZONE D'INTERVENTION EN GUINEE-BISSAU	XIII
5. CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	XIV
6. CONSULTATIONS PUBLIQUES.....	XIV
7. RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS	XV
8. PLAN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	XVI
EXECUTIVE SUMMARY	XXIII
1. PRESENTATION OF THE P2-P2RS PROJECT - GUINEA-BISSAU COMPONENT.....	XXIII
2. CONTEXT AND OBJECTIVES OF THE ENVIRONMENTAL AND SOCIAL MANAGEMENT FRAMEWORK (ESMC)	XXIII
3. METHODOLOGICAL APPROACH.....	XXVI
4. INITIAL STATE OF THE ENVIRONMENT IN THE AREA OF INTERVENTION IN GUINEA-BISSAU ...	XXVI
5. POLICY AND LEGAL FRAMEWORK FOR ENVIRONMENTAL AND SOCIAL MANAGEMENT	XXVI
6. PUBLIC CONSULTATIONS	XXVII
7. POTENTIAL ENVIRONMENTAL AND SOCIAL RISKS AND IMPACTS.....	XXVIII
8. ENVIRONMENTAL AND SOCIAL MANAGEMENT FRAMEWORK PLAN	XXVIII
1. INTRODUCTION	35
1.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET.....	35
1.2. OBJECTIF DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES)	36
1.3. DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....	37
1.3.1. Le cadrage de l'étude.....	37
1.3.2. La collecte et la revue documentaire	37
1.3.3. Les rencontres institutionnelles.....	37
1.3.4. Les consultations publiques.....	37
1.3.5. Les visites de terrain.....	38
1.3.6. L'exploitation des données et la rédaction du rapport	38
2. DESCRIPTION DU PROJET 2-P2RS- GB	38
2.1 COMPOSANTES DU PROJET :.....	38
2.2. LISTE DES COMMUNES D'INTERVENTION DU P2-P2RS DANS LE PAYS – GUINEE-BISSAU	41
2.2 MODALITES D'EXECUTION :	1
2.3 POLES/AVANTAGES TRANSVERSAUX ATTENDUS/PREVUS :	2
3. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA ZONE DU PROJET.....	3
3.1. CADRE BIOPHYSIQUE.....	3
3.1.1. Situation géographique et administrative	3
3.1.2. Biodiversité marine et vulnérabilité du pays.....	4
3.1.2.1. Les zones protégées.....	4
3.1.2.2. Zones côtières et zones humides.....	6
3.1.2.3. Variabilités et changements climatiques projetés	7

3.1.2.4.	<i>Vulnérabilité de la zone côtière et risque d'érosion</i>	7
3.2.	IMPORTANCE DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE DANS L'ECONOMIE DU PAYS	8
3.2.2	CULTURES FRUITIERES ET MARAICHES EN GUINEE-BISSAU	12
3.3.	PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX EN RAPPORT AVEC LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE	14
3.3.1.	<i>Sur l'environnement naturel</i> :	14
3.3.2.	<i>Sur l'environnement socio-économique</i> :	14
4.	CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	15
4.1.	CADRE POLITIQUE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE.....	15
4.1.1.	<i>Législation environnementale et sociale nationale</i>	15
4.1.1.1.	<i>La loi de base n°1/2011 du 2 mars 2011 sur l'environnement</i>	15
4.1.1.2.	<i>La loi n°10/2010 du 24 septembre 2010 sur l'évaluation environnementale</i>	16
4.1.1.3.	<i>La loi-cadre sur les aires protégées</i>	18
4.1.1.4.	<i>Le décret-loi n°5/2011 du 22 février 2011 portant sur la forêt</i>	18
4.1.1.5.	<i>Le règlement sur la chasse</i>	18
4.1.1.6.	<i>Le code de l'eau</i>	18
4.1.1.7.	<i>La Loi n° 2/98 du 23 avril 1998 portant sur le foncier</i>	18
4.1.2.	<i>Les conventions internationales relatives à l'environnement</i>	19
4.2.	CADRE INSTITUTIONNEL DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE.....	21
4.2.1.	<i>Le Ministère de l'Environnement et de la Biodiversité (MAB)</i>	21
4.2.1.1.	<i>La Direction Générale de l'environnement (DGE)</i>	21
4.2.1.2.	<i>Autorité Compétente d'Évaluation Environnementale (AAAC)</i>	21
4.2.2.	<i>L'Institut de Biodiversité et des Aires Protégées (IBAP)</i>	21
4.2.3.	<i>Ministère de la Femme, Famille et Protection Sociale</i>	22
4.2.4.	<i>Organisations Non Gouvernementales</i>	22
4.2.5.	<i>Organisations paysannes</i>	23
4.2.6.	<i>L'Association Nationale des Agriculteurs de Guinée-Bissau (ANAG)</i>	23
4.2.7.	<i>L'Association des Femmes pour les Activités Economiques (AMAE)</i>	24
4.2.8.	<i>Cadre National de Concertation des Organisations Paysannes et Producteurs Ruraux (QNCOCPA)</i>	24
4.2.9.	<i>La Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture et Services (CCIAS)</i>	24
4.2.10.	<i>Direction de Service National de Géographie et du Cadastre</i>	24
4.3.	POLITIQUES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE LA BAD.....	25
5.	CONSULTATIONS PUBLIQUES	30
5.1.	OBJECTIFS DES CONSULTATIONS PUBLIQUES	30
5.2.	METHODOLOGIE	30
5.3.	SYNTHESES DES CONSULTATIONS.....	31
5.3.1.	<i>Résultats de la consultation publique des acteurs institutionnels de Bissau</i>	31
5.3.2.	<i>Recommandations issues des consultations publiques</i> :	33
6.	RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS DU P2-P2RS ..	35
6.1.	ANALYSE DES IMPACTS	35
6.2.	IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX SUR LE MILIEU PHYSIQUE.....	40
7.	PLAN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	43
7.1.	PROCESSUS DE SELECTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (SCREENING DES SOUS-PROJETS)	43
7.1.1.	<i>Exécution/Mise en œuvre des mesures non contractualisées avec l'entreprise de construction</i>	49
7.1.2.	<i>Surveillance interne de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales</i>	49
7.1.3.	<i>Suivi environnemental et social – Evaluation – Audits annuels de conformité E&S</i>	49
7.1.4.	<i>Renforcement des capacités des acteurs en mise en œuvre environnementale et sociale</i>	49
7.2.	ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS ET RECOMMANDATIONS DE MISE EN ŒUVRE DU CGES	53
7.2.1.	<i>Arrangements pour le suivi et la supervision des sous-projets</i>	53
7.2.2.	<i>Programme de suivi environnemental du P2-P2RS</i>	53

7.2.3.	Arrangements institutionnels de mise en œuvre et de suivi du CGES.....	57
7.3.	DISPOSITIONS POUR LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION.....	58
8.	APERÇU DES MESURES D'ATTENUATION ET DE RENFORCEMENT PROPOSEES.....	59
9.	EXIGENCES RELATIVES A LA FORMATION ET AU RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR PERMETTRE LA MISE EN ŒUVRE DU CGES.....	59
9.1.	MESURES DE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL	60
9.2.	MESURES DE RENFORCEMENT TECHNIQUE	60
9.3.	FORMATION DES ACTEURS IMPLIQUES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET	61
9.4.	PROGRAMME DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL	62
9.4.1.	Surveillance environnementale et sociale	62
9.4.2.	Suivi environnemental et social – évaluation – Audits annuels de conformité.....	62
9.4.3.	Indicateurs de suivi	62
9.5.	MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP).....	66
9.5.1.	Objectifs.....	66
9.5.2.	Structure	67
9.5.3.	Procédure de gestion des plaintes.....	67
9.5.3.1.	Principes.....	67
9.5.3.2.	Procédures.....	68
9.6.	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE ET COUTS DU CGES	70
9.7.	COUTS ESTIMATIFS DES MESURES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	73
10.	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	74
ANNEXES	III	
ANNEXE 1 :	TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION D'ETUDES DU CGES	IV
ANNEXE 2:	FICHE DE SCREENING ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE POUR LES SOUS-PROJETS	XIV
ANNEXE 3 :	LISTES DES PERSONNES RENCONTREES.....	XX
ANNEXE 4 :	CATEGORISATION PRELIMINAIRE DES SOUS PROJETS, ACTIVITES/TRAVAUX PHYSIQUES RETENUS DANS LE CADRE DU P2-P2RS ET TRAVAIL E&S REQUIS SUIVANT LA REGLEMENTATION NATIONALE – GUINEE-BISSAU. I	I
ANNEXE 5 :	PROCES-VERBAUX OU COMPTES RENDUS DES CONSULTATIONS PUBLIQUES MENEES.	I

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AAAC	Autorité Compétente d’Evaluation Environnementale
AMAE	Association des Femmes à Activité Economique
ANAG	Association Nationale des Agriculteurs de Guinée Bissau
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque mondiale
CC	Changements Climatiques
CCIAS	Chambre de Commerce, d’Industrie et d’Agriculture
CDPA	Cadre de Développement des Populations Autochtones
CEP	Cellule d’Exécution de Projet
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CILSS	Comité Inter-Etat de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel
CIMAF	Cimenterie d’Afrique
CDN	Contributions déterminées au niveau national
CP	Comité de Pilotage
CP	Cadre de Procédures
CPR	Cadre de Politique de Réinstallation
CPR	Cabinet de Planification Régionale
DGE	Direction Générale de l’Environnement
DGFF	Direction Générale des Forêts et de la Faune
DSP	Document de Stratégie Pays
EEES	Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique
EIE	Etude d’Impact sur l’Environnement
FAD	Fonds Africain de Développement
GIE	Groupement d’intérêt économique
GITT	Gestion Décentralisée et Intégrée des Territoires
HIMO	Haute Intensité de la Main d’Œuvre
IBAP	Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées
IEC	Information, Education et Communication
INEC	Institut National de la Statistique et du Recensement
INPA	Institut National de Recherche Agricole
MAB	Ministère de l’Environnement et de la Biodiversité
MADR	Ministère de l’Agriculture et du Développement Rural
MFFPS	Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection Sociale
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MUC	Millions d’Unités de Compte
NDT	Neutralité en matière de Dégradation des Terres
NIES	Notice d’Impact Environnemental et Social
OCB	Organisation Communautaire de Base
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Paysanne
OPA	Organisations des Producteurs Agricoles
P2-P2RS	Phase 2 du Programme de Renforcement à la Résilience à l’Insécurité Alimentaire et
PAR	Plan d’Action de Réinstallation

PPCI	Programme Prioritaire pour Catalyser les Investissements
PCGES	Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
PDC	Plan de Développement Communal
PDCV-RIZ	Projet de Développement de la Chaîne de Valeur Riz
PNIA-SAN	Plan National d'Investissement Agricole de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnel
PFE	Points Focaux Environnement
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNC	Parc National de Cantanhez
PNLC	Parc Naturel des Lagoas de Cufada
PNMJVP	Parc National Marin de João Vieira Poilão
PNO	Parc National du Groupe des Iles d'Orango (PNO)
PNTC	Parc Naturel das « Tarrafes » de Cacheu
POAS	Plan d'Occupation et d'Affectation du Sols
PRESAR	Projet de Réhabilitation du Secteur Agricole et Rural
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
QNCOCPA	Cadre National de Concertation des Organisations Paysannes et Producteurs Agricoles
RBBB	Réserve de Biosphère de l'Archipel Bolama-Bijagos
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SO	Sauvegarde Opérationnelle
SSI	Système de Sauvegarde Intégré
VCI	Villages Climato-Intelligents

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1- Récapitulatif des étapes de la sélection et des responsabilités.....	xix
Tableau 2 - Coût de Gestion Environnementale et Sociale du P2-P2RS/Guinée-Bissau	xxi
Tableau 3 - Summary of selection steps and responsibilities.....	xxxii
Tableau 4 - Environmental and Social Management Cost of P2-P2RS/Guinea-Bissau	xxxiii
Tableau 5 - Description du projet et de ses composantes et résultats attendus	39
Tableau 6 - Critères de choix des communes.....	43
Tableau 7 - Effectif de la population de la zone d'intervention.....	1
Tableau 8 - Production, superficie et rendement moyenne (2010-2020).....	8
Tableau 9 - Bilan céréalier pour la période (2016/2017 – 2020/2021)	9
Tableau 10 - Conventions ratifiées par la Guinée Bissau et applicables au projet	19
Tableau 11: Principales politiques de sauvegarde de la BAD applicables pour le projet	28
Tableau 12: Récapitulatif de l'ensemble des travaux de construction, d'aménagement et de réhabilitation (en gras) prévus par le projet	35
Tableau 13: Procédures pour les sous projets nécessitant un PGES/EIES	45
Tableau 14: Matrice des rôles et responsabilités (au regard de l'arrangement institutionnel de mise en œuvre du CGES).....	47
Tableau 15 : Renforcement des capacités : thèmes et modules de formation et de sensibilisation.....	51
Tableau 16: Indicateurs globaux de la stratégie de Gestion Environnementale et Sociale	54
Tableau 17: Canevas du suivi environnemental et social du projet P2-P2RS	55
Tableau 18: Information Communication et Sensibilisation.....	58
Tableau 19: Indicateurs de suivi des mesures du PCGES	63
Tableau 20: Indicateurs et dispositif de suivi des composantes environnementales et sociales	64
Tableau 21: Coûts estimatifs de la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes	70
Tableau 22: Calendrier de mise en œuvre des mesures	70
Tableau 23: Plan d'action de mise en œuvre et de suivi- évaluation du CGES	71
Tableau 24 : Coût de Gestion Environnementale et Sociale du P2-P2RS/Guinée-Bissau.....	73

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Localisation des villages sélectionnés	Erro! Marcador não definido.
Figure 2 : Carte de la Guinée-Bissau	4
Figure 3 : Position des zones protégées (Source : IBAP)	5
Figure 4 : Mécanisme de résolution des conflits.....	69

LISTE DES PHOTOS

Photo 1-Magasin du Secteur de Farim, Région Oio.....	38
Photo 2- Séance de consultation publique à Nhilim (Cacheu).....	34
Photo 3 - : Séance de consultation publique à Nhoma (Oio)	34
Photo 4 - Séance de consultation publique à Ondame (Biombo).....	35
Photo 5 - Magasin de la section d'Olossato, Secteur Mansabá, Région Oio :	38
Photo 6 - Magasin de la Section de Ingoré, Région de Cacheu, Secteur de Bigene	38
Photo 7 - Périmètre agricole de Canchungo, Région de Cacheu, Secteur de Canchungo	38
Photo 8 - Région de Cacheu, Secteur de Canchungo	39
Photo 9 - Magasin du Secteur de Mansabá, Région d'Oio:	39

RESUME EXECUTIF

1. Présentation du projet P2-P2RS - Composante Guinée-Bissau

La Guinée-Bissau est un pays à faible revenu, avec un taux de pauvreté absolue de 69,3%, un PIB par habitant d'environ 620 dollars (2016), une population de 1,9 million habitants dont 63,5 % de jeunes de moins de 25 ans et 52% de femmes. L'économie du pays est peu diversifiée, peu performante et fortement dépendante de l'agriculture qui génère plus de 90% des exportations et dont les revenus nourrissent près de 80% de la population.

L'objectif global du Programme P2-P2RS, tel que défini lors de la mission d'identification conduite par la BAD en avril 2019, renforcé par les termes de référence « Etude préliminaires de faisabilité pour la formulation du projet 2 du P2RS » est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel. De manière spécifique, il vise à i) accroître, sur une base durable et résiliente, la productivité et les productions agro-sylvo-pastorales au Sahel, ii) accroître les revenus tirés des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales et iii) renforcer les capacités adaptatives des populations par une meilleure maîtrise des risques climatiques.

Pour atteindre ces objectifs, le projet s'articule autour des quatre composantes suivantes : (i) Renforcement de la résilience aux Changements Climatiques (CC) des productions agro-sylvo-pastorales, (ii) Développement des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales, iii) Renforcement des capacités adaptatives et (iv) Coordination et gestion du programme. Le Programme est financé par la banque Africaine de Développement, pour un montant de 6 750 000 000 F.CFA, soit environ 8 653 846 UC (1 UC=780 FCFA). Le programme aura une durée de 5 ans

Les questions de genre et de la protection de l'environnement sont intégrées de manière transversale dans toutes les composantes.

Le schéma de mise en œuvre comporte un comité de pilotage composé des ministères concernés et d'acteurs du secteur privé et de la société civile et un organe d'exécution sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. L'organe d'exécution intégrera un spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale qui travaillera en liaison avec AAAC pour le suivi des impacts environnementaux de la composante de la Guinée-Bissau.

2. Contexte et objectifs du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

La liste des sites des infrastructures structurantes de production ne sont pas connus. Les investissements envisagés dans le cadre du projet portent sur la mise en place des infrastructures telles que décrites dans les deux (2) principales composantes du P2-P2RS :

- Composante 1 : Renforcement de la résilience aux Changement Climatiques des productions agro-sylvo-pastorales

Cette composante comprend trois sous-composantes : i) Appui à la gestion durable d'espaces agro-sylvo-pastoraux, ii) Développement d'infrastructures résilientes et iii) Promotion d'innovations climato-intelligentes.

Sous composante 1.1. Appui à la gestion durable des espaces agropastoraux

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette sous- composante, les sous projets suivants seront réalisés :

- Sous projet 1 : Restauration biologiques de 300 ha de mangrove
- Sous projet 2 : Protection de 200 ha de bassins versants
- Sous projet 3: Restauration de 500 ha de pâturage
- Sous projet 4 : Construction de 200 Km de pare feux et couloirs
- Sous projet 5 : Réalisation de la cartographie sur 31 villages
- Sous projet 6 : Renforcement de capacité (150 Acteurs sur les bonnes pratiques résilientes, 75 éleveurs et 50 auxiliaires d'élevage
- Sous projet 7 : Élaboration et mise en œuvre de 4 Plans d'Occupation et d'Affectation du Sols (POAS),
- Sous projet 8 : Développement d'apiculture sur 10 villages et formation de 10 apiculteurs

Sous- composante 1.2. Développement d'infrastructures résilientes

Pour ce qui est de la sous-composante 2, elles concernent, la construction de 15 micros barrages, l'aménagement/réhabilitation et la mise en valeur de 3 000 ha de petits périmètres de bas-fonds et de mangrove, de 50 km de pistes rurales, l'appui et l'opérationnalisation de 2 centres de productions de semences agricoles et 1 centre pour la production de semences forestières, le lancement de 2 partenariats publics privés (PPP), l'aménagement/réhabilitation de 10 points d'eau pastoraux et construction de 4 magasins de stockage de produits agricoles, 1 marchés à bétails, 4 maisons d'battage et 124 unités de démonstration.

▪ **1.2. Développement d'infrastructures résilientes**

1.2.1 Projets d'infrastructures de mobilisation d'eau

- Sous-projet : Aménagement de 100 ha de périmètres communautaires
- Sous projet : Aménagement de 600 ha de bas-fonds avec maitrise partiel d'eau
- Sous projet : Aménagement de 400 ha de bas-fonds avec maitrise total d'eau
- Sous projet : Aménagement de 2000 ha de mangrove
- Sous projet : Construction de 15 barrages anti sel

1.2.2 Projets d'infrastructures communautaires

- Sous projet : Construction de 50 Km de pistes rurales
- Sous projet : Construction de 2 centres de production de semences (Contuboel et Caboxanque),
- Sous projet : Construction de 1 centre de production de semences forestière (Embunhe)
- Sous projet : Construction de 10 points d'eaux pastorales
- Sous projet : Construction de 4 magasins
- Sous projet : Construction de 1 marchés à bétails
- Sous projet : Construction de 4 aires d'abattage de bétails
- Sous projet : Construction de 1 aires d'abattage pour les porcins
- Sous projet : Construction de 124 unités de démonstrations de production des animaux à cycle court
- Sous projet : Renforcement de capacité (Formation de 3 techniciens en techniques de production de semences améliorés et de 3 techniciens de laboratoire de semences.

Sous composante 1.3. Appui à une production agro-sylvo-pastorale et piscicole climato-intelligente (=Mesures d'accompagnement)

1.3.1 Projet d'appui au développement de la production agro-sylvo-pastorale et piscicole climato-intelligente

- Sous projet : Construction de 12 étangs piscicoles hors sols
 - Sous projet : Construction de 4 unités de production d'alevins équipés de frigo solaire
 - Sous projet : Construction de 4 unités de production d'aliments pour le poisson équipés de frigo solaire
 - Sous projet : Aménagement de 20 ha de périmètres maraichers équipe d'énergie solaire pour le pompage irrigation
 - Sous projet : Aménagement de 40 ha de production de racines et tubercules
 - Sous projet : Construction de 1 distributeur des médicaments vétérinaires et équipe de frigo solaire
 - Sous projet : Semences amélioré, accès des producteurs à des équipements de production et intrants divers (Produits phytosanitaires, engrais, fumures, etc.)
- Sous -projet : Développement, dissémination de 500 géniteurs et pratique d'insémination artificielle sur 10 éleveurs sélectionnés

1.3.2 : Projet d'appui au renforcement de capacité

- Sous projet : Développement de services d'appui-conseil

1) Renforcement de capacités

- Services d'appui-conseil
 - Services de vulgarisation agricole (champs école, sites de démonstration, etc.)
 - Accompagnement agro-hydro-météorologique à l'échelle des parcelles (sur site)

- Structures d'organisation fonctionnelle au niveau des villages
- Élaboration de 4 PDC climato-intelligents
- Promotion et vulgarisation des pratiques et de technologies climato-intelligente sur 31 villages
- Formation de 7750 agriculteurs à travers les centres intégrés sur les systèmes intensive de production végétale et formation de 124 éleveurs sur la production animale intensive

- Composante 2 : Développement des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales

Elle porte essentiellement sur les sous-composantes : (i) Amélioration de l'accès aux services conseils, au financement et aux marchés ; (ii) Développement et promotion de l'entrepreneuriat ; et (iii) Promotion de bio-digesteurs. Pour chacune de ces sous-composantes, les réalisations attendues se présentent comme suit :

2.1 Projet d'amélioration de l'accès aux services conseils et aux marchés

Sous projet : Construction de 4 centres intégrés, équipés de matériels audio-visuels, champs écoles, internet, etc.

Sous projet : Renforcement de capacité (Formation de 155 Leaders pour le changement, soit 5 par villages)

2.2. Projet d'appui au développement de l'entrepreneuriat

Sous projet : Construction de 4 aviaire pour les jeunes organise en PME

Sous projet : Construction de 1 unité de production d'aliment pour les volailles destinés aux jeunes organisé en PME

Sous projet : Construction de 1 centre de reproduction animal

Sous projet : Renforcement de capacités (Professionnalisations 100 de acteurs, montage des 1 sous projet de développement de chaines de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques, intégrant l'énergie solaire, gestion de PME, etc.)

Sous projet d'infrastructures de transformation (Unités de transformation et fumage de poisson-3, unités de transformation du riz – 10, unité de transformation et commercialisation de produits laitiers – 2, unités de transformation et conservation de produits maraichères - 1

2.3. Projet d'appui à la construction de bio-digesteurs

Sous projet : Renforcement de capacités (Formation, formulation de stratégie et installation de dispositif réglementaires, services de certification, campagne IEC, etc.)

Sous projet : Construction de 50 bio-digesteurs.

Renforcement des capacités:

- Formation
- Services d'appui-conseil
- Élaboration des PDC climato-intelligents
- Formation et suivi en passation de marchés communautaires

- Élaboration de catalogues de bonnes pratiques et dissémination / utilisation
- Élaboration de catalogues de technologies et dissémination / utilisation
- Développement, dissémination et utilisation des outils des CSV
- Développement de plans d'affaires et gestion de PME
- Recherche agricole (PVS) pour la production et la diffusion de semences améliorées
- Vulgarisation des bonnes pratiques agricoles et conseils adaptés aux producteurs ;
- Gestion et maîtrise de l'eau et petite irrigation locale
- Mécanismes de financement adapté ;
- Système d'information sur les marchés ;
- Promotion de l'énergie solaire ;
- Amélioration de races animales locales ;
- Promotion de bio digesteurs et d'énergies alternatives de substitution et domestiques ;
- Promotion et vulgarisation de pratiques et de technologies climato-intelligentes et à l'information climatique via les solutions digitalisées
- Promotion d'assurances climatiques ;
- Promotion des villages climato intelligents ;
- Promotion des cultures fourragères ;
- Assurances agricoles ;
- Suivi agro météorologique
- Accompagnement et sensibilisation des agro-éleveurs
- Communication – sensibilisation et éducation environnementale (IEC)
- Campagne sur les questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle
- Sécurisation foncière pour les bénéficiaires
- Diffusion de nouvelles technologies de production semencière plus résiliente en liaison avec le TAAT
- Appui à l'organisation et structuration des comités villageois et des groupements de producteurs (ingénierie sociale, etc...) ;
- Elaboration de cartes pédologiques sur la fertilité des sols, indice de végétation et de schéma d'aménagement ;
- Elaboration de plans d'occupation et d'affectation des sols villageois ;

- ***Composante 3 : Renforcement des capacités adaptatives***

Elle porte essentiellement sur les sous-composantes : (i) Développement des services climatiques et (ii) Fonds d'appui aux activités régionales conduites par le CILSS. Pour chacune de ces sous-composantes, les réalisations attendues se présentent comme suit :

Sous-composante 1 : mise en place d'un réseau d'observation et de collecte de données hydro-climatiques, la génération effective des données adaptées à l'échelle des 31 villages et à l'échelle des 4 Régions/Communes, mise en place d'un Plan Stratégique National, formation de 5 Spécialités sur la production des informations climatiques, validation d'une étude sur le climat, mise en place et conclusion de 2 partenariats publics privés et création de 50 emplois vert au profit des jeunes.

Sous-composante 2 : disponibilisation d'un fonds d'appui

Les activités du projet pourraient également entraîner des impacts sociaux ou environnementaux. Conformément au Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la Banque Africaine de Développement, le projet a été classé en catégorie 2 et a déclenché les sauvegardes opérationnelles SO1 (Évaluation Environnementale & Sociale), SO2 (Réinstallation involontaire : Acquisition de terres, déplacement des populations et compensation), SO3 (Biodiversité, ressources renouvelables et services écosystémiques), SO4 (Prévention et réduction de la pollution, matières dangereuses et efficacité dans l'utilisation des ressources), et SO5 (Conditions de travail, santé et sécurité). Les détails précis des sous-projets (en termes de localisation exacte, de matériaux requis, de communautés principales, etc.) à financer dans le cadre du P2-P2RS ne sont pas encore connus. C'est pourquoi, le Gouvernement de Guinée-Bissau a préparé le présent Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES).

L'objectif du CGES est d'orienter le projet en matière environnementale et sociale. Pour cela, il s'agit d'identifier les impacts et risques associés aux différentes interventions du projet et de définir les procédures et les mesures d'atténuation et de gestion qui devront être mises en œuvre en cours d'exécution. Le CGES prend en compte les exigences des politiques de sauvegarde de la BAD tout en respectant les lois nationales en matière de gestion environnementale et sociale. Le CGES détermine aussi les dispositions et responsabilités institutionnelles à prendre durant la mise en œuvre du projet. Des études d'impact spécifiques pour certains sous-projets durant la mise en œuvre du projet pourraient être nécessaires.

3. Démarche Méthodologique

La démarche méthodologique s'est articulée autour de 6 étapes majeures : 1) le cadrage de l'étude ; 2) La collecte et la revue documentaire ; 3) Les rencontres institutionnelles ; 4) Les consultations publiques 5) Les visites de terrain ; 6) L'exploitation des données et la rédaction du rapport.

4. État initial de l'environnement dans la zone d'intervention en Guinée-Bissau

La Guinée-Bissau possède une diversité d'écosystèmes riches en ressources hydriques, avec une série de fleuves et rias, parmi lesquels les fleuves Cacheu, Geba, Corubal, fleuve Grande de Buba, mais aussi les Mangroves. La création de 6 zones protégées fait partie des mesures prises par le Gouvernement de la Guinée-Bissau dans sa politique de gestion et de conservation des ressources et de la biodiversité marines. Les ressources naturelles de la zone côtière de la Guinée Bissau sont parmi les plus importantes de l'Afrique de l'Ouest.

Dans l'ensemble, l'agriculture Bissau-guinéenne génère 80% des emplois et 90% des exportations et les noix de cajou constituant le principal produit agricole d'exportation pour près de 88%. Les infrastructures sont faibles, de même que les indicateurs sociaux, avec plus des deux tiers de la population vivant sous le seuil de la pauvreté. Le pays est doté d'abondantes ressources naturelles, avec des terres de qualité et une bonne pluviométrie (1 500-1 877 mm en moyenne sur 112 jours). Il est aussi riche en ressources minérales, avec une biodiversité variée, des ressources halieutiques abondantes et un potentiel touristique qui peuvent constituer de bonnes sources de

revenus. Les diverses méthodes d'intensification agricole et de transformation agro-industrielle génèrent le plus souvent des impacts significatifs sur l'environnement.

5. Cadre politique et juridique de gestion environnementale et sociale

Le cadre législatif Bissau-Guinéen est marqué par une multitude de textes environnementaux, très récents pour la plupart dont on peut citer :

- La loi de base n°1/2011 du 2 mars 2011 sur l'environnement ;
- La loi n°10/2010 du 24 septembre 2010 sur l'évaluation environnementale qui en son article 7 classe les projets dans 3 catégories A, B et C du risque le plus élevé au plus bas ;
- Le Décret n°5/2017 du 28 juin 2017 approuvant et réglementant la participation publique dans le processus d'évaluation environnementale ;
- Le Décret n°6/2017 du 28 juin 2017 approuvant et réglementant le fonds pour l'environnement ;
- Le Décret n°7/2017 du 28 juin 2017 approuvant et réglementant les étapes de l'étude d'impact environnemental et social ;
- Le Décret n°8/2017 du 28 juin 2017 approuvant et réglementant la licence environnementale (agrément) ;
- Le Décret n°10/2017 du 28 juin 2017 approuvant et réglementant l'inspection environnementale ;
- Le Décret n°9/2017 du 28 juin 2017 approuvant et réglementant l'audit environnemental ;
- La nouvelle Loi N° 11/2006 du 16 octobre 2006 porte sur le Code du Travail ;
- Le décret n° 02/2012 du 3 janvier 2012 portant sur obligation d'institutionnalisation du plan et responsables d'hygiène et de sécurité dans les entreprises ;
- La Loi n° 2/98 du 23 avril 1998 portant sur le foncier.

6. Consultations publiques

Au total 6 consultations publiques ont été organisées entre le mois d'août et celui d'octobre 2021 dans les régions d'intervention. Ces rencontres ont permis d'informer les acteurs concernés par le projet et recueillir leurs avis, opinions et propositions à prendre en compte en vue de garantir une bonne mise en œuvre et un succès du projet.

Dans ce contexte, deux consultations publiques ont été tenues respectivement le 06 et le 13 août 2021 à Bissau avec les autorités du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et des Directions Générales de l'Agriculture, du Génie Rural, de la Planification Agricole, de la Direction Générale des Forêts et de la Faune, des techniciens et cadres des ministères de la pêche, des finances, de l'Environnement et de la Biodiversité, de l'institut national de la météorologie et les experts du Projet de Développement de la Chaîne de Valeur Riz (PDCV RIZ).

A la suite de ces rencontres avec les autorités au niveau central et les services techniques déconcentrés, quatre autres consultations publiques ont été faites avec les populations locales dans les régions d'intervention du projet.

Il s'agit notamment des consultations publiques :

- Au village de Nhilim, secteur de Bula, région de Cacheu à la date du 02 octobre 2021 ;
- Au village de Nhoma, secteur de Nhacra, région d'Oio à la date du 03 octobre 2021 ;
- Au village de Ondame, secteur Quinhamel, région de Biombo à la date du 04 octobre 2021 ;
- Et au quartier de Cuntum Madina, secteur autonome de Bissau à la date du 04 octobre 2021.

Dans ces localités susmentionnées, nous avons noté la participation des hommes, des femmes et des jeunes qui s'activent essentiellement dans la production rizicole, l'horticulture, et élevage.

Il convient de noter que les échanges ont été très riches en enseignements et les bénéficiaires ont émis le souhait par ailleurs que la main d'œuvre locale soit recrutée afin de leur permettre de bénéficier des retombées du projet au moment des travaux.

Elles déclarent être prêtes à s'approprier du projet en apportant par leurs expériences, des solutions durables tout en considérant leur droit à l'information et d'exprimer leurs opinions au moment de la mise en place du projet. Elles ont toutes reconnu que la construction et réhabilitation des infrastructures va sans aucun doute contribuer à la sécurité alimentaire des ménages, ce qui en outre, pourrait avoir une incidence positive sur leurs conditions. Les parties prenantes locales consultées ont émis les souhaits ci-après :

- Soutenir l'amélioration des systèmes de stockage du cajou et la commercialisation de la production locale
- Désenclaver les zones de production ;
- Promouvoir un système d'appui au démarrage des activités d'entrepreneuriat des jeunes afin de booster la production ;
- Développer la semence céréalières et maraichères en tant que sous chaîne de valeur qui dispose d'un grand potentiel de croissance ;
- Adopter un programme d'éducation environnementale pour les groupes sociaux et les associations de base, par le biais d'initiatives de sensibilisation, renforçant les initiatives existantes ;
- Former les bénéficiaires des unités de transformations et des magasins de stockage aux techniques de protection et conservation produits et des sols situés en amont des infrastructures pour ainsi éviter l'érosion et l'ensablement des fondants ;
- Vulgariser la pratique de planter des arbres chaque année par les communautés.

7. Risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels

Les risques et impacts environnementaux et sociaux globaux vont se manifester à travers la mise en œuvre des activités de construction et de réhabilitation des infrastructures envisagées dans le cadre du P2-P2RS. Il est à noter que c'est surtout dans la composante 2 que se concentreront ces activités qui sont susceptibles de générer des impacts négatifs nécessitant des mesures d'atténuation. Les deux (2) autres composantes avec leurs sous-composantes mettront essentiellement en œuvre des activités d'accompagnement et d'amélioration contribuant à la bonification des impacts positifs ou cumulatifs du projet.

Les impacts environnementaux du P2-P2RS devraient être relativement positifs. En effet, la

construction et la réhabilitation des infrastructures et équipements post-récolte notamment les unités de transformation, de produits maraichers, les installations de stockage, les unités de conditionnement des semences, la prise en compte des aspects du genre dans les activités du P2-P2RS, le renforcement des capacités institutionnelles des acteurs vont contribuer à : (i) l'amélioration des techniques de conservation et de transformation, (ii) la réduction des pertes post - récoltes ; (iii) l'amélioration des conditions de commercialisation ; (iv) la meilleure valorisation de la production par la transformation ; (v) l'élargissement de la gamme des productions.

Les impacts négatifs vont principalement provenir : (i) des travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures qui pourraient entraîner la destruction de la végétation, la déstructuration et la pollution des sols, la pollution des eaux, les risques d'érosion, les risques de destruction des ressources archéologiques, les pollutions diverses dues à la production des déchets issus des travaux et des unités de transformation et de stockage. Sur le plan social, il est redouté des risques de conflits aussi bien pendant les travaux (liés au recrutement de la main d'œuvre locale par exemple) que lors de l'exploitation des unités post-récoltes réhabilitées et construites (liés aux conditions d'accès).

8. Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale

La gestion environnementale et sociale s'effectuera en six étapes suivantes :

- Étape 1 : Remplissage du formulaire de tri environnemental et social (screening) des sous projets
- Étape 2 : Validation de la sélection et classification environnementale et sociale des sous projets
- Étape 3 : Réalisation du « travail » environnemental et social
- Étape 4 : Consultations du public et diffusion
- Étape 5 : Mise en œuvre des mesures environnementales et sociales
- Étape 6 : Surveillance et suivi des mesures environnementales et sociales

➤ Mesures de gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux

Les mesures d'atténuation envisagée de ces impacts doivent être convenablement proposées dans les plans de gestion environnementale et sociale (PGES) des différentes unités et équipements post-récoltes. Quelques mesures génériques sont les suivantes :

- Systématiser l'analyse sociale du groupe cible et discuter et convenir des arrangements avant la construction et/ou réhabilitation des infrastructures afin d'éviter des conflits pour la redistribution des magasins de stockage, les pistes de production
- Mettre en place un système d'entretien courant des ouvrages avec les populations ;
- Confier les travaux de réhabilitation des diverses infrastructures agricoles et sociales à des entreprises compétentes.
- Clôturer systématiquement les périmètres et sites pour éviter les conflits avec les voisins, éleveurs et prévenir la divagation animale dans les deux unités de transformation avec la mise en place de mesures de gestion concertées de l'espace ;

En outre, le projet devra mettre en œuvre une politique d'information pour assurer l'implication et la participation des différentes parties prenantes, et le mécanisme de gestion des plaintes développé dans le présent CGES. Les entreprises devront disposer chacune, d'experts environnementaux et sociaux (EES) qui élaboreront et mettront en œuvre un PGES de chantier afin de minimiser entre autres, les pollutions et nuisances ainsi que les atteintes à la biodiversité et aux ressources naturelles vivantes, à la santé et la sécurité des travailleurs et des populations environnantes. De même les missions de contrôle devront disposer également chacune d'experts environnementaux et sociaux (EES) pour assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales par les entreprises des travaux.

➤ **Plan de communication**

L'unité de gestion du P2-P2RS et les entreprises des travaux devront mettre en œuvre une bonne politique de communication pour assurer une meilleure compréhension du projet par les différents acteurs, l'implication des populations aux différentes phases du projet et tenir compte de leurs préférences, craintes et recommandations.

➤ **Mécanisme de gestion des plaintes (MGP)**

L'unité de gestion du P2-P2RS et les entreprises des travaux devront mettre en œuvre le mécanisme de gestion des plaintes proposé dans le présent CGES pour assurer le respect des droits des populations et des travailleurs. Ils devront dans ce cadre procéder à la collecte et au traitement de toutes les plaintes, à la mise en œuvre des résolutions convenues, à la rétro-information des parties prenantes et à l'archivage du processus de traitement.

Le mécanisme de gestion des plaintes se présente sous six (6) principales étapes ci-après

1. L'information des populations et de toutes les parties prenantes sur le système

Elle permettra de communiquer sur le système, les règles et les procédures de gestion des plaintes et des voies de recours. L'UGP, les entreprises et partenaires de mise en œuvre se chargeront de diffuser cette information à tous les acteurs à travers des canaux de communication (atelier, sensibilisation, radio, réseaux sociaux...). Il convient de noter que la gestion des plaintes permettra de juguler les conflits éventuels, de lutter contre la fraude et la corruption, de fournir au personnel du projet des suggestions et recommandations pratiques qui leur permettent d'être justes, transparents et réactifs vis-à-vis des bénéficiaires mais également d'évaluer l'efficacité des processus organisationnels internes du projet.

2. Le dépôt des plaintes :

Dans chaque village et/ou entité partenaire, un point focal sera désigné pour recueillir les plaintes des bénéficiaires directs et indirects du projet.

Ces plaintes pourront être déposées soit par écrit ou oral ; soit par envoi d'un courrier adressé au coordonnateur du projet ou même par message électronique et enfin par téléphone. A cet effet, un numéro sera mis à la disposition de tous les acteurs. Également, un registre sera produit et remis à chaque point focal pour l'enregistrement des plaintes.

3. L'accusé de réception

Lorsque la plainte est reçue, le point focal (au niveau village) se chargera d'informer le ou les dignitaires du village et du secteur de la réception de la plainte. La réclamation est dans ce cadre enregistrée et évaluée en premier instance pour déterminer son admissibilité. Si elle est admissible, elle peut faire l'objet d'une première réponse dans un délai ne dépassant pas une (1) semaine après la réception sous la forme d'un appel téléphonique, d'une lettre, d'un courrier électronique ou lors d'une réunion. Il convient de retenir que la réponse devra également décrire brièvement la procédure qui sera appliquée pour résoudre le problème.

4. Le tri et le traitement des plaintes

Les plaintes reçues seront préalablement triées et examinées par un comté au niveau des Villages/Tabanca sous l'égide du chef de village.

D'une part, les plaintes feront l'objet d'une catégorisation et d'autre part, elles seront transmises à l'entité et/ou la personne qualifiée à répondre ou apporter une solution à cette plainte. Un accent sera mis sur le traitement à l'amiable de la plainte. Au cas où une solution n'est pas trouvée, les chefs de communes tenteront d'apporter une solution avant que celle-ci ne soit soumise à une juridiction, si la plainte n'a pu être résolue à l'amiable par le comité présidé par le chef du village ou celui présidé par le président de la commune.

5. La proposition de réponse et action

A la suite de la désignation de la personne ou de l'institution la plus qualifiée pour répondre aux plaintes, les propositions de réponses peuvent se faire suivant trois cas de figure ci-après :

- Une action directe visant à résoudre le problème à l'amiable ;
- Une évaluation supplémentaire et un engagement avec le plaignant et les autres parties prenantes pour déterminer de façon conjointe la meilleure solution ;
- et détermination de l'inadmissibilité de la réclamation.

La réponse doit déterminer si une action simple peut résoudre le problème ou si le niveau de complexité requiert une évaluation additionnelle et un dialogue avec le plaignant et les autres parties prenantes sur la meilleure méthode à suivre.

Il peut également arriver que la résolution du problème requière une évaluation approfondie impliquant plusieurs parties prenantes et concernant des problèmes multiples et une procédure étendue d'établissement conjoint des faits de dialogue et de négociation seront nécessaires.

Si un accord est trouvé, le projet peut aller de l'avant qu'il s'agisse d'une action directe, d'une évaluation supplémentaire ou d'un renvoi.

Si le plaignant conteste la décision d'inadmissibilité, rejette l'action directe proposée ou ne veut pas participer à une procédure plus approfondie d'évaluation et d'engagement des parties prenantes, le point focal devra clarifier les raisons du refus du plaignant, fournir des informations supplémentaires et si besoin, réviser l'approche proposée.

Si un accord n'est toujours pas trouvé, le point focal doit s'assurer que le plaignant comprenne les autres recours qui peuvent être disponibles. Il pourra également documenter et transmettre à l'UGP les résultats des discussions avec le/les plaignants de façon à indiquer

clairement les options privilégiées qui lui ont été offertes et les raisons pour lesquelles il a choisi de ne pas les poursuivre.

L'étape finale consiste à clore la réclamation. Si la réponse a eu des résultats positifs, ils doivent être documentés par le point focal désigné par le projet.

Si la plainte n'a pas été réglée, les étapes suivies doivent être documentées ainsi que la communication avec le plaignant, et les décisions prises par le projet et le plaignant quant à un renvoi ou un recours à d'autres alternatives, y compris juridiques.

6. Le retour de l'information

La dernière étape du système détermine comment les utilisateurs du système sont informés des résultats et des mesures prises pour résoudre les plaintes. En effet, le retour d'information est d'une importance capitale et concourt à la redevabilité du projet. Il est systématique et se fait par information directe du plaignant et / ou du Point focal soit par téléphone, par réponse écrite signée du Coordonnateur, par réponse mail ou bien à travers les radios.

➤ Programme de suivi environnemental et social du P2-P2RS Guinée-Bissau

Le suivi interne des mesures environnementales et sociales sera assuré par l'Expert environnemental et social du P2-P2RS/Guinée-Bissau ; son action sera matérialisée par la production d'un rapport trimestriel qu'il soumettra à la BAD pour information. Il sera relayé sur les chantiers des travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures par l'Expert environnemental et social de la Mission de Contrôle ; celui-produira un rapport trimestriel sur la base du rapport mensuel fourni par les entreprises des travaux, qu'il soumettra à l'Unité de gestion du projet pour validation.

Le suivi externe sera réalisé par l'AAAC (pour le suivi de la procédure d'EIES et de la mise en œuvre de l'EES et des PGES) ; la Direction Générale de l'environnement (pollution et cadre de vie) ; la Direction Générale des Forêts et Faune (végétation et faune) ; les Services de Ministère de la Santé (pour la santé et les maladies hydriques) ; les services du Ministère chargé de l'Hydraulique pour la gestion des eaux.

L'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale seront réalisées par des Consultants indépendants. Un Audit annuel de la performance environnementale et sociale du projet sera réalisé chaque année, et ce par un consultant indépendant recruté à cet effet par l'Unité de gestion du P2-P2RS/Guinée-Bissau.

Tableau 1- Récapitulatif des étapes de la sélection et des responsabilités

No	Etapes/Activités	Responsable	Appui/ Collaboration	Prestataire
1.	Identification de la localisation/site et principales caractéristiques techniques du sous-projet	Coordonnateur et experts de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) ; Services Techniques déconcentrés	(Autorité d'Evaluation Environnementale Compétente) AAAC	Entreprises

No	Etapes/Activités	Responsable	Appui/ Collaboration	Prestataire
2.	Sélection environnementale et détermination du type d'instrument spécifique de sauvegarde (EIES, PAR, Audit E&S, AS, ...)	Spécialiste en Sauvegarde Environnementale et Sociale (SSES) de l'UGP	Bénéficiaires ; Autorités locales (AL)	–
3.	Approbation de la catégorisation par l'entité chargée des EIE et la Banque	Coordonnateur du projet ; SPSES/UGP	Experts de l'Unité de Gestion du Projet (UGP)	AAAC Banque
4.	Préparation de l'instrument spécifique de sauvegarde E&S de sous-projet (EIES, PAR, Audit, etc.) en conformité avec la procédure nationale et les exigences de la Banque	SPSES/UGP	AAAC Banque	–
5.	Préparation, approbation et publication des TDR	SPSES/UGP	Spécialiste Passation de Marché (SPM); Coordonnateur	Banque
6.	Réalisation de l'étude y compris consultation du public	Consultant	SPSES/UGP ; SPM ; Autorités Locales (AL) ; Populations locales	–
7.	Validation du document et obtention du certificat environnemental	AAAC	SSES/UGP ; Coordonnateur du	Comité Technique de validation ; Banque
8.	Publication du document	Coordonnateur	–	Media ; Banque
9.	Choix et application des mesures d'atténuation	SPSES/UGP	Services techniques ; AAAC	Entreprises Bénéficiaires
10.	(i) Intégration dans le dossier d'appel d'offres (DAO) du sous-projet, de toutes les mesures de la phase des travaux contractualisables avec l'entreprise ; (ii) approbation du PGES entreprise	Responsable Technique (RT) de l'activité	SPSES SPM	–
11.	Surveillance interne de la mise en œuvre des mesures E&S	SPSES	Spécialiste en Suivi-Evaluation (S-SE) ; Services Techniques ;	Bureau de Contrôle
12.	Diffusion du rapport de surveillance interne	Coordonnateur	SPSES	–
13.	Surveillance externe de la mise en œuvre des mesures E&S	AAAC	SPSES – Coordonnateur – RF	–

No	Etapes/Activités	Responsable	Appui/ Collaboration	Prestataire
14.	Renforcement des capacités des acteurs pour la mise en œuvre E&S	SPSES/UGP	S-SE SPM	Consultants Services techniques et autres structures compétentes
15.	Audits annuels de mise en œuvre des mesures E&S	SPSES/UGP	AAAC ; SPM ; S-SE ; AL	Consultant
16.	Evaluation finale de la mise en œuvre de E&S	SPSES/UGP	AAAC ; SPM ; S-SE ; AL	Consultant

➤ Coûts estimatifs des mesures environnementales et sociales

Les coûts estimatifs de la prise en compte des mesures de mitigation environnementales et sociales, d'un montant global de **200 500 000 FCFA**, soit l'équivalent de **364 545 USD** comprennent essentiellement : Recrutement Expert Environnement et Social ; Réalisation des Études d'Impact Environnemental et Social (EIES/PGES) ; Provision pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales; Surveillance environnementale et sociale; Suivi environnemental et social; Audits annuels de performance environnementale et sociale du projet ; Évaluation (à mi-parcours et finale) du CGES du P2-P2RS/Guinée-Bissau.

Tableau 2 - Coût de Gestion Environnementale et Sociale du P2-P2RS/Guinée-Bissau

N	Item	Unité	Coût Unité		Total en millions de FCFA		Source de finance
			Local	US\$	Local	US\$	Gouvernement
1	Préparation des instruments spécifiques (EIE, Audit environnemental)	Forfait			43,5	79 090	PTF
2	Renforcement des capacités des acteurs pour la mise en œuvre du suivi E&S	Forfait			59	107 273	PTF et Gouvernement
3	Mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale spécifiques	Forfait			35	63 636	Gouvernement
4	Suivi interne des mesures Environnementales et Sociales	Forfait			5	9 090	Gouvernement
5	Suivi Externe des mesures Environnementales et Sociales	Forfait			8	14 493	Gouvernement
6	Audits annuels de la performance Environnementale et Sociale	Forfait			15	27 273	Gouvernement
7	Évaluation à mi-parcours de la performance Environnementale et Sociale	Forfait			15	27 273	Gouvernement

P2-P2RS- CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

N	Item	Unité	Coût Unité		Total en millions de FCFA		Source de finance
8	Évaluation finale de la performance Environnementale et Sociale	Forfait			20	36 364	Gouvernement
	Total				200,5		

Note : 1 USD = 550 FCFA



ADA
Consultants Inc.



EXECUTIVE SUMMARY

1. Presentation of the P2-P2RS project - Guinea-Bissau Component

Guinea-Bissau is a low-income country, with an absolute poverty rate of 69.3%, a GDP per capita of about 620 dollars (2016), a population of 1.9 million inhabitants of which 63.5% are young people under 25 and 52% women. The country's economy is poorly diversified, underperforming and highly dependent on agriculture, which generates more than 90% of exports and whose income feeds nearly 80% of the population.

The overall objective of the P2-P2RS Program, as defined during the identification mission conducted by the AfDB in April 2019, reinforced by the terms of reference "Preliminary feasibility studies for the formulation of P2RS project 2" is to contribute to the improvement of living conditions and food and nutrition security in the Sahel. Specifically, it aims to (i) increase, on a sustainable and resilient basis, productivity and agro-silvo-pastoral production in the Sahel, (ii) increase incomes from agro-silvo-pastoral value chains and (iii) strengthen the adaptive capacities of populations through better control of climate risks.

To achieve these objectives, the project is structured around the following four components: (i) Strengthening the resilience to Climate Change (CC) of agro-sylvo-pastoral production, (ii) Development of agro-sylvo-pastoral value chains, (iii) Adaptive capacity building and (iv) Program coordination and management. The Programme is financed by the African Development Bank, for an amount of 6,750,000,000 CFA francs, or approximately 8,653,846 UA (1 UA=780 FCFA). The program will have a duration of 5 years

Gender and environmental protection issues are mainstreamed across all components.

The implementation plan includes a steering committee composed of the relevant ministries and actors from the private sector and civil society and an implementing body under the ministry of Agriculture and Rural Development. The implementing body will integrate an environmental and social safeguarding specialist who will work in liaison with AAAC to monitor the environmental impacts of the Guinea-Bissau component.

2. Context and objectives of the Environmental and Social Management Framework (ESMC)

The activities selected and their location were the result of field missions carried out and the results of consultations with communities, communities, civil society and central and decentralized services in the country. The investments envisaged as part of the project relate to the establishment of infrastructure as described in the two (2) main components of the P2-P2RS:

- *Component 1: Strengthening the resilience of agro-sylvo-pastoral production to Climate Change*

This component comprises three sub-components: (i) Support for the sustainable management of agro-silvo-pastoral areas, (ii) Development of resilient infrastructure and (iii) Promotion of climate-smart innovations.

The main expected accomplishments of sub-component 1 relate to the biological restoration of 300 ha of degraded mangrove land, protection of 200 ha of watersheds, the restoration of 500 ha of pastures, the development of 20 km of fire barriers and grazing corridors, development and implementation of 4 Land Use and Occupation Plans (POAS), the mapping of 31 villages, the training of stakeholders on resilient good practices through workshops, the installation and training of 10 beekeepers and the development of a Sustainable Ecosystem Management Plan (GITT).

As for sub-component 2, they concern the construction of 15 micro dams, the development/rehabilitation and development of 3,000 ha of small lowland and mangrove perimeters, 50 km of rural roads, the support and operationalization of 2 agricultural seed production centres and 1 forest seed production centre, the launch of 2 public-private partnerships (PPPs), the development/rehabilitation of 10 pastoral water points and the construction of 4 agricultural storage stores, 1 livestock market, 4 threshing houses and 124 demonstration units.

Concerning sub-component 3, it is a question of providing 4 municipalities with climate-smart Communal Development Plans (CDPs) and adaptation plans for 31 villages with a view to their transformation into Climate-Smart Villages (ICDs) according to national contexts; adopt and implement a Plan for the management of priority pastoral areas, create functional and effective organizational structures for 31 villages in accordance with the principles of good governance, ensure access to producers in 31 villages to quality inputs (climate information, genetic improvement, vaccines, credit, bp cultivation, organic fertilizer seeds), distribution of 31 tillers, installation of 4 semi-industrial rice processing units, distribution of 31 atomizers and 31 sprayers, 10 tons of fertilizers, 300 liters of pesticides for beekeepers, 100 kg of improved seeds, 100 kg of vegetable seeds, construction of 12 fish ponds, installation of 4 fry production units and 4 fish feed production units, training of 10 beekeepers, development and development of 20 ha of market gardening perimeters for women and 40 ha of tuber production, provision for 31 villages of information on good food and nutritional practices, training of 10 farmers in artificial insemination and distribution of 500 broodstock, construction of a distributor of veterinary drugs and holding each year of an annual vaccination campaign against the main Epizooties.

- Component 2: Development of agro-sylvo-pastoral value chains

It focuses on the sub-components: (i) Improving access to advisory services, finance and markets; (ii) Development and promotion of entrepreneurship; and (iii) Promotion of bio-digesters. For each of these sub-components, the expected accomplishments are as follows:

Sub-component 1: development of 4 integrated centres, establishment of 4 groups of youth advisory services and carrying out a study on the competitive value chain.

Sub-component 2: training of 100 actors and 2 public-private partnerships concluded, creation of 4 poultry SMEs, 4 SMEs for young people and 1 SME producing rations for poultry, installation

and operationalization of 3 small fish smoking units, 10 rice processing units, 1 vegetable product conservation units, 1 animal breeding center and 2 dairy processing and marketing units, installation of a financing support fund and agro-industrial processing projects have been set up and operational with satisfactory performance.

Sub-component 3: provide the country with strategies and regulatory mechanisms to support the promotion of bio-digesters and specialized certification services; realization of 6 information, education and communication (IEC) campaigns and establishment of an IEC network; training of 500 young people, 50% of whom are girls, in the technique of building bio-digesters and building 50 bio-digesters.

- ***Component 3: Adaptive capacity building***

It focuses on the sub-components: (i) Development of climate services and (ii) Support Fund for regional activities led by CILSS. For each of these sub-components, the expected accomplishments are as follows:

Sub-component 1: establishment of a network for observation and collection of hydro-climatic data, the effective generation of data adapted to the scale of the 31 villages and at the scale of the 4 Regions/Municipalities, implementation of a National Strategic Plan, training of 5 Specialties on the production of climate information, validation of a climate study, establishment and conclusion of 2 public-private partnerships and creation of 50 green jobs for young people.

Sub-component 2: availability of a support fund

Project activities could also result in social or environmental impacts. In accordance with the Integrated Safeguard System (ISS) of the African Development Bank, the project was classified in category 2 and triggered the operational safeguards SO1 (Environmental & Social Assessment), SO2 (Involuntary Resettlement: Land Acquisition, Population Displacement and Compensation), SO3 (Biodiversity, Renewable Resources and Ecosystem Services), SO4 (Pollution Prevention and Reduction, hazardous materials and resource efficiency), and SO5 (Working Conditions, Health and Safety). The precise details of the sub-projects (in terms of exact location, materials required, main communities, etc.) to be funded under P2-P2RS are not yet known. Therefore, the Government of Guinea-Bissau has prepared this Environmental and Social Management Framework (ESMC).

The objective of the CGES is to guide the project in environmental and social matters. To do this, it is a question of identifying the impacts and risks associated with the various interventions of the project and defining the procedures and the mitigation and management measures that will have to be implemented during execution. The CGES takes into account the requirements of the AfDB's safeguard policies while respecting national laws on environmental and social management. The CGES also determines the institutional arrangements and responsibilities to be made during the implementation of the project. Specific impact assessments for certain sub-projects during project implementation may be required.

3. Methodological approach

The methodological approach was structured around 6 major steps: 1) the framing of the study; 2) Collection and review of documents; 3) Institutional meetings; 4) Public consultations 5) Field visits; 6) The exploitation of the data and the writing of the report.

4. Initial state of the environment in the area of intervention in Guinea-Bissau

Guinea-Bissau has a diversity of ecosystems rich in water resources, with a series of rivers and rias, including the Cacheu, Geba, Corubal, Grande de Buba rivers, but also the Mangroves. The creation of 6 protected areas is part of the measures taken by the Government of Guinea-Bissau in its policy of management and conservation of marine resources and biodiversity. The natural resources of Guinea-Bissau's coastal zone are among the most important in West Africa.

Overall, Guinea-Bissau agriculture generates 80% of jobs and 90% of exports, with cashew nuts being the main agricultural export product for nearly 88%. Infrastructure is weak, as are social indicators, with more than two-thirds of the population living below the poverty line. The country is endowed with abundant natural resources, with quality land and good rainfall (1,500-1,877 mm on average over 112 days). It is also rich in mineral resources, with a varied biodiversity, abundant fisheries resources and tourism potential that can be good sources of income. The various methods of agricultural intensification and agro-industrial processing most often generate significant impacts on the environment.

5. Policy and legal framework for environmental and social management

The legislative framework Bissau-Guinea is marked by a multitude of environmental texts, most of which are very recent, including:

- Basic Law No. 1/2011 of 2 March 2011 on the Environment;
- Law No. 10/2010 of 24 September 2010 on environmental assessment which in its article 7 classifies projects in 3 categories A, B and C from the highest to the lowest risk;
- Decree No. 5/2017 of 28 June 2017 approving and regulating public participation in the environmental assessment process;
- Decree No. 6/2017 of 28 June 2017 approving and regulating the Environment Fund;
- Decree No. 7/2017 of 28 June 2017 approving and regulating the stages of the environmental and social impact assessment;
- Decree No. 8/2017 of 28 June 2017 approving and regulating the environmental license (approval);
- Decree No. 10/2017 of 28 June 2017 approving and regulating environmental inspection;
- Decree No. 9/2017 of 28 June 2017 approving and regulating environmental auditing;
- The new Law No. 11/2006 of 16 October 2006 deals with the Labour Code;
- Decree No. 02/2012 of 3 January 2012 on the obligation to institutionalize the plan and responsible for health and safety in companies;
- Law No. 2/98 of 23 April 1998 on land.

6. Public consultations

A total of 6 public consultations were organised between August and October 2021 in the intervention regions. These meetings made it possible to inform the actors concerned by the project and to collect their opinions, opinions and proposals to be taken into account in order to guarantee a good implementation and success of the project.

In this context, two public consultations were held respectively on 06 and 13 August 2021 in Bissau with the authorities of the Ministry of Agriculture and Rural Development and the Directorates General of Agriculture, Rural Engineering, Agricultural Planning, the General Directorate of Forests and Wildlife, technicians and managers of the Ministries of Fisheries, Finance, Environment and Biodiversity, the National Institute of Meteorology and the experts of the Rice Value Chain Development Project (PDCV RIZ).

Following these meetings with the authorities at central level and the decentralised technical services, four other public consultations were held with the local populations in the regions of intervention of the project.

These include public consultations:

- In the village of Nhilim, Bula sector, Cacheu region as of 02 October 2021;
- In the village of Nhoma, Nhacra sector, Oio region as of 03 October 2021;
- In the village of Ondame, Quinhamel sector, Biombo region as of 04 October 2021;
- And in the district of Cuntum Madina, autonomous sector of Bissau as of October 4, 2021.

In these above-mentioned localities, we noted the participation of men, women and young people who are mainly involved in rice production, horticulture, and animal husbandry.

It should be noted that the exchanges were very rich in lessons and the beneficiaries also expressed the wish that the local workforce be recruited in order to allow them to benefit from the benefits of the project at the time of the work.

They declare that they are ready to take ownership of the project by providing through their experiences, sustainable solutions while considering their right to information and to express their opinions at the time of the implementation of the project. They all recognized that the construction and rehabilitation of infrastructure will undoubtedly contribute to the food security of households, which in addition, could have a positive impact on their conditions. The local stakeholders consulted expressed the following wishes:

- Support the improvement of cashew storage systems and the marketing of local production
- Opening up production areas;
- Promote a support system for the start-up of youth entrepreneurship activities in order to boost production;
- Develop cereal and vegetable seeds as a sub-value chain with great growth potential;

- Adopt an environmental education programme for social groups and grassroots associations, through awareness-raising initiatives, strengthening existing initiatives;
- Train the beneficiaries of processing units and storage stores in the techniques of protection and conservation produced and soils located upstream of the infrastructures to avoid erosion and silting of the fluxes;
- Popularize the practice of planting trees every year by communities.

7. Potential environmental and social risks and impacts

The global environmental and social risks and impacts will manifest themselves through the implementation of the infrastructure construction and rehabilitation activities envisaged as part of the P2-P2RS. It should be noted that it is mainly in component 2 that these activities will be concentrated, which are likely to generate negative impacts requiring mitigation measures. The other two (2) components with their sub-components will essentially implement support and improvement activities contributing to the enhancement of the positive or cumulative impacts of the project.

The environmental impacts of P2-P2RS are expected to be relatively positive. Indeed, the construction and rehabilitation of post-harvest infrastructure and equipment including processing units, market gardening products, storage facilities, seed packaging units, the consideration of gender aspects in P2-P2RS activities, the strengthening of the institutional capacities of actors will contribute to: (i) the improvement of conservation and processing techniques, (ii) reduction of post-harvest losses; (iii) improvement of marketing conditions; (iv) the best valuation of production through processing; (v) the widening of the range of productions.

The negative impacts will mainly come from: (i) construction and rehabilitation work on infrastructure that could lead to the destruction of vegetation, soil destructuring and pollution, water pollution, erosion risks, risks of destruction of archaeological resources, various pollution due to the production of waste from the works and transformation and storage units. On the social level, it is feared that conflicts will occur both during construction work (linked to the recruitment of local labour, for example) and during the operation of rehabilitated and built post-harvest units (linked to access conditions).

8. Environmental and Social Management Framework Plan

Environmental and social management will be carried out in the following six steps:

- Step 1: Completion of the environmental and social sorting form (screening) of the sub-projects
- Step 2: Validation of the selection and environmental and social classification of the sub-projects
- Step 3: Carrying out the environmental and social "work"
- Step 4: Public consultations and dissemination
- Step 5: Implementation of environmental and social measures
- Step 6: Monitoring and follow-up of environmental and social measures

➤ **Risk management measures and environmental and social impacts**

The measures envisaged to mitigate these impacts must be adequately proposed in the environmental and social management plans (ESMP) of the various post-harvest units and equipment. Some generic measures are:

- Systematize the social analysis of the target group and discuss and agree on arrangements before the construction and/or rehabilitation of infrastructure in order to avoid conflicts for the redistribution of storage stores, production tracks
- Set up a system of routine maintenance of structures with the populations;
- Entrust the rehabilitation of the various agricultural and social infrastructures to competent companies.
- Systematically fence perimeters and sites to avoid conflicts with neighbors, breeders and prevent animal wandering in the two processing units with the implementation of concerted space management measures;

In addition, the project will have to implement an information policy to ensure the involvement and participation of the various stakeholders, and the complaints management mechanism developed in this CGES. Companies will each have to have environmental and social experts (HEIs) who will develop and implement a construction site GMP in order to minimize, among other things, pollution and nuisances as well as damage to biodiversity and living natural resources, the health and safety of workers and surrounding populations. Similarly, the monitoring missions must also each have environmental and social experts (HEIs) to monitor the implementation of environmental and social measures by the companies involved in the works.

➤ **Communication plan**

The P2-P2RS management unit and the companies involved in the works will have to implement a good communication policy to ensure a better understanding of the project by the different actors, the involvement of the populations in the different phases of the project and take into account their preferences, fears and recommendations.

➤ **Complaints Management Mechanism (PMM)**

The P2-P2RS management unit and the construction companies will have to implement the complaints management mechanism proposed in this CGES to ensure respect for the rights of populations and workers. In this context, they will have to collect and deal with all complaints, implement agreed resolutions, provide feedback to stakeholders and archive the processing process.

The complaint management mechanism is presented under six (6) main steps below

1. Informing the population and all stakeholders about the system

It will provide communication on the system, rules and procedures for managing complaints and remedies. The PMU, companies and implementing partners will be responsible for disseminating this information to all stakeholders through communication channels (workshop, awareness-raising, radio, social networks, etc.). It should be noted that the management of complaints will help to curb potential conflicts, combat fraud and corruption, provide project staff with practical suggestions and recommendations that enable them to be fair, transparent and responsive to beneficiaries, and assess the effectiveness of the project's internal organizational processes.

2. Filing complaints:

In each village and/or partner entity, a focal point will be designated to receive complaints from the direct and indirect beneficiaries of the project.

Such complaints may be filed either in writing or orally; either by sending a letter addressed to the project coordinator or even by e-mail and finally by telephone. For this purpose, a number will be made available to all actors. Also, a register will be produced and given to each focal point for the registration of complaints.

3. Acknowledgement of receipt

When the complaint is received, the focal point (at the village level) will inform the dignitary(s) of the village and the sector of the receipt of the complaint. In this context, the complaint is registered and evaluated in the first instance to determine its eligibility. If eligible, it may be the subject of a first response within a period not exceeding one (1) week after receipt in the form of a telephone call, letter, e-mail or meeting. It should be remembered that the reply should also briefly describe the procedure that will be applied to resolve the problem.

4. Triage and handling of complaints

Complaints received will be pre-sorted and examined by a county at the Village/Tabanca level under the aegis of the village chief.

On the one hand, complaints will be categorized and on the other hand, they will be forwarded to the entity and/or qualified person to respond or provide a solution to this complaint. Emphasis will be placed on the amicable handling of the complaint. In the event that a solution is not found, the heads of communes will try to provide a solution before it is submitted to a court, if the complaint could not be resolved amicably by the committee chaired by the village chief or that chaired by the president of the commune.

5. The proposed response and action

Following the designation of the person or institution most qualified to respond to complaints, proposals for responses may be made in the following three cases:

- Direct action to resolve the issue amicably;

- Additional assessment and engagement with the complainant and other stakeholders to jointly determine the best solution;
- and determination of the ineligibility of the claim.

The response should determine whether a simple action can solve the problem or whether the level of complexity requires additional assessment and dialogue with the complainant and other stakeholders on the best method to follow.

It may also happen that the resolution of the problem requires a thorough assessment involving several stakeholders and concerning multiple problems and an extensive procedure for joint establishment of the facts of dialogue and negotiation will be necessary.

If an agreement is reached, the project can move forward whether it is a direct action, an additional evaluation or a referral.

If the complainant challenges the ineligibility decision, rejects the proposed direct action or does not wish to participate in a more in-depth stakeholder assessment and engagement process, the focal point will need to clarify the reasons for the complainant's refusal, provide additional information and, if necessary, revise the proposed approach.

If an agreement is still not reached, the focal point must ensure that the complainant understands other remedies that may be available. He may also document and transmit to the PMU the results of the discussions with the complainant(s) in order to clearly indicate the preferred options offered to him and the reasons why he chose not to pursue them.

The final step is to close the claim. If the response had positive results, they should be documented by the focal point designated by the project.

If the complaint has not been resolved, the steps taken must be documented as well as the communication with the complainant, and the decisions made by the project and the complainant regarding a referral or recourse to other alternatives, including legal alternatives.

6. Feedback

The final stage of the system determines how users of the system are informed of the results and the actions taken to resolve complaints. Indeed, feedback is of paramount importance and contributes to the accountability of the project. It is systematic and is done by direct information to the complainant and / or the Focal Point either by telephone, by written response signed by the Coordinator, by email response or through radios.

➤ Environmental and social monitoring programme of P2-P2RS Guinea-Bissau

Internal monitoring of environmental and social measures will be carried out by the Environmental and Social Expert of P2-P2RS/Guinea-Bissau; its action will be materialized by the production of a quarterly report that it will submit to the AfDB for information. It will be relayed on the construction and infrastructure rehabilitation sites by the Environmental and Social Expert of the Control Mission; it will produce a quarterly report based on the monthly report provided by the companies of the works, which it will submit to the Project Management Unit for validation.

The external monitoring will be carried out by the AAAC (for the monitoring of the ESIA procedure and the implementation of the SEA and the PGES); the General Directorate of the Environment (pollution and living environment); the General Directorate of Forests and Wildlife (vegetation and wildlife); the Services of the Ministry of Health (for health and waterborne diseases); the services of the Ministry in charge of Hydraulics for water management.

The mid-term evaluation and the final evaluation will be carried out by independent consultants. An annual audit of the environmental and social performance of the project will be carried out each year by an independent consultant recruited for this purpose by the P2-P2RS/Guinea-Bissau Management Unit.

Tableau 3 - Summary of selection steps and responsibilities

No	Steps/Activities	Responsible	Support/ Collaboration	Provider
1.	Identification of the location/site and main technical characteristics of the sub-project	Coordinator and experts of the Project Management Unit (PMU); Decentralised Technical Services	(Competent Environmental Assessment Authority) AAAC	Enterprises
2.	Environmental selection and determination of the type of specific safeguard instrument (ESIA, PAR, E&S Audit, AS, ...)	Specialist in Environmental and Social Safeguarding (SSES) of the UGP	Beneficiaries; Local authorities (LAs)	—
3.	Approval of categorization by the EIA entity and the Bank	Project Coordinator; SPSES/PMU	Experts from the Project Management Unit (PMU)	The Bank
4.	Preparation of the specific sub-project E&S safeguard instrument (ESIA, PAR, Audit, etc.) in accordance with the national procedure and the Bank's requirements	SPSES/UGP	The Bank	—
5.	Preparation, approval and publication of RDTs	SPSES/UGP	Procurement Specialist (SPM); Coordinator	Bank
6.	Carrying out the study including public consultation	Consultant	SPSES/PMU; PMS; Local Authorities (LAs); Local populations	—
7.	Validation of the document and obtaining the environmental certificate	Coordinator	SSES/UGP; Coordinator	Technical Validation Committee; Bank
8.	Publication of the document	Coordinator	—	Media; Bank

No	Steps/Activities	Responsible	Support/ Collaboration	Provider
9.	Selection and application of mitigation measures	SPSES/UGP	Service techniques; The	Enterprises Beneficiaries
10.	(i) Integration into the tender file (DAO) of the sub-project, of all the measures of the phase of the works contractable with the company; (ii) approval of the goMP undertaken	Technical Manager (RT) of the activity	SPSES SPM	–
11.	Internal monitoring of the implementation of E&S measures	SPSES	Specialist in Monitoring and Evaluation (S-SE); Service techniques;	Control Office
12.	Release of the internal monitoring report	Coordinator	SPSES	–
13.	External monitoring of the implementation of E&S measures	Coordinator	SPSES – Coordinator – RF	–
14.	Capacity building of actors for E&S implementation	SPSES/UGP	S-SE SPM	Consultants Technical services and other competent structures
15.	Annual audits of the implementation of E&S measures	SPSES/UGP	AAAC; SPM; S-SE ; AL	Consultant
16.	Final evaluation of E&S implementation	SPSES/UGP	AAAC ; SPM ; S-SE ; AL	Consultant

➤ **Estimated costs of environmental and social measures**

The estimated costs of taking into account environmental and social mitigation measures, totaling **200.500.000 F. CFA**, i.e. the equivalent of **USD 364.545**, mainly include: Recruitment Expert Environment and Social; Carrying out Environmental and Social Impact Assessments (ESIA/ESGPs); Provision for the implementation of environmental and social measures; Environmental and social monitoring; Environmental and social monitoring; Annual audits of the environmental and social performance of the project; Evaluation (mid-term and final) of the P2-P2RS/Guinea-Bissau CGES.

Tableau 4 - Environmental and Social Management Cost of P2-P2RS/Guinea-Bissau

N	Article	Unit	Unit Cost		Total in millions of CFA francs		Source of finance
			Local	US\$	Local	US\$	Government
1	Preparation of specific instruments (EIA, Audit Env)	Forfait			43,5	79 090	Gouvernement

P2-P2RS- CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

2	Capacity building of actors for the implementation of E&S monitoring	Forfait			59	107 273	PTF et Gouvernement
3	Implementation of specific PGES	Forfait			35	63 636	Gouvernement
4	Internal monitoring of E&S measures	Forfait			5	9 090	Gouvernement
5	External monitoring of E&S measures	Forfait			8	14 493	Gouvernement
6	Annual E&S Performance Audits	Forfait			15	27 273	Gouvernement
7	Mid-term evaluation of E&S performance	Forfait			15	27 273	Gouvernement
8	Final E&S Performance Assessment	Forfait			20	36 364	Gouvernement
	Total				200,5		

Note: 1 USD = 550 FCFA

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte et justification du projet

La Guinée Bissau, pays membre du Comité Inter-état de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel, (CILSS), est un petit pays d'Afrique de l'Ouest, situé sur la côte atlantique. Le pays est limité au nord par le Sénégal, au sud et à l'est par la Guinée-Conakry et à l'ouest par l'océan atlantique. La Guinée Bissau couvre une superficie de 36.125 Km² de terre (88%) et de 8 120 Km² de mer (12%). Avec un indice de développement humain de 0.461/1 en 2018, la Guinée Bissau fait partie de la catégorie des pays les plus pauvres dans le monde avec près des 2/3 de la population vivant en milieu rural.

L'économie repose essentiellement sur l'agriculture et la pêche qui représentent environ 46% du produit intérieur brut. Dans l'ensemble, l'agriculture Bissau-guinéenne génère 80% des emplois et 90% des exportations (les noix de cajou constituant le principal produit d'exportation). Les infrastructures sont faibles, de même que les indicateurs sociaux, avec plus des deux tiers de la population vivant sous le seuil de la pauvreté.

Située à mi-distance entre le tropique du Cancer et l'Equateur, la Guinée Bissau a un climat chaud et humide. La température moyenne varie peu (24° à 29 ° C). Elle est soumise à une saison pluvieuse qui va de juin à novembre et une saison sèche qui s'étend de décembre à mai et est arrosée par la Mousson atlantique (plus de 1 000 mm /an dans l'intérieur du pays au nord et plus de 2 000 mm sur la côte sud).

Les conditions agro-écologiques proportionnelles au pays des conditions favorables à la pratique des cultures vivrières au long de toute l'année. Les terres cultivables représentent 11%, les cultures permanentes 1%, les pâturages permanents 38%, les forêts 38% et les autres types d'occupation des terres de 12%. Malgré l'existence du fleuve Corubal qui traverse les régions de Gabu et Bafata, les terres irrigables ne représentent qu'environ 1 700 ha.

Malgré tous les efforts déployés jusqu'à présent, l'agriculture bissau-guinéenne reste traditionnelle et de subsistance et confrontée actuellement aux effets du changement climatique, caractérisés par les mauvaises répartitions des pluies, les inondations et la hausse de température, réduisent la performance du secteur et mènent à des situations de déficit alimentaire pratiquement chaque année. Cette situation fait que certaines zones du pays se trouvent souvent dans une situation de taux d'insécurité alimentaire sévère comme est le cas des régions d'Oio (20%), Quinara (13%), Cacheu (10%) et Biombo (9%).

Donc, la Guinée-Bissau est un pays à faible revenu, avec un taux de pauvreté absolue de 69,3%, un PIB par habitant d'environ 620 dollars (2016), une population de 1,9 million d'habitants dont 63,5 % de jeunes de moins de 25 ans et 52% de femmes. L'économie du pays est peu diversifiée, peu performante et fortement dépendante du cajou qui génère plus de 87,7% des exportations et dont les revenus nourrissent près de 80% de la population. Quoique sixième producteur mondial, le pays ne capte que 11% de la valeur d'achat des amandes, car plus de 95% des exportations de cajou concernent les noix brutes. Les femmes constituent le fer de lance du secteur agricole et réinvestissent 90% de leurs revenus (40% pour les hommes) dans les familles.

Le projet se justifie par la nécessité croissante de l'amélioration sensible et durable de la résilience des populations du Sahel qui requiert non seulement des investissements importants mais également l'adoption à grande échelle des approches, des pratiques et des technologies

climato-intelligentes et innovantes. Le Programme prioritaire pour catalyser les investissements climat au Sahel (PPCI-Sahel, 2020-2025) a été conçu pour créer les conditions favorables aux investissements massifs requis pour la lutte contre les changements climatiques au Sahel en levant les contraintes communes au niveau régional, en favorisant l'adoption des approches, pratiques et technologies climato-intelligentes et innovantes par les ménages sahéliens et en appuyant l'opérationnalisation des Contributions déterminées au niveau national (CDN) des 18 pays de la Région. Ce programme permettra aussi de contribuer à l'atteinte des cibles de neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) et à la réalisation des objectifs de l'initiative 3S « Soutenabilité, Stabilité et Sécurité » visant à créer des emplois verts à travers la restauration des terres dégradées au profit des populations vulnérables. La Banque Africaine de Développement (BAD) s'est engagée lors de la table ronde sur le PPCI-Sahel en février 2019 à Niamey au Niger à financer un programme régional pour les pays du CILSS et un programme régional pour les pays de l'IGAD.

L'objectif global du projet est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel.

De manière spécifique, le projet vise à : i) accroître, sur une base durable et résiliente, la productivité et les productions agro-sylvo-pastorales au Sahel, ii) accroître les revenus tirés des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales et iii) renforcer les capacités adaptatives des populations par une meilleure maîtrise des risques climatiques.

Pour atteindre ces objectifs visés, le projet s'articule autour des quatre composantes suivantes : (i) Renforcement de la résilience aux CC des productions agro-sylvo-pastorales, (ii) Développement des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales, (iii) Renforcement des capacités adaptatives et (iv) Coordination et gestion du programme.

Les questions de genre et de la protection de l'environnement sont intégrées de manière transversale dans toutes les composantes.

1.2. Objectif du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

L'objectif du CGES est d'orienter le projet en matière environnementale et sociale. Pour cela, il s'agit d'identifier les impacts et risques associés aux différentes interventions du projet et de définir les procédures et les mesures d'atténuation et de gestion qui devront être mises en œuvre en cours d'exécution du P2-P2RS-GB. Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Faire une description de l'état initial de la zone du projet en mettant l'accent notamment sur l'état du milieu physique, biophysique et les caractéristiques sociales ;
- Identifier les enjeux environnementaux et sociaux majeurs dans les municipalités de mise en œuvre du projet ;
- Présenter le cadre politique, juridique et institutionnel en matière d'environnement de mise en œuvre du projet (Identifier les forces et faiblesses) ;
- Identifier les risques et impacts environnementaux et sociaux et proposer des mesures concrètes de gestion des risques et des impacts associés aux différentes interventions du projet ;
- Élaborer un Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES) avec toutes les dispositions institutionnelles de mise en œuvre assorti d'un budget.

Le CGES inclut un processus de sélection environnementale et sociale qui permettra aux institutions chargées de la mise en œuvre du projet de pouvoir identifier, évaluer et atténuer les impacts environnementaux et sociaux potentiels des activités du projet au stade de

planification. Le CGES prend en compte les exigences des politiques de sauvegarde de la BAD tout en respectant les lois et réglementation nationales en matière de gestion environnementale et sociale. Le CGES détermine aussi les dispositions et responsabilités institutionnelles à prendre durant la mise en œuvre du projet, y compris celles relatives au renforcement des capacités, mais aussi les activités de suivi. Toutefois, le présent document étant un CGES, des Etudes d'impact environnemental et social (EIES) spécifiques pour certains sous-projets durant la mise en œuvre du projet pourraient être nécessaires.

1.3. Démarche Méthodologique

L'approche méthodologique a été basée sur le concept d'une approche systémique, en concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés par le P2-P2RS. La démarche méthodologique s'est articulée autour de quatre étapes majeures :

1.3.1. Le cadrage de l'étude

Au démarrage de l'étude, une réunion de cadrage a été tenue avec les principaux responsables du P2-P2RS-GB. Cette rencontre a permis de s'entendre sur les principaux enjeux liés à la préparation des études de sauvegarde, mais aussi sur certains points spécifiques de l'étude, notamment les consultations publiques à mener au niveau de certaines communes ciblées dans la zone du projet. L'occasion a été saisie pour dresser la liste des contacts dans les villes ciblées et des personnes ressources.

1.3.2. La collecte et la revue documentaire

Cette étape a permis de collecter toute la documentation du projet, mais aussi les études environnementales et sociales déjà réalisées (ou en cours de réalisation) par le P2-P2RS-Guinée-Bissau, les politiques de sauvegarde environnementales et sociales de la BAD, les politiques nationales en matière d'environnement, les textes relatifs à la politique de transport terrestre, le code de l'environnement et ses textes d'application, les autres textes relatifs à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

1.3.3. Les rencontres institutionnelles

Cette étape a permis de rencontrer les acteurs institutionnels principalement concernés par le projet, c'est-à-dire les directions techniques du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural par le biais de sa Direction Générale de l'Agriculture, l'UGP du PDCV-RIZ et du Ministère de l'Économie, Plan et Intégration Régionale à travers la Direction Générale du Plan mais aussi les différents groupes d'acteurs et bénéficiaires du projet, notamment les jeunes, les femmes et les hommes.

1.3.4. Les consultations publiques

Les premières consultations ont eu lieu au mois d'août 2021 avec les institutionnels des Ministères impliqués dans le projet (Direction Générale de l'Agriculture, Direction Générale du Plan, Direction Générale de la Planification Agricole, etc.). Elles se sont poursuivies durant le mois d'Octobre et ont concerné les communautés des régions de Bissau, Oio, Cacheu et Biombo, notamment les Directeurs Régionaux de l'Agriculture, les Associations de producteurs, les femmes et les jeunes y compris les Gouverneurs des régions afin de leur présenter le projet ainsi que ses objectifs et stratégies envisagées pour sa mise en œuvre. Plus spécifiquement, elles ont permis : (i) d'associer les différentes parties prenantes à la mise en évidence des enjeux environnementaux et sociaux du projet ; (ii) d'expliquer le projet aux acteurs (activités et enjeux) ; (iii) de susciter la participation des communautés (avis, craintes ; préoccupations, suggestion et attentes) ; (iv) de collecter des données et informations socioéconomiques en rapport avec le projet ; (v) d'asseoir les bases d'une mise en œuvre

concertée des actions prévues dans le cadre du programme. Pour cela, l'étude a adopté une démarche participative qui s'est articulée autour de deux (2) axes essentiels : (i) l'information préalable des parties prenantes ; et (ii) les rencontres d'échange et de discussion avec les principaux acteurs et bénéficiaires du programme.

1.3.5. Les visites de terrain

Des visites de terrain ont été effectuées au mois d'Octobre 2021 dans certaines zones potentielles dans la région de Oio, Cacheu, Biombo et au niveau du Secteur Autonome de Bissau pour apprécier les contraintes et enjeux environnementaux et sociaux dans la zone du projet, particulièrement les enjeux environnementaux et sociaux majeurs afférents à la mise en œuvre des différentes composantes du projet.

Ces visites ont également permis de voir l'état des infrastructures, et rencontrer les représentants du ministère de L'Agriculture et du Développement Rural ainsi que les responsables administratifs au niveau des régions.



Photo 1-Magasin du Secteur de Farim, Région Oio

Source : Equipe Consultants pour la formulation du CGES du P2-P2RS

1.3.6. L'exploitation des données et la rédaction du rapport

Les phases de revue documentaire, de collecte des données sur le terrain, de visites de zones potentielles, d'entretiens auprès de différents acteurs, ont permis de recueillir des informations de base dont le traitement et l'analyse ont permis la rédaction du CGES.

2. DESCRIPTION DU PROJET 2-P2RS- GB

2.1 Composantes du projet :

Il comprend 4 composantes :

Tableau 5 - Description du projet et de ses composantes et résultats attendus

Composante 1: Renforcement de la résilience au changement climatique des productions agro-sylvo-pastorales	Résultats attendus
Sous-composante 1.1: Appui à la gestion durable d'espace agro-sylvo-pastoraux	300 hectares de mangrove restaurés biologiquement
	500 ha de pâturage aménagés
	200 Km de pare feux et couloirs réalisés dans la zone de pâturage
	4 POAS élaborés et mis en œuvre dont 10% adoptés et respectés
	31 Villages cartographiés
	150 Acteurs concernés formés sur les bonnes pratiques résilientes
	75 éleveurs formés
	50 Auxiliaires d'élevages formés et disposent de kits de travail
	10 villages bénéficient des appuis pour le développement de l'apiculture
	10 Apiculteurs formés
	31 Villages disposent de Plan de Gestion Durable d'Écosystème (GITT)
Sous-composante 1.2: Développement d'infrastructures résilientes	600 ha de bas-fonds avec maîtrise partiel d'eau aménagés et mis en production
	400 ha de bas-fonds avec maîtrise total d'eau aménagés et mis en production
	2000 ha de mangrove aménagé et mis en production
	15 Barrage anti sel construits
	50 Km de pistes rurales réhabilitées
	4 Études techniques réalisées
	2 Centres de production de semences réhabilitées (Contuboel, Caboxanque)
	1 Centre de production de semences forestière réhabilité (Embuhne)
	10 points d'eau pastoraux aménagés ou réhabilités
	3 Techniciens du Laboratoire de Semence formés
	4 Magasins construits
	1 Marché à bétails construit
	4 Maison d'abattage de bétails construits
	1 Maison d'abatage pour porcs construit
Sous-composante 1.3: Promotion d'innovation climato-intelligente	124 Unités de démonstrations construites
	1 Étude Environnemental et Social (EES) réalisé
	4 Plan de Développement Régional réalisés
	31 Villages disposent de Plan d'Adaptation (VCI)
	4 Structures d'organisation fonctionnelle créées
	31 Villages disposent d'organisations fonctionnels
	31 Villages ont bénéficiés d'intrants de qualité
	31 Motoculteurs distribués
	4 Unité semi industriel de transformation de riz installées
	31 Atomiseurs distribués
	31 Pulvérisateurs distribués
	10 Tonnes d'engrais distribués
	300 L de pesticides mis à disposition d'agriculteurs
	100 Kg de semences amélioré produits
	100 Kg de semences maraichères distribuées

Composante 1: Renforcement de la résilience au changement climatique des productions agro-sylvo-pastorales	Résultats attendus
	12 Étangs de pisciculture construits
	4 Unités de production d'alevins installées
	4 Unités de production d'aliments pour le poisson installées
	10 Apiculteurs formés
	20 ha de périmètres maraichers aménagés
	40 ha de production de racines et tubercules installés
	31 Villages disposent d'information sur les bonnes pratiques alimentaires et nutritionnelles
	10 Éleveurs formés en insémination artificielle
	500 Géniteurs distribués
	1 distributeur des médicaments vétérinaires construit
	Campagne vaccination annuelle contre les principales épizooties renforcée chaque année
Composante 2: Développement des chaines de valeur agro-sylvo-pastorales	Résultats attendus
Sous-composante 2.1: Amélioration de l'accès aux services conseils, au financement et aux marchés	4 Centres intégrés construits
	4 Groupements de services conseils de jeunes mis en place
	1 Étude sur la chaine de valeur compétitive réalisée
sous-composante 2.2: Développement et promotion de l'entrepreneuriat	100 Acteurs formés et 1 Partenariat Public Privé conclus
	4 PME en aviculture installées
	4 PME des jeunes sont mises en place et opérationnelles
	1 PME de production de ration pour les volailles créée
	3 Petites Unités de fumage de poissons installées et opérationnelles
	10 Unités de transformation de riz installées
	1 Unité de conservation de produits maraichère installée
	1 Centre de reproduction animal construit
	2 Unités de transformation et commercialisation de produits laitier construites
	1 Fonds d'Appui au financement adapté installé
sous-composante 2.3: Promotion de bio-digesteurs	2 PPP créés
	Des projets de transformation agro-industrielle montés et opérationnels
	Le pays est doté de stratégies et de dispositifs réglementaires pour accompagner la promotion des bio-digesteurs et de services spécialisés de certification
	6 Campagnes d'IEC effectuées
	1 Réseaux d'IEC est mis en place
	500 jeunes formés dont 50% filles dans la technique de construction de bio digesteur
	50 bio-digesteurs construits
	Composante 3: Renforcement des capacités adaptative
	Résultats attendus
sous-composante 3.1 : Développement des services	1 Réseau d'observation et de collecte de données hydro-climatiques mis en place et fonctionnel

Composante 1: Renforcement de la résilience au changement climatique des productions agro-sylvo-pastorales	Résultats attendus
climatiques	La génération effective des données adaptées à l'échelle des 31 villages et à l'échelle des 4 Régions/Communes est réalisée
	1 Plan Stratégique National est mis en place
	5 Spécialités formées sur la production des informations climatiques
	L'étude sur le climat est validé
	2 PPP Créés
	50 Emplois vert créés au profit des jeunes
Sous-composante 3.2: Fonds d'appui aux activités régionales conduites par le CILSS	Fonds disponibilité
Composante 4 : Coordination et gestion du programme	Résultats attendus
	L'Unité de Gestion du Projet et ses structures auxiliaires mis en place
	Le suivi et la supervision des activités réalisés régulièrement
	Situation de référence réalisée
	Manuel de suivi et évaluation avec logiciel installé
	Stratégie de communication formulée
	Stratégie genre et équité social formulée
	PGES suivi
	CGES suivi
	Le CONACILSS suit les activités du projet
	La passation des marchés et les audits réalisés

Le coût global du projet est évalué à 6 750 000 000 F. CFA, pour une durée de 5 ans, soit environ 8 653 846 UC (UC¹). Le projet se base sur une approche holistique pour débloquer les contraintes auxquelles les femmes entrepreneurs sont soumises en Guinée-Bissau.

2.2. Liste des communes d'intervention du P2-P2RS dans le pays – Guinée-Bissau

Le P2-P2RS-Guinée-Bissau couvrira trente une (31) communes dans les régions de Oio, Cacheu, Bafata et Quinara. Les quatre (4) régions de la zone d'intervention du P2-P2RS regroupent **371.377** habitants.

Le choix des activités et des communes d'intervention du P2-P2RS Guinée-Bissau, est fondé sur les principes énoncés dans le rapport d'évaluation de la pauvreté (ILAP, 2010) ainsi que les critères de vulnérabilité, insécurité alimentaire et nutritionnelle, résilience, etc. :

- Concentrer les interventions dans un nombre restreint de communes vulnérables du PRP dont le taux d'insécurité alimentaire est sévère comme le cas des régions d'Oio (20%), de Quinara (13%), de Cacheu (10%) et de Bafata (9%) ;
- Axer le programme sur des investissements structurants (mobilisation de l'eau, récupération des terres, transformation des produits, commercialisation, création d'emplois) ;
- Promouvoir les infrastructures à forts impacts et gérables par les communautés ;
- Adapter les options de résilience au contexte socio-culturel ; et
- Développer des synergies avec les actions en cours dans le pays.

¹ UC : Unités de Compte

- vi. Les critères techniques, économiques et financiers en rapport avec l'objectif du projet mais également des interventions des autres bailleurs en cours ont aussi été prises en considération.

2.3. Description des communes retenues pour le projet.

Le premier groupe de communes sélectionnées sont celles qui sont localisées dans la zone côtière, (la façade maritime, c'est-à-dire jusqu'à 80 km à l'intérieur des terres). Les activités principales de ces communes sont l'agriculture (riz de mangrove, sorgho, arachide, patate douce, manioc, taro, etc...).

La riziculture itinéraire (riz pluvial) est aussi très pratiquée dans ces communes aussi bien que la culture de l'anacarde.

Globalement l'agriculture est de type traditionnel et de subsistance avec des parcelles de production trop petites et un rendement à l'hectare trop faible. La pratique du défrichage et l'utilisation de feux de brousse est très répandue (c'est la culture sur brûlis ou l'agriculture itinérante).

La place de l'élevage est moins importante dans ce système de production et les effectifs d'animaux plus réduits, composés essentiellement d'espèces à cycle court. L'élevage est surtout sédentaire ici.

Un autre groupe de communes est celles de la zone Nord-Ouest constitué par les régions d'Oio et de Cacheu. Ce sont des communes situées dans la zone de transition (zone côtière ou zone Nord-Ouest). On y trouve le système de production mixte (riziculture de bas-fonds et riziculture de mangrove). La riziculture itinéraire (riz pluvial) est aussi très pratiquée dans ces communes aussi bien que la culture de l'anacarde. Sur le plateau, on trouve aussi les cultures de rente, (arachide, coton, etc.) et les cultures de sorgho, mil, fonio aussi bien que le maraîchage.

On rencontre quelques systèmes pastoraux purs, mais ils sont assez rares.

Les effectifs de bovins et de petits ruminants sont importants, les troupeaux moyens détenus par famille tournant autour de 35 bovins et 30 petits ruminants.

L'alimentation des ruminants est quasi exclusivement basée sur l'utilisation des parcours naturels, en plus de l'accès aux résidus de récolte à certaines périodes de l'année.

Le système d'élevage est surtout lié à la mobilité, avec des mouvements de transhumance importants en saison sèche vers les points d'eau permanents (en particulier les grands cours d'eau que sont le Geba et le Corubal) et dont l'amplitude est de plus en plus grande.

Le lait occupe une place centrale dans la subsistance des familles et l'essentiel de la production est autoconsommée, une faible proportion étant commercialisée sur les marchés urbains.

Le dernier groupe de communes est celles qui sont situées dans la zone Nord-Est (Bafata). Ces sont les communes situées à l'intérieur du pays avec un système de production de riz de bas-fond dominé par les femmes. Ces communes ont de grande potentialité en terre de bas-fond et fleuves d'eau douce permettant le développement de l'irrigation et de la mécanisation de la production de riz.

Sur le plateau on trouve également la pratique de toutes les autres cultures telles qu'anacarde, manioc, patate douce, etc...

Les espèces animales sont plus diversifiées et les effectifs d'animaux par famille sont plus importants que dans la façade maritime, mais nettement moindres que dans les zones Nord et Est du pays.

Dans l'ensemble, les différents systèmes d'élevage sont de type extensif et sont fortement associés aux conflits liés à l'utilisation de l'espace, surtout dans un contexte d'extension de la culture de l'anacarde et en l'absence de règles précises pour l'utilisation de l'espace communautaire entre les différents groupes d'usagers au niveau local.

Aussi, les éleveurs proposent l'établissement d'un zonage de l'espace et la délimitation d'espaces réservés au pâturage, notamment en saison des pluies.

L'abreuvement des troupeaux pose de grands problèmes en saison sèche, notamment dans les régions de Gabú, Bafatá et Oio où les ouvrages hydrauliques disponibles ne sont pas en adéquation avec l'importance du cheptel. De plus, certains ouvrages comme les puits villageois ne sont pas adaptés à un usage pastoral.

Ces systèmes extensifs sont peu productifs et sont très exigeants en surface : au minimum 6 à 7 hectares par unité bétail tropical (UBT).

La caractéristique commune et générale à toutes ces communes est l'existence d'une agriculture traditionnelle et de subsistance, extensive et itinérante.

Le tableau 6 suivant donne les critères de choix des communes d'intervention et le tableau 7 présente la répartition du poids démographique de chaque commune choisie.

Tableau 6 - Critères de choix des communes

N°	Nom des régions	Nom des Départements/Secteurs	Commune d'intervention du P1 (oui ou non)	Village (commune) transfrontalière	Bassin de production	Plan de Développement Régional ou Local intègre le CC / la résilience ?	Corridor de transhumance	Marché régional	Décision (retenue ou non retenue)
1	Oio	Nhacra	Nhoma	Non	Non	Plan de Développement Agricole Régional de Oio intègre le CC : 2017 - 2021.	Non	Non	Oui Retenue
2		Mansoa	Olom	Non	Oui		Non	Non	Oui Retenue
3			N'ior	Non	Non		Non	Non	Oui Retenue
4		Mansaba	Morés	Non	Non	Il existe un Plan de Développement Régional qui date de 2007	Non	Non	Oui Retenue
5		Farim	Udjegué	Oui	Non		Non	Non	Oui Retenue
6			Djinicon	Oui	Non		Non	Non	Oui Retenue
7			Cuféu	Oui	Non		Non	Non	Oui Retenue
8	Cacheu	Bula	João Landim	Non	Non	Plan de Développement Agricole Régional de Cacheu intègre le CC : 2017 - 2021	Non	Non	Oui Retenue
9			Pete	Non	Non		Non	Non	Oui Retenue
10		Bigene	Pundam	Oui	Non	Il existe un Plan de Développement Régional qui date de 2007 et qui est en cours d' actualisation avec le Ministère de l' Economie,	Non	Non	Oui Retenue
11			Ntchumol	Oui	Non		Non	Non	Oui Retenue
12		São Domingos	Suzana	Oui	Non		Non	Non	Oui

						Plan et Intégration Régionale.			Retenue
13			Cassulol	Oui	Non		Non	Non	Oui Retenue
14			Caton	Oui	Non		Non	Non	Oui Retenue
15		Cantchungo	Petabe	Non	Non		Non	Non	Oui Retenue
16			Sucuto	Oui	Oui	Plan de Développement Agricole Régional de Bafata intègre le CC : 2017 - 2021	Non	Non	Oui Retenue
17		Bafata	Kafia	Non	Oui		Non	Non	Oui Retenue
18			Bafata Porto (Campossa)	Non	Oui	Il existe un Plan de Développement Régional qui date de 2007	Non	Non	Oui Retenue
19			Sara Ganaia	Non	Oui		Non	Non	Oui Retenue
20		Ganadu	Ganadu	Non	Oui		Non	Non	Oui Retenue
									Oui Retenue
21			Kangali	Non	Oui		Non	Non	Oui Retenue
22			Bancuma 1-2-3	Non	Oui		Non	Non	Oui Retenue
23			Madina Ioba	Non	Oui		Non	Non	Oui Retenue
24		Fulacunda	Braia	Non	Non	Plan de Développement	Non	Non	Oui

	Quinara					Agricole Régional de Quinara intègre le CC : 2017 - 2021 Il existe un Plan de Développement Régional qui date de 2007			Retenue
25			Baria	Non	Non		Non	Non	Oui Retenue
26		Buba	Gambil Balanta	Non	Non		Non	Non	Oui Retenue
27		Empada	Gã Djimba	Non	Non		Non	Non	Oui Retenue
28		Tite	Iussi	Non	Non		Non	Non	Oui Retenue
29			Enxudé	Non	Non		Non	Non	Oui Retenue
30			Bissassema	Non	Non		Non	Non	Oui Retenue
31			Ndjassane	Non	Non		Non	Non	Oui Retenue
Total	4 Régions	15 Départements	31 Villages						

Tableau 7 - Effectif de la population de la zone d'intervention

Régions	Secteurs	Population	Communes
Oio	Nhacra	20639	Nhoma
	Mansoa	46046	Olom
			N'lore
	Mansaba	43725	Morés
	Farim	48264	Udjegue
			Djiniko
			Cufeu
Cacheu	Bula	9149	João Landim
			Pete
	Bigene	1595	Pundam
			Ntchumol
	São Domingos	5883	Suzana
			Cassulol
			Caton
Bafata	Cantchungo	15092	Petabe
			Sucuto
			Kafia
	Contuboel	44048	Bafata/R. Porto
			Fadjonkito
			Kangali
			Bancuma 1-2-3
Quinara	Ganadu	24564	Madina Ioba
	Fulacunda	11275	Ganadu (Sara Ganaia)
			Braia
	Buba	17255	Baria
			Gambil Balanta
	Empada		Gã djimba
	Tite	14886	Iussi
			Enxudé
			Bissasseme de baixo e de cima
			Ndjassane
4		371 377	31

2.2 Modalités d'exécution :

Le schéma d'ensemble comporterait un comité de pilotage composé des ministères concernés et d'acteurs du secteur privé et de la société civile et un organe d'exécution ou Unité de Gestion du Projet (UGP) sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. L'UGP intégrera un spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale et des conventions de partenariat seront signées avec certaines structures d'encadrement pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle du projet en rapport avec les services techniques régionaux de l'Etat pour

bénéficier de la proximité et faciliter la durabilité. Ce sera notamment le cas avec AAAC pour le suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales du projet entre autres actions.

Les réalisations physiques du projet sur le terrain se feront à travers l'appel à candidature des Entreprises Privées, spécialisées dans les travaux d'infrastructures rurales, aménagements hydroagricoles et irrigation, soit nationales soit sous régionales, en fonction de la dimension des ouvrages à réaliser. Les entreprises prestataires de services pourront être aussi appelés à fournir des services spécialisés en fonction des besoins exprimés.

Dans les soucis de garantir la pérennisation des actions du projet, il se servira des compétences des acteurs locaux, ONG, services publics et autres, avec lesquelles s'établiront selon le cas, un Accord de Partenariat Public Privé (PPP) ou les Conventions de Collaboration quand il s'agit des services de l'Etat. Les accords sont faits dans les domaines de mise en valeur des aménagements soit des rizières soit pour le maraichage, pour les activités de formation et animations.

Certains travaux d'aménagement hydroagricoles pourront se faire à travers l'approche Haute Intensité de la Main d'Œuvre (HIMO) rémunéré par le projet à travers l'approche « Food for Works ».

En termes de synergie avec les autres projets en exécution sur le terrain, le projet travaillera dans le sens de complémentarité plutôt que de compétitivité.

L'UGP du projet signera spécifiquement avec la Direction General de l'Ingénierie Rural, un Accord de Collaboration permettant d'assurer la bonne exécution des travaux d'aménagement et des infrastructures à construire.

Compte tenu de l'envergure des travaux d'aménagements hydroagricoles à réaliser, il faut à tout prix éviter la concentration des travaux d'aménagement au niveau d'une seule entreprise. Ils devront être sélectionnés à raison de 1 par région. Ces dispositions devront être prises en considération lors du lancement d'avis d'appel d'offre.

L'UGP appuiera entre autres, la création d'un Comité de Gestion des périmètres aménagés.

2.3 Pôles/avantages transversaux attendus/prévus :

Avantages : Les différents renforcements destinés aux institutions des secteurs publics, privés et de la société civile et les conventions à signer constituent autant de facteurs de renforcement de l'efficience et de la durabilité du projet. L'amélioration des compétences techniques, la modernisation des équipements des coopératives agricoles et associations de base, ONG et la mise en place de la plateforme d'information devraient renforcer l'attrait des chaînes de valeurs agricoles et inciter à la création de startups par les femmes et des jeunes. Le projet va générer des emplois jeunes et renforcer leurs revenus à plus de 2000 femmes et jeunes.

Genre : Une caractéristique fondamentale de la société Bissau-guinéenne est le pourcentage élevé des femmes engagées dans l'activité économique (80%²). Elles mènent ces activités en plus de leurs rôles de reproduction dans la société avec pour conséquence une surcharge de travail et

² Enquête ILAP2-2010 sur la pauvreté

de faibles performances. Sans accès au capital pour investir, elles travaillent sur de petits lopins de terre ou comme ouvrières dans des exploitations agricoles où elles sont peu rémunérées et subissent des abus, discriminations et violences basées sur le genre. Le projet permettra la professionnalisation des coopératives agricoles et associations de base (de plus 1000 membres) et la fourniture d'équipements pour la transformation, l'emballage et le transport des produits locaux bruts ou transformés).

Le projet permettra également la formation professionnelle des filles et garçons et formatrices en transformation des produits locaux. Des emplois directs vont être créés. Les unités de transformations à mettre en place vont également générer des emplois indirects de même que les conventions de partenariats à établir avec les structures d'encadrement. Par ailleurs, l'offre de services des femmes contribuera à réduire la charge de travail des femmes à travers des activités IEC/CCC sur le genre, la Planification Familiale et les Violences Basées sur le genre. Le projet est ainsi classé dans la catégorie 2 du système de marqueur genre de la Banque.

3. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA ZONE DU PROJET

3.1. Cadre biophysique

3.1.1. Situation géographique et administrative

La République de Guinée Bissau est située dans l'Hémisphère Nord, entre la République du Sénégal au Nord, la République de Guinée Conakry à l'Est et au Sud, et l'Océan Atlantique à l'Ouest. La Guinée Bissau couvre une superficie de 36 125 km², avec une plaque continentale de 53 000 km² comprenant notamment l'archipel des Bijagós (englobant 40 îles dont seulement 20 sont habitables). Cet archipel couvre une superficie de 10 000 km² (dont 1 000 km² d'îles sédimentaires et 9 000 km² de mer). La côte du continent s'étend sur 180 km de long, du Cap Roxo au Ponta Cajete, et est bordée de plusieurs îles. L'altitude ne dépasse pas les 200 mètres. Le littoral se caractérise par de longs estuaires fluviaux et bras de mer pénétrant très loin à l'intérieur des terres.

D'après les résultats préliminaires du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH), mené en mars 2009 par l'Institut National de la Statistique et du Recensement (INEC), la population totale du pays est estimée à 1.548.159 habitants, dont 755.859 sont de sexe masculin et 792.300 de sexe féminin. Les subdivisions administratives de la Guinée Bissau sont au nombre de neuf : huit régions (Cacheu, Oio, Gabu, Bafatá, Quínara, Tombali, Bolama Bijagós et Biombo) et le secteur autonome de Bissau. La zone du projet se situe dans les régions de Cacheu, Oio, Biombo et Bissau.

Le climat est du type tropical sur le littoral et de type soudano-sahélien sur la partie continentale. Les moyennes des précipitations varient entre 1400 mm et 1800 mm par an. La température varie entre 24 et 29° pendant toute l'année. On observe deux saisons climatiques : une saison sèche (de novembre à avril) et une saison humide (de mai à octobre). Le pays comprend : (i) une zone côtière, fragmentée et souvent envahie par la mangrove, (ii) des plaines et vallées, périodiquement inondées, elles sont favorables à la culture du riz, (iii) des zones de collines, très aptes pour la culture de l'anacarde et de l'arachide.



Figure 1 : Carte de la Guinée-Bissau

Source : PNIA 2^o Génération – Décembre 2017

3.1.2. Biodiversité marine et vulnérabilité du pays

La Guinée-Bissau possède une diversité des écosystèmes, qui sont riches par exemple en ressources hydriques, avec une série des fleuves et rias, parmi lesquels on peut citer, les fleuves Cacheu, Geba, Corubal, fleuve Grande de Buba, mais aussi les Mangroves.

3.1.2.1. *Les zones protégées*

- Le Décret-loi n°5-A/2011 du 1 mars 2011 établit la loi cadre des Aires Protégées. La création de 6 zones protégées fait partie des mesures prises par le Gouvernement de la Guinée-Bissau dans sa politique de gestion et de conservation des ressources et de la biodiversité marines. Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées (IBAP) s'occupe de la gestion de ce réseau d'Aires Protégées, notamment le Parc Naturel de Cacheu qui se situe dans la zone d'intervention du projet au Nord Est du pays (Parc Naturel das « Tarrafes » de Cacheu (PNTC);

On distingue par ailleurs dans le pays en dehors de la zone d'intervention du projet :

- Au centre le Parc Naturel des Lagoas de Cufada (PNLC);
- Au Est le Complexe Dulombi, Boé e Tchetché (DBT), ce complexe est composé de Parc National de Boé, Parc National de Dolombi et trois couloir écologique, notamment, chetché, Salifo et Cuntabani;
- Au Sud le Parc National de Cantanhez (PNC).

Dans la partie insulaire :

- La réserve de Biosphère de l'Archipel Bolama-Bijagos (RBBB) qui comprend :
- Le Parc National Marin de João Vieira Poilão (PNMJVP)
- Le Parc National du Groupe des Iles d'Orango (PNO)
- L'Aire Marine Protégée Communautaire des Iles Formosa, Nago e Chédia (Urok)

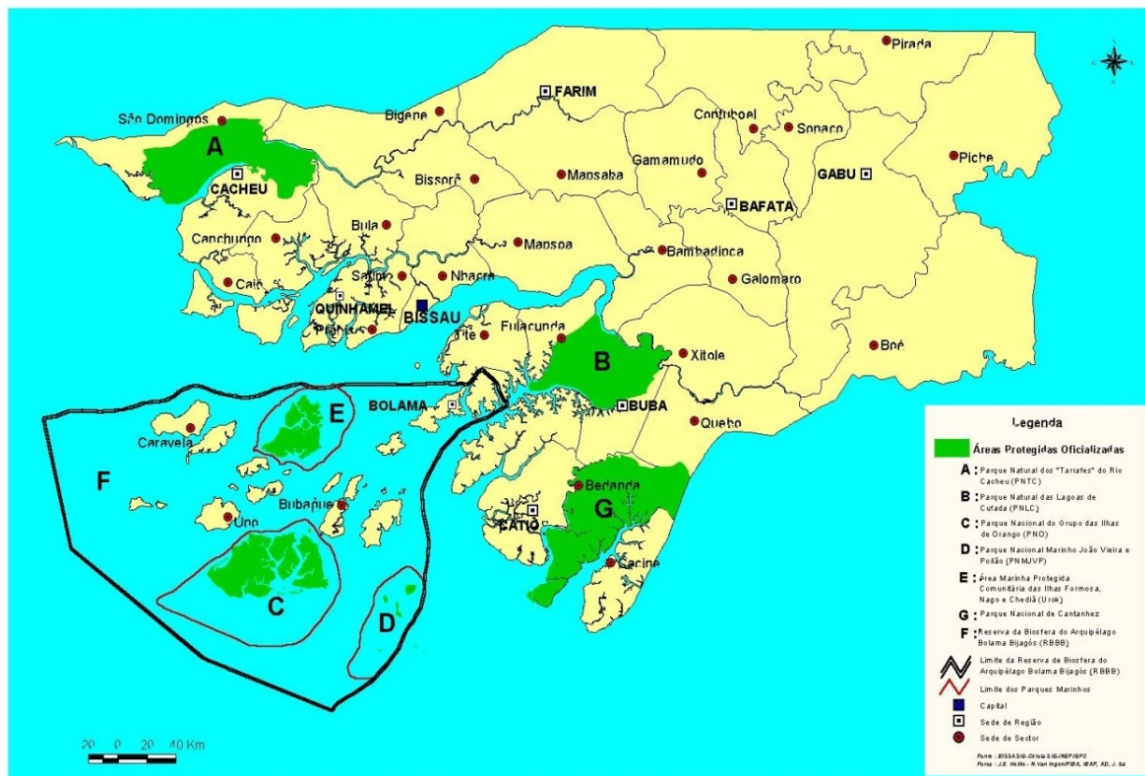


Figure 2 : Position des zones protégées

Source : IBAP

Selon l'inventaire de la faune marine et aquatique, il existe environ 230 espèces en Guinée-Bissau, distribuées en 87 familles (Etudes PRESAR 2009). On y distingue les poissons, les crustacés, les mollusques, des céphalopodes, des gastéropodes et les échinodermes. Les espèces les plus représentatifs de la microfaune marine sont :

- Poissons : *Dsyatidae*, *Mugilidae*, *Haemulidae plectorinchus*, *Carngidae*, *Rhinobatidae*, *Arius sp*, *Clupidae*, *Ludjanidae*, *sparidés*, *Serenidae*, *Scianidae*, *Sphyraenidae*, et les requins.

- Mollusques : *Anadara*, *Tagelus adansonii*, *pugilina sp* et *sp Cymbium*.

En ce qui concerne les mammifères, on compte le vulnérable Lamantin « bus Pis » (*Trichechus senegalensis*) et les dauphins. On compte aussi les espèces de la famille de Chelonioidae que sont les tortues marines qui caractérisent également cet écosystème.

Actuellement, la gestion du réseau d'aires protégées et des espèces menacées est réalisée par l'IBAP (Institut de la Biodiversité et des Aires protégées). Cet Institut a été créé en 2004 par le biais d'un projet de la Banque Mondiale.

L'État est relativement peu impliqué dans la gestion de ces espaces étant donné son manque de capacité financière. Les parcs ne disposent donc ni d'un nombre suffisant de cadres nationaux formés et affectés par l'État, ni de financement durable pour leur fonctionnement.

A l'extérieur des parcs nationaux, la situation reste encore plus grave. Les activités humaines ayant un impact direct sur les écosystèmes sont l'agriculture en jachère, la construction de nouvelles rizières, la pêche (de tous types) et l'exploitation des ressources de la forêt et des mangroves à des fins de production de charbon et de fumage du poisson. Dans un contexte d'instabilité régionale et de rareté générale des ressources naturelles, la pression des pays voisins sur les écosystèmes nationaux a tendance à augmenter. Plusieurs ressources à valeur économique sont exploitées par les pays voisins (par exemple, les ressources halieutiques) profitant peu à la Guinée Bissau.

Le risque de perte de la biodiversité est réel étant donné la faible capacité nationale aussi bien humaine (manque de ressources humaines dotées d'une formation de niveau moyen ou supérieur) que financière pour gérer ces habitats et espèces d'importance internationale. En outre, le manque d'accès aux sources d'informations, la quasi-inexistence de programmes de suivi de la biodiversité et le développement insuffisant des infrastructures de communication empêchent une bonne coordination entre les acteurs les plus importants.

Néanmoins, il faut souligner les efforts réalisés par des ONG et bailleurs de fonds dans les domaines de l'éducation et de la sensibilisation environnementale et de la formation dont les effets sur les décideurs, les techniciens, les cadres nationaux, les groupements de base et la population sont notoires.

3.1.2.2. Zones côtières et zones humides

Les valeurs naturelles de la zone côtière de la Guinée Bissau sont parmi les plus importantes de l'Afrique de l'Ouest. Le pays se caractérise par une vaste interpénétration des milieux terrestres et marins et par la présence de nombreux estuaires étendus, d'un énorme archipel émergeant des eaux marines peu profondes, de vastes étendues de mangroves servant de nurseries aux espèces aquatiques, des bancs de sable et de grandes vasières ainsi que des forêts subhumides.

Ces habitats sont essentiels aussi bien pour la survie des espèces d'intérêt économique que celles classées rares ou menacées au niveau mondial. Au niveau des espèces d'intérêt économique, la Guinée Bissau possède d'imposantes ressources halieutiques dont notamment les importants stocks en poissons, crevettes, langoustes, mollusques et huîtres. Parmi les espèces menacées au niveau mondial, on peut observer dans la zone côtière de la Guinée Bissau 4 espèces de tortues marines (en particulier sur l'île de Poilão, plus grand site de nidification de la tortue verte

Chelonia mydas d'Afrique de l'Ouest), le lamantin africain (*Trichechus senegalensis*), le chimpanzé (*Pan troglodytes*) ainsi qu'une espèce d'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*) qui a la particularité de fréquenter aussi bien les mares d'eau douce que les bras de mer ou les côtes ouvertes peu profondes. Cette région est reconnue également comme étant l'une des plus riches d'Afrique en oiseaux migrateurs en provenance du nord de l'Europe et de l'Asie, parmi lesquels environ 1 000 000 de limicoles hivernants dans les estuaires du littoral et dans l'archipel des Bijagós.

Il existe une forte pression sur les ressources côtières et maritimes étant donné qu'environ 80% de la population se concentre sur les zones côtières et y exerce des activités économiques de subsistance (culture du riz, extraction du charbon de bois des mangroves pour la consommation domestique et le fumage du poisson, agriculture itinérante, etc.). L'absence d'alternative, le manque de conscientisation de la population, l'absence de plan de gestion durable des zones côtières mettent en danger cet écosystème fragile et peuvent induire une perte sévère à moyen terme de la biodiversité ainsi qu'une dégradation irréversible de l'environnement. Cette situation est exacerbée par la pêche artisanale et le fumage du poisson réalisé par des pêcheurs provenant des pays voisins.

Les étendues de mangrove sont encore vastes en comparaison avec d'autres pays de la région. Cependant, plus de 40% des mangroves ont disparu au cours des 20 à 30 dernières années.

Des impacts sont déjà visibles tels que l'érosion et la disparition complète d'une des îles de l'archipel ou l'intrusion saline à Tombali. Cette situation constitue un des plus importants défis pour la préservation de l'intégrité écologique des écosystèmes complexes marins et côtiers.

3.1.2.3. Variabilités et changements climatiques projetés

En tenant compte des tendances actuelles dans l'atmosphère à l'échelle globale, le service de météorologie a projeté pour 2100, une diminution de la pluviométrie de 11,7 %, une augmentation de la température de 2 % et une augmentation du niveau moyen de la mer de 50 cm. Il est à noter qu'une diminution des ressources forestières peut empirer ce scénario, suite à une réduction de la séquestration de CO₂, à une plus forte diminution de la pluviométrie et à une réduction des barrières naturelles contre l'avancée de la langue salée (mangroves). Étant donné la proportion de terres basses du territoire et la population qui y habite, la montée du niveau de la mer accompagnée de l'intrusion saline dans les nappes phréatiques seraient les plus fortes menaces au niveau de la zone côtière, notamment à Cacheu. En plus de la diminution des pluies au cours des dernières années et la sédimentation de certains fleuves (et leur diminution de débit), le phénomène d'avancée de la mer dans le sud du pays constitue un autre exemple de la grande vulnérabilité du territoire national.

3.1.2.4. Vulnérabilité de la zone côtière et risque d'érosion

La vulnérabilité de la zone côtière de la Guinée-Bissau, liée aux phénomènes de changements climatiques, se traduit par une érosion côtière (un recul de la ligne de côte) d'environ de 5 à 7 mètres par an ; ce qui provoque une inondation des terres basses, la perte des mangroves, la destruction des infrastructures construites ainsi que la disparition de certaines espèces telles que les tortues marines et les hippopotames. Cette vulnérabilité est favorisée par les facteurs suivants : (i) la géomorphologie du littoral, notamment la basse altitude du relief au niveau de la région de Cacheu ; (ii) la configuration de la côte du nord au sud avec une profonde interpénétration entre

la terre et la mer ; et (iii) l'existence d'un delta marin actif avec une typologie estuarienne constituée par l'estuaire de Geba et l'Archipel des Bijagós (PANA, 2006).

3.2. Importance du secteur de l'agriculture dans l'économie du pays

L'économie bissau-guinéenne dépend toujours de l'agriculture. En effet, la Guinée-Bissau jouit d'un fort potentiel agricole grâce à la variété de ses terres permettant tous types de cultures, vivrières et de rente (céréales, fruits, légumes et tubercules). Cependant, seules deux cultures prédominent : l'anacardier et la riziculture irriguée. La diversification agricole est donc nécessaire et serait largement facilitée par les atouts de la Guinée-Bissau.

L'agriculture est dominée par deux productions : le riz et l'anacardier (noix de cajou). Le pays a une tradition rizicole très ancienne, alors que le développement de l'anacardier est récent (20 ans). Le riz est principalement cultivé dans les mangroves et en proportion plus réduite dans les bas-fonds ou en culture pluviale. Le milieu naturel varié autorise un éventail de cultures vivrière telles que le mil, le sorgho, le maïs, le manioc, la patate douce et l'arachide (autrefois culture de rente) et de cultures de rente comme le coton. Enfin, le pays possède de réelles potentialités en ce qui concerne les fruitiers grâce à son verger de manguiers, d'agrumes et de bananiers. Cependant, un des facteurs qui a contribué à la baisse de la capacité de production agricole est la diminution de la pluviométrie ces 20 dernières années.

La Guinée Bissau a toujours travaillé l'agriculture qui est fondé sur les cultures vivrières (riz, sorgho, maïs, racines et tubercules, etc.). Les activités agricoles dont les majorités sont réalisés dans le cadre d'une agriculture de subsistance, représente plus de 50% du PIB et restent l'occupation essentielle des de plus de 80 % de la population.

L'autosuffisance alimentaire n'est pas atteinte et le recours à l'importation est obligatoire pour combler le déficit en riz, principal aliment de base. La production nationale du riz paddy, (Moyenne 2010-2020) est estimée à 182 637 tonnes, pour une superficie mise en production de 115 243 ha. Le rendement moyen étant de 1 609 kg/ha, relativement faible comme indiqué dans le tableau 8 : Production, superficie et rendement moyenne de principales cultures alimentaires pour la période (2010-2020).

Tableau 8 - Production, superficie et rendement moyenne (2010-2020)

Cultures	Production brute -Paddy (tonnes/ha)	Superficie (ha)	Rendement (Kg/ha)
Riz	182 544	115243	1584
Mais	7 137	8270	863
Sorgho	19 623	22274	881
Mil	16 415	19044	862
Fonio	477	742	644
Arachide	78 413	74538	1052
Niébé	783	2195	357
Manioc	32 402	109839	295
Patate douce	23 555	109561	215

Source : DEA/MADR

Le bilan céréalier se présente donc comme suit, Tableau 9 : Bilan céréalier pour la période (2016/2017 – 2020-2021).

Tableau 9 - Bilan céréalier pour la période (2016/2017 – 2020/2021)

Cultures	Années						%
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Val. Absolue	
Riz	140063	152952	150550	153076	188174	48111	34,34
Mil/Sorgho/Mais	36385	32215	31260	29896	24257	-12128	-33,3

Source : DEA/MADR

Donc, globalement, la production du riz paddy n'a jamais atteint 200 000 Tonnes. La moyenne de 10 ans se table 182 544 Tonnes. Et le déficit est estimé en 2020-2021, à 188 174 Tonnes de riz net pour la consommation. Ce déficit est couvert soit par les importations soit par les dons en riz. Les contraintes sont à la fois techniques, organisationnel et financier. A ceux-là, il faut ajouter l'instabilité qui nuisent tout l'effort du développement du secteur agricole. Ces contraintes rendent l'agriculture bissau-guinéenne très peu productif et pas de tout compétitive.

L'agriculture Bissau-guinéen relève de deux catégories de producteurs :

- ✓ les petits producteurs des villages (Tabancas) estimés à près de 130.000 exploitants constituent l'essentiel de la population rurale et réalisent 90% de la production ;
- ✓ les producteurs modernes appelés « Ponteiros » (2.200 concessions dont 1.200 réellement installées), généralement des exploitants agricoles modernes disposant de concessions foncières importantes (de taille moyenne de 136 ha, variant de 20 à 2.500 ha) fournies par l'État, couvrant 27% des terres labourables (soit 9% de la superficie totale du pays) et occupant les meilleures terres agricoles du pays. Par manque de financement en termes de crédit, ils sont tous en état latente.

En matière de mise en valeur, l'agriculture est occupée essentiellement par deux cultures prédominantes : l'anacardier et le riz. On estime le nombre d'exploitations traditionnelles à 130.000 pour 1.200 entreprises agricoles. Les superficies cultivées sont estimées à 400.000 ha (soit 11% de la superficie du pays) dont 220.000 ha en cultures annuelles et 120.000 ha en cultures pérennes. Pour le riz, les potentialités selon les types de riziculture se situent dans la fourchette suivante : i) riziculture irriguée : riz de mangrove avec 106.000 ha, dont 51.000 ha cultivés, et ii) riz de bas-fonds avec 150.000 ha, dont 11.000 ha cultivés. Le riz occupe la première place dans les priorités du Gouvernement à moyen et à long terme, de par sa place dans l'alimentation et dans l'économie de la Guinée-Bissau.

Le développement de ces filières nécessitera donc l'adoption d'une démarche de modernisation des différents systèmes de production pour permettre le passage progressif d'une agriculture traditionnelle et de subsistance, à une agriculture résiliente, intelligente et tournée vers les marchés. Une agriculture plus productive et plus compétitive. Pour y arriver, il sera nécessaire de développer des systèmes d'approvisionnement en semences et intrants agricoles, faciliter l'accès à l'eau (infrastructures d'irrigation moins coûteuses, périmètres irrigués), renforcer les capacités des acteurs (formation et encadrement), assurer le transfert de technologies appropriées et mettre à la disposition des agriculteurs des produits et des instruments financiers appropriés.

L'intensification de la production devra aussi se faire par l'introduction de nouvelles variétés plus productives, avec des cycles de production plus courts.

Le secteur maraîchère, dominé par les femmes, se heurte lui aussi à des nombreux problèmes tant en amont qu'en aval de production (manque de semences de qualité et prix souvent très élevé, faible encadrement, concentration de production en seulement trois-quatre mois, absence totale de structures de conservation, concurrence déloyale avec les produits importés.

➤ Secteurs de l'élevage et de la production animale

Selon le Plan National d'Investissement Agricole de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIA-SAN) et la Carte de Politique de Développement de l'Elevage, globalement, le cheptel bissau-guinéen représente un capital évalué à 194 milliards FCFA. L'élevage est une activité pratiquée par environ 96.700 éleveurs qui concourent ainsi à la croissance de la sécurité alimentaire, à la diversification et à l'augmentation des revenus ruraux, à l'amélioration d'équilibre de balance des paiements, à la préservation et l'amélioration de l'environnement, en particulier par le développement de l'association agriculture-élevage.

Le recensement général de l'élevage organisé en 2009/2010 et effectué par la DGE (Direction Générale de l'Elevage) a donné les résultats suivants³ : 1.324.692 bovins, 304.104 ovins, 646.183 caprins, 4.355 équins, 34.770 asines, 330.089 porcins et 1.439.512 volailles. Il apparaît ainsi que la Guinée-Bissau recèle un cheptel beaucoup plus important que ne le laissaient apparaître les estimations antérieures, en particulier pour les bovins, les caprins et les porcins qui avaient été sous-estimés de moitié. Les bovins sont essentiellement concentrés à Gabu (49%), Bafata (22%) et Oio (17%). Ces trois régions concentrent 88% de l'effectif bovin national. Les petits ruminants suivent à peu près la même distribution que les bovins. Les porcins sont plus concentrés à Oio, Cacheu, Bolama, Biombo et Quinara. Quant aux volailles, elles sont bien distribuées sur l'ensemble du territoire national.

Le système d'élevage prédominant est de type agropastoral. La grande majorité du bétail est gérée par les agropasteurs peuls. 73 à 89,7% des ménages conduisent leurs troupeaux de bovins et de petits ruminants exclusivement en pâturage au niveau des terroirs villageois. 3,5% à 5,1% des ménages associent pâturage et alimentation des bovins et petits ruminants à l'auge, tandis que 2,5% à 3,8% s'adonnent à une alimentation exclusive à l'auge.

L'élevage traditionnel se caractérise par la fréquence de pathologies meurtrières et des épizooties (qui entraînent des taux élevés de mortalité pour les volailles, petit ruminants et les porcins), par la mauvaise alimentation et le manque de pâturages et de points d'eau pendant la saison sèche pour les bovins, la faible productivité des troupeaux tant en viande qu'en lait, la faible utilisation des sous-produits d'élevage, un secteur privé peu développé, avec des difficultés d'accès au crédit.

Les bovins sont essentiellement de la race N'Dama tandis que les moutons sont de race Djallonké et les chèvres appartiennent à la race naine de Guinée. Les porcins sont de race ibérique, élevés principalement dans les régions animistes et en particulier dans le centre du pays.

³ Hors secteur de Bissau.

L'amélioration de la production animale reste donc tributaire de la levée de contraintes d'ordre technique, financier et organisationnel : conduite traditionnelle des troupeaux, carences et déficits alimentaires pendant certaines périodes de l'année, insuffisance d'eau d'abreuvement, manque d'organisation des éleveurs, insuffisance d'encadrement technique, et manque d'ouverture des éleveurs aux nouvelles techniques, exiguïté et morcellement excessifs des exploitations agricoles, faiblesse des services de l'élevage.

Le nombre de volailles élevés est estimé à 1 439 512 dont plus de 95% vivent en élevage traditionnel (familial). Les volailles sont présentes dans tout le pays. En périphérie de Bissau, il existe quelques ateliers de productions de poulets. Le secteur de l'élevage de volailles s'heurte avec des grands difficultés d'approvisionnement de poussins d'un jour, ration alimentaire, médicaments et vaccins, etc. Tous sont importés de l'étranger. La quasi-totalité des œufs et poulet de chair consommé à Bissau sont importés.

Pourtant, Le pays dispose de conditions naturelles favorables pour le développement de certaines filières de l'élevage telles que la production laitière, la production de viandes rouges, et l'aviculture. Tant dans la zone nord que dans l'est et le sud du pays, il existe de réelles potentialités de développement de la filière des petits ruminants, des bovins et des volailles, à condition d'étendre la pratique des cultures fourragères, de créer des points d'abreuvement, des pharmacies vétérinaires et de renforcer les associations d'éleveurs. Il sera en effet souhaitable de contribuer à mettre en place des organisations professionnelles fonctionnelles au niveau des principaux centres ruraux du pays.

➤ **Exploitation des ressources halieutiques**

L'économie de la Guinée-Bissau se repose essentiellement sur l'agriculture et la pêche. L'agriculture constitue l'activité principale, représentant 54% du PIB et 93% des exportations.

Selon le Plan National de Sécurité Alimentaire de la Guinée Bissau révisé en octobre de 2008, la pêche a un potentiel total de 1,3 million de tonnes et un potentiel annuel estimé à 275.000 tonnes, mais son niveau actuel d'exploitation se situe aux alentours de 60.000 tonnes. La consommation locale est estimée à 25.000 tonnes, représentant 41,66% du niveau actuel d'exploitation. La norme de consommation locale est estimée à 26kg/an/individu. Le secteur de la pêche contribue pour 40% au budget général de l'État et représente moins de 10% des exportations.

Environ 3.500 pêcheurs artisanaux ont été recensés, dont au moins 50% sont des ressortissants des pays voisins (sénégalais, guinéens, serra lyonnais, ghanéens et maliens). Le nombre d'embarcations s'élevait en 2003 à 501, dont 74 motorisées et 427 non motorisées.

Plusieurs contraintes bloquent encore la promotion de la pêche artisanale au niveau des pêcheurs nationaux. Parmi ces contraintes les plus importantes sont : manque de facilités de débarquement et structure de conservation, de traitement et de distribution ; difficultés d'approvisionnement en intrants et équipement de pêche artisanale ; limitation aux marchés notamment celui de l'exportation à cause des normes exigées par le marché international ; insuffisance des capacités techniques et organisationnelles des pêcheurs nationaux ; difficulté d'accès à certaines zones de production.

Actuellement, le Gouvernement est en train de déployer les efforts en faveur des pêcheurs artisanaux de pour alléger ces contraintes.

En ce qui concerne la situation actuelle des systèmes de production de l'aquaculture, en dehors d'un petit essai sur l'élevage de crevette et de poisson d'eau douce (Tilapia) tenté par les vietnamiens au sud du pays (vers 1997) et d'une petite station piscicole d'environ 24 étangs de plus ou moins un are/étang (ferme Fa-Mandinga), l'aquaculture classique est une activité qui n'a pas été effectivement pratiquée en Guinée-Bissau. Néanmoins, il y a lieu de signaler l'existence de deux systèmes aquacoles traditionnels suivants : l'aquaculture traditionnelle pratiquée dans les périmètres de mangrove de la zone littorale du Nord et du Sud ; le système d'intégration irrigation/aquaculture dans les bas-fonds des zones continentales (Bafatá et Gabú).

Au regard des potentiels aquacoles physiques, l'aquaculture est une des activités susceptibles de jouer un rôle pour soutenir la production des aquatiques, contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population et de générer les recettes en devise du pays.

En effet la Guinée-Bissau regorge de vastes potentialités à travers les multiples plaines situées dans les estuaires et la zone continentale qui sont actuellement sous-utilisées, tant en terme de surface disponibles que de ressources hydriques ; la diversité de la faune piscicole dominée par les différentes espèces de crustacés et de poissons ; la diversité des écosystèmes aquatiques favorables à la pratique de divers systèmes de production aquacole (écosystème marine, les estuaires/ eau saumâtre et les eaux douces) ; les nombreuses rivières bordées des mangroves qui se jettent dans la mer entraînant avec elles d'immenses éléments nutritifs.

La Guinée-Bissau connaît deux types d'exploitation. Les petits producteurs traditionnels, "tabancas", estimés à près de 120 000, réalisent 90% de la production sur des surfaces inférieures à 5 ha. Les autres producteurs, "ponteiros", estimés à 2 200, sont en règle générale des exploitants modernes disposant de concessions foncières de 136 ha en moyenne.

Les petits producteurs peinent à obtenir des financements pour leurs activités agricoles en raison de l'absence de banques de développement agricole. À cet égard, le gouvernement a notamment prévu dans son Programme National d'Investissement du Secteur Agricole (PNIA) l'adoption d'une réglementation sur la propriété couvrant également les petites superficies ; des modalités types de "gestion de terroirs" pour la réglementation de l'occupation foncière par les "tabancas"; et un renforcement des services de cadastre et d'enregistrement. La mise en œuvre de ces mesures devrait également faciliter l'investissement étranger qui fait toujours défaut au secteur agricole bissau-guinéen. Le projet de code foncier en préparation lors du précédent examen n'a pas encore abouti. En attendant, de nouveaux textes sur le foncier, dans des régions telles que les îles, continuent d'être adoptés.

3.2.2 Cultures fruitières et maraîchères en Guinée-Bissau

Selon le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA 2^e Génération, déc. 2017), le renforcement des cultures maraîchères se fera principalement par le développement de l'agriculture périurbaine, par :

- a) La réhabilitation et l'équipement des périmètres irrigués pour le maraîchage destiné aux femmes,



- b) La fourniture de kits pour l'irrigation à bas coûts, matériels de protection, petits outils de production, transformation et conservation,
- c) La formation, l'encadrement et la consolidation des associations des femmes existantes.

L'étalement de la production maraîchère devra jouer un rôle crucial dans le développement du maraîchage urbain. Dans ce sens, la vulgarisation devra prendre en considération des variétés adaptées aux conditions climatiques bissau-guinéennes, dont il conviendra d'assurer l'approvisionnement en semences certifiées de qualité. L'objectif visé est d'ici 2030 réduire considérablement (75%) l'importation d'oignon et de la pomme de terre. D'ici 2030, la Guinée Bissau doit pouvoir produire la semence d'oignon, de poivron, de piment, de tomate dont il a besoin.

Compte tenu de l'urbanisation et l'augmentation de la population périurbaine, la sécurisation de ces terres s'avère d'extrême urgence pour assurer l'approvisionnement en légumes frais des villes (Bissau en particulier) et une source d'emploi pour beaucoup de femmes. La construction et l'équipement d'un marché de fruits et légumes à Bissau ainsi que l'amélioration des circuits de commercialisation sont d'autres facteurs importants pour le développement de cette agriculture périurbaine.

Les fruits, des cultures fruitières sont aussi pratiqués aux alentours des centres urbains et commercialisés dans les marchés (bananes, mangues, oranges...). Dans le cadre de l'agriculture périurbaine, ces cultures pourront être améliorées par la fourniture de meilleurs matériaux végétaux. Dans ce sens, les actions devront avoir lieu en relations avec le Centre Fruitier de Quebo (Coli) dans la vulgarisation de certaines variétés de ces fruits.

Cette agriculture périurbaine pourra constituer des opportunités d'emplois pour les jeunes, hommes et femmes, organisés par exemple en petits groupes d'intérêt économiques (GIE). Les principaux objectifs de cette action sont donc l'augmentation de revenus, la réduction de la pauvreté urbaine et la création d'emploi pour les jeunes et femmes.

Dans ces conditions, le développement du maraîchage se fera essentiellement par la mise en œuvre des activités suivantes :

- Mise en place au sein de la Direction Générale de l'Agriculture, des services spécifiques tels que : i) Service en charge du développement de la filière riz et céréales sèches, ii) Service en charge du développement des filières racines et tubercules et iii) Mise à niveau du Service (ceinture vert) déjà crée ;
- Appui à la formulation du Plan National de Développement Horticole ;
- Renforcement de capacité des acteurs de la filière ;
- Améliorer les itinéraires culturels permettant l'étalement de la production maraîchère ;
- Dissémination des technologies de production, transformation et conservation ;
- Amélioration des circuits et conditions de commercialisation ;
- Amélioration de la transformation ;
- Appui à la construction et l'équipement d'un marché urbain pour les produits horticoles ;
- Production de semences d'oignon, tomates et autres dont les conditions sont propices ;
- Création d'un Centre de Développement Horticole à Cacheu (ancien Granja du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural à Cacheu).

3.3. Principaux enjeux environnementaux et sociaux en rapport avec le secteur de l'Agriculture

Les diverses méthodes d'intensification agricole et de transformation agro-industrielle génèrent le plus souvent des impacts significatifs, souvent majeurs :

3.3.1. Sur l'environnement naturel :

- Impact sur l'usage des terres : réduction des superficies des forêts naturelles, défrichées pour l'installation des cultures ;
- Impact sur les sols : (i) compactage des sols suite au passage répété des engins; (ii) érosion due au ruissellement sur labours effectués sur pentes ; (iii) dessiccation en l'absence de couverture végétale pérenne ; (iv) pollution en profondeur provenant de la rémanence des pesticides et des engrais utilisés de façon répétée ou excessive ;
- Impact sur les eaux : (i) envasement des cours d'eau dû à l'atterrissage des fines d'érosion ; (ii) pollution des nappes phréatiques, réceptacles des épandages d'engrais et de pesticides ; (iii) pollution des cours d'eau alimentés d'une part par les nappes phréatiques polluées, contaminés d'autre part par le nettoyage des bidons contenant les produits... ;
- Impact sur le climat : (i) libération du gaz carbonique (CO₂) provenant de la déforestation pour changement d'usage et du labourage des sols (par oxydation de l'humus), des rejets des agro-industries, de la mécanisation (fumées d'engins) ; (ii) libération du méthane (CH₄) provenant de la culture du riz, des élevages de ruminants, des déchets organiques... ; (iii) libération du protoxyde d'azote (N₂O) par l'usage excessif ou mal dosé d'engrais azotés ;
- Impact sur la biodiversité : (i) disparition des habitats naturels, notamment suite à la déforestation ; (ii) simplification des écosystèmes (champs en monocultures) ; (iii) dégradation des écosystèmes par eutrophisation des aqua-systèmes contaminés, disparition de la faune et de la flore ; (iv) prédation des hommes sur les ressources naturelles par cueillette, chasse, pêche.

3.3.2. Sur l'environnement socio-économique :

- Impacts sur le foncier : (i) conflits entre communautés pour l'accès à la terre ; (ii) mise en concession par les États de terres agricoles initialement gérées par les communautés ; (iii) appropriation de terres par des investisseurs nationaux ou étrangers, après achat et obtention de certificats de propriétés, puis bornage ;
- Impacts sur l'aménagement du territoire : (i) ouverture de routes d'accès et d'évacuation des produits ; (ii) implantation de centres sociaux (postes de santé, écoles...), de marchés, de services ;
- Impacts sur les populations : (i) attraction de migrants autour des projets de développement procurant emplois, revenus... ; (ii) installation des familles d'employés pratiquant leur propre agriculture traditionnelle en périphérie des projets ;

- Impact sur la santé : (i) intoxication due à la consommation d'eau polluée ou d'aliments contaminés par les bidons de produits utilisés comme contenants alimentaires ; (ii) respiration des poussières provenant de la circulation des engins et véhicules sur pistes, ou immersion sans protection (masques) dans l'atmosphère chargée des usines agro-alimentaires (balles, farines...) ; (iii) accidents liés à l'utilisation ou à la circulation des engins de chantier et des véhicules ; (iv) endémies dues aux mouvements de populations (VIH-SIDA, Ebola...) ;
- Impact sur les aspects culturels : (i) changements d'activités et d'habitudes alimentaires ; (ii) nouvelles divisions du travail ou modifications des rapports socioéconomiques entre hommes et femmes ; (iii) le cas échéant, empiètement des emprises des projets sur les territoires de vie des populations résidentes

4. CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

4.1. Cadre Politique de gestion environnementale et sociale

4.1.1. Législation environnementale et sociale nationale

Le cadre législatif Bissau-Guinéen est marqué par une multitude de textes environnementaux, très récents pour la plupart. La Constitution de la République de la Guinée-Bissau adoptée en 1994, stipule dans l'un de son article que « Toute personne a droit à un environnement sain et propice à son épanouissement intégral. Elle a le devoir de le défendre. L'État veille à la protection de l'environnement et à la santé des populations ».

Le dispositif juridique spécifique de la Guinée Bissau en matière d'environnement concerne la loi de base n°1/2011 du 2 mars sur l'environnement, portant principes fondamentaux relatifs à la définition de la politique nationale de la protection de l'environnement naturel et construit » et la loi n°10/2010 du 24 septembre 2010 sur l'évaluation environnementale. D'autres textes existent aussi sur la forêt, l'eau, les mines et le foncier, aires protégées.

4.1.1.1. La loi de base n°1/2011 du 2 mars 2011 sur l'environnement

La Loi de base n°1/2011 du 2 mars 2011, est un instrument législatif qui définit la politique de la Protection de l'environnement national. Elle vise à favoriser la gestion durable des ressources naturelles, à prévenir les risques, à lutter contre les formes de pollutions et nuisances, et à améliorer la qualité de la vie des populations dans le respect de l'équilibre écologique.

Dans son article 2, elle dispose comme principe général, que: (i) toute personne a droit à un environnement humain écologiquement équilibré et a le devoir de le défendre, et il est de la responsabilité de l'État, par le biais d'organismes qualifiés et en faisant appel à l'initiative populaire et communautaire, d'œuvrer pour l'amélioration de la qualité de la vie, soit au niveau individuel, soit au niveau collectif, (ii) la politique de l'environnement cherche à optimiser et à garantir la continuité dans l'utilisation des ressources naturelles, qualitativement et quantitativement, comme principe fondamental pour un développement durable.

Ces principes sont établis à partir d'un éventail de mesures (article 4) dont l'objectif est de fournir un cadre qui favorise la santé et le bien-être des personnes, le développement social et culturel des communautés, ainsi que l'amélioration de la qualité de vie.

Au plan des normes, la loi ne dispose pas sur les limites réglementaires environnementales, comme par exemple le bruit, la turbidité, la qualité de l'eau, et qui pourraient être applicables au projet.

4.1.1.2. La loi n°10/2010 du 24 septembre 2010 sur l'évaluation environnementale

La loi sur l'évaluation environnementale, en son article 6 « intitulé instrument de classification des projets », définit en sa section 1 les outils d'évaluation environnementale et prévoit comme outils d'évaluation environnementale dans le cadre de la réalisation d'un projet, les outils suivants : l'étude d'impact sur l'environnement, évaluation environnementale stratégique, l'analyse des risques et études de danger ; la consultation publique, l'audit environnemental, l'information sur l'environnement, l'évaluation économique de l'environnement, le suivi environnemental, la plan de gestion environnementale et sociale, le cadre de gestion environnementale et sociale, le plan d'action de réinstallation et le plan d'occupation interne.

L'article 7 de la même loi classe les projets par catégorie : Projets de la catégorie A ; Projets de la catégorie B ; Projets de la catégorie C.

- La catégorie A, concerne les projets à risques élevés et pouvant avoir de multiples incidences négatives assez significatives sur l'environnement et la santé sociale, parfois avec des effets à grande échelle.
- La catégorie B regroupe des projets susceptibles d'avoir, sur les populations et l'environnement, des incidences négatives moins graves que celles de la catégorie précédente et ce sont généralement des incidences de nature locale et de courte durée, avec des possibilités de prendre des mesures en vue de les atténuer.
- Les projets dont les incidences négatives sur l'environnement et sur la santé sont insignifiantes ou inexistantes sont classés dans la catégorie C. Après un examen préalable, aucune autre mesure relative à l'évaluation de l'environnement ne s'avère nécessaire pour les projets relevant de cette catégorie.

Cela ne sera possible qu'après le screening sur la base des formulaires en annexe. Les unités de transformation seront classées de la Catégorie B et la réhabilitation des magasins seront de la Catégorie C.

En résumé, les projets de catégorie A et B doivent faire l'objet respectivement d'une étude approfondie et simplifiée de l'impact environnemental et social et le respect strict des procédures ultérieures, et ceux de la catégorie C ne peuvent être autorisés qu'après un examen préalable.

Au terme de l'article 10 de cette loi ; en cas de nécessité de mise en œuvre d'un projet, programme, plan et politique, le Maître d'Œuvre doit présenter aux autorités d'EE une description sommaire du projet ou sous-projet. Sur la base de cela, l'autorité d'EE analyse, instruit et indique la catégorie du projet et le type d'instrument d'évaluation environnementale à

utiliser par le Maître d'Œuvre. Donc, pour la classification de sous-projets de P2-P2RS sera possible seulement après le screening sur la base du formulaire en annexe.

Les annexes I, II et III de cette réglementation détermine la liste nominative des projets, politiques, plans et programmes des secteurs d'activités concernés par l'évaluation environnementale, mais c'est la procédure administrative des Évaluations Environnementales qui spécifie le processus qui aboutit à la classification des projets selon les catégories A, B, et C.

Autres textes régissant l'évaluation environnementale et sociale :

- Le Décret n°5/2017 du 28 juin 2017 approuvant et réglementant la participation publique dans le processus d'évaluation environnementale
- Le Décret n°6/2017 du 28 juin 2017 approuvant et réglementant le fonds pour l'environnement
- Le Décret n°7/2017 du 28 juin 2017 approuvant et réglementant les étapes de l'étude d'impact environnemental et social ;
- La nouvelle Loi N° 11/2006 du 16 octobre 2006 porte sur le Code du Travail ;
- Le décret n° 02/2012 du 3 janvier 2012 portant sur obligation d'institutionnalisation du plan et responsables d'hygiène et de sécurité dans les entreprises

Ce décret encadre de façon spécifique la procédure pour effectuer une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) pour s'assurer la viabilité du projet en matière d'environnement naturelle et humain.

L'EIES est effectuée par le promoteur et sous sa seule responsabilité. Les termes de référence sont établis par l'administration de tutelle du secteur d'activité concerné en liaison avec le promoteur du projet, sur base de directives générales et sectorielles qui sont alors élaborées par l'autorité chargée de l'évaluation environnementale et sociale.

L'acceptabilité environnementale et sociale ou non du projet sera prononcée par décision de l'autorité chargée de l'environnement sur l'avis du comité. Elle pourra être assortie de conditions portant sur des modifications à introduire ou sur des mesures d'atténuation et de compensation à prendre.

- Le Décret n°8/2017 du 28 juin 2017 approuvant et réglementant la licence environnementale (agrément)

Tous les projets, quelle que soit leur catégorie, doivent être préalablement autorisés avant leur mise en œuvre. Ainsi, deux types de licences ont été définis, le premier type a une durée d'un an et approuve le plein respect des procédures nationales établies, constitue un instrument qui permet aux doseurs d'approuver les projets au niveau de leur conseil d'administration et d'autoriser les promoteurs à démarrer leur mise en œuvre. Pour obtenir la deuxième licence, d'une durée maximale de cinq ans, un audit environnemental est nécessaire afin de vérifier si le promoteur a acheté ou respecté les conditions et mesures imposées par l'étude et/ou la licence faisant partie de l'exécution du contrat d'entreprise.

- Le Décret n°10/2017 du 28 juin 2017 approuvant et réglementant l'inspection environnementale
- Le Décret n°9/2017 du 28 juin 2017 approuvant et réglementant l'audit environnemental

Ce décret porte sur la procédure, les critères et types des audits environnementaux et sociaux à mettre en place pour s'assurer la conformité du projet, programmes, plans et politiques au long de ses vies.

La Loi N° 11/2006 du 16 octobre 2006 porte sur le Code du Travail et le décret n° 02/2012 du 3 janvier 2012 portant sur l'obligation d'institutionnalisation du plan et responsables d'hygiène et de sécurité dans les entreprises. Ceci vise, entre autres, à protéger la santé et la sécurité des travailleurs, à assurer un service médical, à garantir un salaire minimum et à réglementer les conditions de travail.

4.1.1.3. La loi-cadre sur les aires protégées

Les aires protégées sont régies par le décret-loi n° 3/97 du 26 mai 1997. Le P2-P2RS devra éviter des activités dans les aires protégées qui couvrent ses zones d'intervention.

4.1.1.4. Le décret-loi n°5/2011 du 22 février 2011 portant sur la forêt

Cette loi définit, en son article 2 alinéa 3, qu'une forêt est une formation naturelle ou un système artificiel de formations composées des mangroves, palmeraies, forêts galeries et les autres types de formations végétales comme les forêts subhumides, denses, semi-décidues, moyennement denses, subtropicales en régénérescence et les savanes arborées et herbacées. Le site du projet n'est pas dans une forêt classée. Toutefois, le texte dispose que l'abattage d'arbres et le déboisement dans les formations forestières sont assujettis au paiement d'une taxe.

4.1.1.5. Le règlement sur la chasse

Le règlement sur la chasse interdit le braconnage et conditionne l'exercice des activités de chasse à l'obtention d'un permis délivré par l'autorité compétente. Le site du projet n'est pas une aire protégée. Toutefois, il est possible qu'il y ait la petite faune. Aussi, il sera interdit au personnel de chantier de s'adonner aux activités de chasse.

4.1.1.6. Le code de l'eau

Le Code de l'Eau, (décret-Loi n° 5-A/92 du 17 septembre 1992) dispose, entre autres, sur le régime d'utilisation des ressources en eau (superficielles et souterraines), la protection qualitative des eaux et les diverses utilisations des eaux. Le Code de l'eau est concerné par le projet car l'Entreprise de travaux prévoit d'utiliser un puits existant pour les besoins en eau du chantier. À cet effet, des mesures spécifiques seront appliquées.

4.1.1.7. La Loi n° 2/98 du 23 avril 1998 portant sur le foncier

La loi n°2/98 du 23 avril 1998 sur le foncier en Guinée-Bissau réglemente le régime juridique d'utilisation privée du foncier intégré dans le domaine public de l'État. En son article 2, cette loi stipule que le foncier est la propriété de l'État et patrimoine commun de toute la population. L'article 4 stipule que la communauté locale exerce le pouvoir de gestion des terres en accord avec le régime coutumier sur la superficie située dans leur limite territoriale historique, c'est-à-

dire celle habitée ou utilisée à des fins agricoles telles que l'agriculture, l'élevage. Ce pouvoir s'exerce également sur les ressources hydriques et maritimes, les forêts sacrées ou destinées à autres fins socioculturelles et économiques.

4.1.2. Les conventions internationales relatives à l'environnement

Compte tenu du contexte, des caractéristiques de la zone d'influence et de la nature des activités du projet, plusieurs conventions environnementales internationales, ratifiées par la Guinée-Bissau pourraient être applicables au projet. Le tableau 10 qui suit en présente les principales.

Tableau 10 - Conventions ratifiées par la Guinée Bissau et applicables au projet

N°	Conventions	Date d'entrée en vigueur ou de signature	Date de ratification par la Guinée-Bissau	Objectifs de la convention
1	Convention sur les zones humides d'importance spécifiquement pour l'habitat des oiseaux sauvages	14 mai 1990	28 février 2005	- Conservation et utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale
2	Convention sur la mer	16 novembre 1994	Non disponible	- Définir les principes généraux de l'exploitation des ressources de la mer (ressources vivantes, ressources du sol et du sous-sol) - Définir juridiquement les espaces maritimes (eaux intérieures, mer territoriale, zone contiguë, zone économique exclusive, plateau continental, haute mer, régimes particuliers des détroits internationaux et des États archipels) ; - Définir les droits et les devoirs des États dans ces espaces, notamment ceux de navigation et d'exploitation des ressources économiques, ainsi que ceux de la protection du milieu marin
3	Convention de protection du patrimoine mondial et culture*	novembre 1972	28 Janvier 2006	-Identifier et de proposer des biens se trouvant sur le territoire national et susceptibles d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ; -Donner des détails sur la manière dont les bien sont protégés sur le plan juridique et fournir un plan de gestion concernant leur entretien -Protéger les valeurs pour lesquelles les biens ont été inscrits sur la Liste
4	Convention sur la	1 septembre 1995	19 juin 1995	-Conservation des espèces migratrices de

N°	Conventions	Date d'entrée en vigueur ou de signature	Date de ratification par la Guinée-Bissau	Objectifs de la convention
	conservation des espèces migratoires de la faune sauvage.			la faune sauvage à l'échelle mondiale - Assurer la protection de l'ensemble de leur aire de répartition
5	Convention sur la biodiversité biologique	22 mars 1995	27 octobre 1995	- Développer des stratégies nationales pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ; - Partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.
6	Convention sur les changements climatiques	22 mars 1995	27 octobre 1995	- stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse (induite par l'homme) du système climatique
7	Convention sur la lutte contre la désertification et la sécheresse	22 mars 1995	27 octobre 1995	- Lutter contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, grâce à des mesures efficaces à tous les niveaux, appuyées par des arrangements internationaux de coopération et de partenariat, dans le cadre d'une approche intégrée en vue de contribuer à l'instauration d'un développement durable dans les zones touchées ; - Mise en valeur intégrée des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches, en vue d'un développement durable et qui visent à : • prévenir et/ou réduire la dégradation des terres, • remettre en état les terres partiellement dégradées, et • restaurer les terres désertifiées

* <http://whc.unesco.org/fr/etatsparties/>

4.2. Cadre institutionnel de gestion environnementale et sociale

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, plusieurs structures, institutions et acteurs seront impliqués dans la gestion environnementale et sociale. On peut citer, entre autres :

4.2.1. Le Ministère de l'Environnement et de la Biodiversité (MAB)

Le Ministère de l'Environnement et de la Biodiversité (MAB) a pour mission l'élaboration, la coordination et l'application de la politique et de l'action environnementale et de Développement Durable au niveau national dont la gestion implique d'autres acteurs, notamment les collectivités locales. Il est aussi appuyé dans sa mission par plusieurs structures techniques, notamment la Direction Générale de l'Environnement (DGE).

4.2.1.1. *La Direction Générale de l'environnement (DGE)*

La DGE est l'institution chargée de la mise en œuvre et du suivi de la politique environnementale et de développement durable. Elle a pour mission l'élaboration des éléments de la politique nationale en matière d'environnement et de développement durable. Elle doit également participer au suivi de la mise en œuvre des PGES, des plans, politiques et programmes.

4.2.1.2. *Autorité Compétente d'Évaluation Environnementale (AAAC)*

L'Autorité Compétente d'Évaluation Environnementale (AAAC) est rattachée au Ministère de l'Environnement et Biodiversité. Elle est chargée de la coordination et du suivi de toute la procédure d'EIES en Guinée Bissau. L'AAAC dispose de compétences humaines réduites dans le domaine des Évaluations et Études d'Impacts sur l'Environnement, même si elle s'appuie sur des institutions sectorielles pour mener à bien sa mission. En effet, elle dispose des points focaux au niveau central de l'administration et au niveau régional également. Ces Points Focaux représentent leurs ministères respectifs lors des séances d'examen et de validation des EIES, animent au sein de leurs départements respectifs la fonction environnementale et veillent à l'intégration des préoccupations environnementales et sociales dans leurs programmes et projets sectoriels. Ainsi, AAAC dispose de point focal au niveau du secteur de l'agriculture.

L'AAAC dispose d'expertise en matière d'évaluation environnementale et sociale (validation des TDR, des EIES et des PAR, suivi environnemental). Toutefois, elle manque d'instruments pratiques de suivi des PGES, d'équipements roulants et ses ressources financières sont limitées.

4.2.2. L'Institut de Biodiversité et des Aires Protégées (IBAP)

L'Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées (IBAP) est la structure qui gère de Système National des Aires Protégées (SNAP). L'IBAP est responsable de la gestion des parcs et de la gestion et suivi des principales valeurs de la biodiversité (espèces, et habitats menacés) en Guinée-Bissau, en respectant la gestion traditionnelle des ressources naturelles de la même manière que les communautés locales qui, comme leurs aïeux, ont réussi à conserver la biodiversité locale et à préserver les aspects culturels.

L'IBAP a une autonomie administrative et financière pouvant assurer une continuité et une stabilité vis-à-vis de sa capacité de mener à bien les activités qui lui sont confiées, avec la mise en place d'une Fondation de la Biodiversité qui va garantir un financement durable du réseau des

aires protégées et des activités liées à la conservation de la biodiversité, les capacités techniques, humaines et opérationnelles de l'IBAP seront alors renforcées. Les agents de l'institut disposent de compétences en évaluation environnementale et sociale pour avoir été formés et de par leur profil également.

4.2.3. Ministère de la Femme, Famille et Protection Sociale

Les femmes jouent un rôle central dans l'agriculture bissau-guinéenne. Bien que ne représentant que 49% de la population active en milieu rural, il est estimé qu'elles fournissent plus de 55% du travail agricole. Leur participation concerne plus particulièrement l'horticulture, la culture de riz de bas-fonds (sarclage et récolte du riz), la récolte des noix de cajou, l'élevage de poules, de porc et de petits ruminants, la production de lait.

Elles s'occupent également de l'essentiel de la transformation (décorticage des noix, production de vin de cajou, battage du riz, préparation du poisson, etc.). Par exemple, il a été estimé qu'une femme balante passe l'équivalent de 70 à 90 jours de travail par an à décortiquer le riz. Enfin, les femmes s'occupent de la pêche de subsistance (ramassage de mollusques, pêche de petits poissons pour la consommation familiale). Il est à noter que les associations de femmes sont également d'une importance primordiale particulièrement en matière de crédit et de maraîchage.

Le développement du secteur agricole souffre d'une attention insuffisante accordée au rôle des femmes dans le développement et la trop faible place qui leur est réservée dans les programmes.

Le Ministère de la Promotion Féminine et des Affaires Sociales (MASPF) a établi un Plan Cadre "Femmes et Développement" qui prévoit l'introduction d'équipements de petite transformation, une facilité d'accès aux facteurs de production (intrants, terre, crédit) et un appui à la commercialisation. Un des objectifs majeurs du Plan Cadre est d'alléger les tâches des femmes, de diminuer le temps de travail et d'augmenter les revenus. Un accent particulier est mis sur le fait que les actions en faveur des femmes préservent les équilibres familiaux et villageois.

Ce plan cadre a été repris par l'Institut National des Femmes et des Enfants, afin de l'améliorer et de définir une stratégie et une politique pour assurer un meilleur cadre de vie aux femmes et aux enfants.

4.2.4. Organisations Non Gouvernementales.

Les ONG intervenant effectivement sur le terrain de façon permanente sont actuellement d'environ une dizaine. Elles ont occupé l'espace vide laissé, du fait du désengagement des services de l'Etat, spécialement du Ministère de l'Agriculture, au début des années 90. Elles ont réussi à maintenir dans certaines régions un minimum de dynamisme et appuient le processus de développement. Elles restent, malgré tout, très fragiles du fait de l'insuffisance chronique de moyens financiers et logistiques, ainsi que de leur difficulté à recruter des spécialistes formés. Elles n'ont pas réellement, jusqu'à maintenant, réussi à établir un partenariat effectif avec les services gouvernementaux qui les perçoivent parfois plus comme des concurrents que comme des partenaires. Par contre, elles sont reconnues par le milieu rural et par les partenaires au développement. Leur présence a été très importante dans la période suivant le conflit de 1998-

1999, dans la mesure où elles ont été très souvent des acteurs privilégiés pour les actions d'urgence. Le forum de concertation indiqué plus haut serait un des moyens permettant la mise en place effective d'un véritable partenariat entre les services publics et les ONG.

4.2.5. Organisations paysannes.

Ces dernières années, environ 1.500 associations de base et groupements villageois ont surgi dans tout le pays, ce qui peut représenter un processus de réorganisation du monde rural sur des bases plus modernes, et une réponse positive face à certains défis actuels du développement rural. Bien que ce mouvement associatif se trouve encore dans une phase embryonnaire et relativement fragile, certaines de ces associations constituent d'ores et déjà des partenaires durables et efficaces pour la mise en œuvre d'actions de développement. Les organisations rurales ne semblent pas maîtriser en général les fonctions qui se situent en amont et en aval de la production agricole et ne se situent pas le plus souvent dans une perspective de développement durable. Toutefois leur existence permet de cibler certains publics particuliers (femmes, jeunes agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, etc.) et de les aider à s'organiser. Les associations paysannes ont de gros besoins en formation, en particulier dans le domaine de l'alphabétisation, de l'organisation interne, de la gestion, de l'approvisionnement, de la commercialisation. Il sera nécessaire de leur apporter des appuis supplémentaires, en particulier en formation des dirigeants et des animateurs.

L'absence d'une politique globale de promotion et de législation en faveur de la structuration du milieu rural constitue un handicap sérieux au développement des organisations paysannes. Il faudra inscrire le développement des organisations paysannes dans la durée, et passer progressivement de logiques de formation pure et stricto sensu pour entrer dans une logique d'appui aux activités économiques à la base, visant le renforcer la base économique des organisations. Le développement et la pérennité des OP impliqueront donc des appuis différenciés, à l'organisation ou à la gestion, à l'alphabétisation, à l'information et au conseil technique visant les améliorations des techniques et le transfert de nouvelles technologies.

4.2.6. L'Association Nationale des Agriculteurs de Guinée-Bissau (ANAG)

ANAG est la principale organisation privée qui représente les intérêts des petits, moyens et grands agriculteurs guinéens. Cependant, elle est très marquée par une présence importante de « ponteiros » (exploitants agricoles modernes) en son sein, au détriment des petits producteurs ruraux. Ceux-ci et leurs associations devraient pouvoir être plus largement représentés dans les instances dirigeantes. Elle a comme mission fondamentale de promouvoir le développement du secteur agricole, d'augmenter le rendement des agriculteurs et de contribuer ainsi à la croissance économique du pays. Créée en 1992 et légalisée en 1993, elle développe depuis 1994 des programmes d'appui et de promotion, avec un rôle spécifique de formation. Elle se heurte à des problèmes techniques et financiers. Comptant 87 associations associées, son activité n'a eu à ce jour qu'une faible incidence sur ses membres.

4.2.7. L'Association des Femmes pour les Activités Economiques (AMAE)

L'Association des Femmes pour les Activités Economiques (AMAE), créée en 1992, compte sur plus de 8.000 membres provenant du secteur formel et informel, dont 90% de femmes rurales, et 80 associations de base. Les postes de responsabilité à l'AMAE sont occupés surtout par les femmes (entrepreneurs) de Bissau, bien qu'elles ne représentent que 10% des adhérentes. L'AMAE défend les intérêts des femmes menant des activités économiques et fournit un appui substantiel aux différentes organisations de base qu'elle encadre, dans le domaine de la légalisation de leurs organisations, de l'alphabétisation fonctionnelle, du micro-crédit, de la recherche de financement, de la gestion, de la commercialisation (recherche de services, etc.). D'une façon générale, le principal domaine d'activité des femmes d'AMAE est le petit commerce, mais il existe aussi les activités de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles.

4.2.8. Cadre National de Concertation des Organisations Paysannes et Producteurs Ruraux (QNCOCPA)

Sous l'impulsion du Réseau des Organisations Paysannes et Producteurs Agricoles (ROPPA), le QNCOCPA de Guinée-Bissau a été créé en 2005. Son objectif majeur est de promouvoir la concertation des ruraux face aux différents enjeux de la politique du Gouvernement en matière agricole et mener des pressions quand cela est nécessaire, pour défendre l'intérêt des paysans. L'ANAG, le QNCOCPA et l'AMAE nécessiteront d'assistance pour le renforcement de leurs activités de formation dans différents domaines, d'élaboration de programmes, de formation de formateurs, etc.

4.2.9. La Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture et Services (CCIAS)

C'est le seul interlocuteur du secteur privé reconnu par le Gouvernement. Elle est composée de 34 associations du secteur privé et réunit 12.000 membres des secteurs formels et informels commerciaux, industriels et agricoles. Jusque récemment, son fonctionnement est garanti par une taxe sur les exportations de noix de cajou (1,5 FCFA/kg), une taxe sur les importations de riz et de ciment (1 FCFA/kg), des revenus tirés de la vente des documents d'exportation et de la contribution des membres. Son plan stratégique, en cours de formulation, veut donner la priorité à une approche filière.

4.2.10. Direction de Service National de Géographie et du Cadastre

Il est de la compétence de la Direction du service national de géographie et du cadastre, en étroite liaison avec la Commission Agraire, d'accompagner et de contrôler l'exécution de la loi foncière N° 05/98 du 23 Avril 1998.

Il revient à la Direction du Service National de géographie et du Cadastre de coordonner tout le processus instructif. Une fois la requête revue, laquelle Direction de Service soumet à l'immédiat la consultation publique aux termes de l'article suivant, et pour avis des entités compétentes.

Sont considérées entités compétentes pour effets du numéro antérieur :

- a) Le Ministre de tutelle des secteurs de l'agriculture, ressources naturelles et environnement. Dans tous les cas où les concessions requises sont supérieures à 05 hectares.
- b) Le Ministre de tutelle des secteurs de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, chaque fois qu'il y a investissements en capital étranger et là où la concession lie l'entreprise de nature économique, commerciale ou industrielle.
- c) Les Communautés locales, quand le terrain à concessionner se situe en surface démaquée de ces communautés.
- d) Les autorités maritimes et portuaires quand le terrain à concessionner se situe en surface sous sa juridiction.

4.3. Politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la BAD

Les politiques de Sauvegardes Opérationnelles susceptibles d'être déclenchées dans le cadre du P2-P2RS sont la SO1 : Évaluation Environnementale & Sociale ; SO2 : Réinstallation involontaire : Acquisition de terres, déplacement des populations et compensation ; SO3 : Biodiversité, ressources renouvelables et services écosystémiques ; SO4 : Prévention et réduction de la pollution, matières dangereuses et efficience dans l'utilisation des ressources ; SO5 : Conditions de travail, santé et sécurité.

a) SO1 : Évaluation Environnementale & Sociale

L'objectif de cette SO primordiale, et de l'ensemble des SO qui la soutiennent, est d'intégrer les considérations environnementales et sociales – y compris celles liées à la vulnérabilité au changement climatique – dans les opérations de la Banque et de contribuer ainsi au développement durable dans la région.

Les objectifs spécifiques visent à :

- Intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et, entre autres, du changement climatique dans les Documents de stratégie pays (DSP) et les Documents de stratégie d'intégration régionale (DSIR) ;
- Identifier et évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux, – y compris ceux ayant trait au genre, au changement climatique et à la vulnérabilité – des opérations de prêts et de subventions de la Banque dans leur zone d'influence ;
- Eviter sinon – dans le cas où l'évitement n'est pas possible – minimiser, atténuer et compenser les effets néfastes sur l'environnement et sur les collectivités touchées ;
- Assurer la participation des intervenants au cours du processus de consultation afin que les communautés touchées et les parties prenantes aient un accès opportun à l'information concernant les opérations de la Banque, sous des formes appropriées, et qu'elles soient consultées de façon significative sur les questions qui peuvent les toucher ;
- Assurer une gestion efficace des risques environnementaux et sociaux des projets pendant et après leur mise en œuvre, et ;

- Contribuer au renforcement des systèmes des pays membres régionaux (PMR) en ce qui a trait à la gestion des risques environnementaux et sociaux, grâce à l'évaluation et au renforcement de leurs capacités à respecter les conditions de la BAD définies dans le Système de sauvegarde intégré (SSI)

Cette SO s'applique à toutes les opérations de prêts publics et privés de la Banque – y compris aux opérations de prêts programmatiques attribués à des sous-projets individuels ainsi qu'aux opérations de prêts aux intermédiaires financiers – aux activités de projets financés par d'autres instruments financiers gérés par la Banque, à l'exception de l'aide d'urgence à court terme qui est expressément exemptée.

b) SO2 : Réinstallation involontaire : Acquisition de terres, déplacement des populations et compensation

Cette SO concerne les projets financés par la Banque qui entraînent la réinstallation involontaire de personnes. Elle vise à garantir que les personnes qui doivent être déplacées soient traitées de façon juste et équitable, et d'une manière socialement et culturellement acceptable, qu'elles reçoivent une indemnisation et une aide à la réinstallation de sorte que leur niveau de vie, leur capacité à générer un revenu, leurs niveaux de production et l'ensemble de leurs moyens de subsistance soient améliorés, et qu'elles puissent bénéficier des avantages du projet qui induit leur réinstallation. Les objectifs spécifiques de cette SO reflètent les objectifs de la politique sur la réinstallation involontaire :

- Éviter la réinstallation involontaire autant que possible, ou minimiser ses impacts lorsque la réinstallation involontaire est inévitable, après que toutes les conceptions alternatives du projet aient été envisagées ;
- Assurer que les personnes déplacées sont véritablement consultées et ont la possibilité de participer à la planification et à la mise en œuvre des programmes de réinstallation ;
- Assurer que les personnes déplacées bénéficient d'une assistance substantielle de réinstallation sous le projet, de sorte que leur niveau de vie, leur capacité à générer des revenus, leurs capacités de production, et l'ensemble de leurs moyens de subsistance soient améliorés au-delà de ce qu'ils étaient avant le projet ;
- Fournir aux emprunteurs des directives claires, sur les conditions qui doivent être satisfaites concernant les questions de réinstallation involontaire dans les opérations de la Banque, afin d'atténuer les impacts négatifs du déplacement et de la réinstallation, de faciliter activement le développement social et de mettre en place une économie et une société viables ; et,
- Mettre en place un mécanisme de surveillance de la performance des programmes de réinstallation involontaire dans les opérations de la Banque et trouver des solutions aux problèmes au fur et à mesure qu'ils surviennent, afin de se prémunir contre les plans de réinstallation mal préparés et mal mis en œuvre.

Cette SO s'applique à toutes les opérations de prêts de la Banque, aussi bien du secteur public que du privé, et aux activités de projets financés par d'autres instruments de financement gérés par la Banque. Son applicabilité est établie au cours du processus d'évaluation environnementale et sociale – plus précisément durant la phase de sélection des projets du cycle du projet pendant laquelle l'ampleur, la stratégie et le calendrier de la réinstallation devront être déterminés.

c) SO3 : Biodiversité, ressources renouvelables et services écosystémiques

Cette SO définit les conditions requises pour les emprunteurs ou les clients afin (i) d'identifier et appliquer les occasions de préserver, et d'utiliser durablement la biodiversité et les habitats naturels, et (ii) d'observer, mettre en œuvre, et respecter les conditions prescrites pour la préservation et la gestion durable des services écosystémiques prioritaires.

Les objectifs spécifiques de cette SO visent :

- La préservation de la diversité biologique et de l'intégrité des écosystèmes en réduisant et en minimisant les impacts potentiellement négatifs sur la biodiversité, à défaut de les éviter ;
- Le rétablissement ou la restauration de la biodiversité, y compris dans les cas où certains impacts sont inévitables, la mise en œuvre de mesures de compensation de la biodiversité pour assurer qu'il n'y ait « pas de perte nette, mais un gain net » de biodiversité ;
- La protection des habitats naturels, modifiés et essentiels ; et
- Le maintien de la disponibilité et de la productivité des services écosystémiques prioritaires en vue de conserver les avantages envers les communautés affectées et de maintenir la performance des projets.

Cette SO s'applique à toutes les opérations de prêt des secteurs public et privé de la Banque et aux activités des projets financés à travers d'autres instruments de financement gérés par la Banque.

d) SO4 : Prévention et réduction de la pollution, matières dangereuses et efficience dans l'utilisation des ressources

Cette SO expose les principales conditions de contrôle et de prévention de la pollution pour que les emprunteurs ou les clients puissent réaliser une performance environnementale de grande qualité tout au long du cycle de vie d'un projet.

Les objectifs spécifiques sont de :

- Gérer et réduire les polluants résultant des projets y compris les déchets dangereux et non dangereux afin qu'ils ne posent pas de risques pour la santé humaine et l'environnement ; et
- Définir un cadre d'utilisation efficiente de toutes les matières premières et ressources naturelles d'un projet, particulièrement l'énergie et l'eau. Cette SO s'appuie sur les opérations de la Banque et les harmonise avec les conventions et normes internationales existantes relatives à la pollution, aux matières dangereuses et aux déchets, et les questions connexes. Elle exige également le respect des normes environnementales internationalement acceptées, en particulier les Directives environnement, santé et sécurité (ESS) de la BAD.

Cette SO s'applique à toutes les opérations de prêt des secteurs public et privé de la Banque, et aux activités de projets financés à travers d'autres instruments de financement gérés par la Banque.

e) SO5 : Conditions de travail, santé et sécurité

Le travail est l'une des ressources les plus importantes d'un pays dans la recherche de la réduction de la pauvreté et de la croissance économique. Le respect des droits des travailleurs est l'un des fondements du développement d'une main-d'œuvre solide et productive. Cette sauvegarde opérationnelle énonce les principales conditions que les emprunteurs ou les clients doivent satisfaire pour protéger les droits des travailleurs et subvenir à leurs besoins essentiels.

Les objectifs spécifiques visent à :

- Protéger les droits des travailleurs ;
- Etablir, maintenir et améliorer les relations entre employés et employeurs ;
- Promouvoir la conformité aux prescriptions légales nationales et fournir une diligence prescriptive additionnelle lorsque les lois nationales sont muettes ou incompatibles avec la SO ;
- Assurer l'alignement des prescriptions de la Banque avec les normes fondamentales du travail de l'OIT et de la Convention internationale des droits de l'enfant (UNICEF), quand les lois nationales ne fournissent pas une protection équivalente ;
- Protéger la population active contre les inégalités, l'exclusion sociale, le travail des enfants et le travail forcé ; et
- Mettre en place les exigences visant à assurer la sécurité et la santé au travail.

Cette SO s'applique aux investissements des secteurs public et privé dans lesquels la Banque est un partenaire direct contractuel.

Tableau 11: Principales politiques de sauvegarde de la BAD applicables pour le projet

Politiques de sauvegarde	Applicable	Lien avec le programme
SO 1 : la politique environnementale de la BAD	Oui	Le programme est de la catégorie 2. En effet, les interventions prévues sont susceptibles d'avoir des impacts environnementaux ou sociaux défavorables mais circonscrits et spécifiques aux sites d'installation et peuvent être réduits par l'application de mesures de gestion et d'atténuation appropriées ou par l'intégration de normes et critères de conception internationalement reconnus. La plupart des opérations programmatiques et de prêts aux programmes régionaux ou sectoriels destinés à financer un ensemble de sous-projets approuvés et mis en œuvre par l'emprunteur ou le client sont comprises dans cette catégorie. Les projets de catégorie 2 exigent un niveau

Politiques de sauvegarde	Applicable	Lien avec le programme
		approprié d'évaluation environnementale et sociale (EESS pour les opérations programmatiques, ou EIES pour les projets d'investissement) adapté au risque environnemental et social attendu, de sorte que l'emprunteur puisse préparer et mettre en œuvre un PGES dans le cas d'un projet d'investissement, <u>ou un PCGES dans le cas des opérations programmatiques pour gérer les risques environnementaux et sociaux des sous-projets conformément aux sauvegardes de la Banque.</u>
SO 2 : la politique de la Banque en matière de déplacement involontaire de populations	Non	Aucune réinstallation n'est envisageable dans le cadre du P2-P2RS, car les terrains et sites rétrocédés par le Gouvernement ne sont pas occupés actuellement (cf. lettre et décision).
SO 3 : Biodiversité et services écosystémiques	Oui	Les ressources naturelles dans la zone d'intervention du programme (forêt et cours d'eau, etc.) ont une valeur écosystémique élevée, elles sont utilisées pour l'approvisionnement en eau, en bois de combustible, etc. (consommation, activité domestique) de la population locale et constituent une source de revenus pour les populations. Les conséquences pourraient être importantes en cas de pollution accidentelle ou de destructions importantes de ressources naturelles. Aussi, une attention particulière devra être accordée aux mesures de sauvegarde permettant la limitation de l'impact sur ces ressources.
SO 4 : Prévention et contrôle de la pollution, gaz à effet de serre, matières dangereuses et utilisation efficiente des ressources	Oui	Le programme pourrait déclencher cette sauvegarde opérationnelle. En effet, il existe une ou plusieurs sources de pollution (pollution diffuse, gaz à effet de serre, etc.) sont notées dans le cadre du projet (en phase travaux et exploitation). Ainsi, des mesures seront proposées pour la gestion de ces différentes sources de nuisance.
SO 5 : Conditions de travail, santé et sécurité	Oui	Le programme est concerné par cette sauvegarde opérationnelle car les travaux vont nécessiter l'utilisation d'une main d'œuvre qu'il s'agira de protéger. Aussi, toutes les dispositions devront être prises pour assurer l'Hygiène et la Sécurité dans les lieux de travail garantissant des conditions de travail sécurisées.

5. CONSULTATIONS PUBLIQUES

Des consultations des parties prenantes et des rencontres ont été organisées en août et octobre 2021, dans les régions couvertes par le projet y compris Bissau avec tous les acteurs impliqués dans sa mise en œuvre. Cette consultation a permis aussi de prendre attache avec les services techniques déconcentrés des départements ministériels ayant en charge le développement rural. Cette consultation a été mise en œuvre grâce à une démarche participative tenant compte de l'ampleur et importance du projet.

La conduite de l'étude a été marquée par de nombreuses rencontres avec des autorités et des personnes ressources et tenues de séances de consultation des parties prenantes, en particulier les bénéficiaires potentiels des sous-projets et les groupes de personnes affectées par le projet, notamment les jeunes, les femmes et les hommes.

5.1. Objectifs des consultations publiques

Les objectifs poursuivis par la consultation publique sont d'une part d'informer les acteurs concernés par le projet et aussi de recueillir leurs avis, opinions et propositions à prendre en compte en vue de garantir un succès au projet ou programme. Les consultations publiques sont des exigences de la SO1 du SSI de la Banque. Elles permettent d'informer les populations sur la nature et les enjeux du projet et de recueillir leur avis. La démarche participative a été privilégiée en organisant des rencontres individuelles ou groupées avec les acteurs.

5.2. Méthodologie

Les consultations publiques déroulées pour le second Projet du Programme Régional de Renforcement de la Résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2-P2RS) ont consisté à faire des rencontres de proximité avec les potentiels partenaires institutionnels et bénéficiaires locaux du projet, pour marquer leur participation à la planification des actions du projet et, favoriser la prise en compte de leurs avis et préoccupations dans le processus.

Les consultations du public se sont déroulées en deux phases et les échanges, axés sur le projet et ces activités, ont été très fructueux dans chacune des régions visitées et avec chacun des acteurs locaux rencontrés.

- Consultation des Institutions et Directions régionaux des Ministères concernés par le projet

Sous convocation du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, deux réunions se sont tenues avec les services des Ministères concernés par le projet les 06 et 13 août 2021 pour présenter et diffuser à l'ensemble des participants (Directeurs régionaux de l'Agriculture, techniciens et cadres des ministères de la pêche, des forêts, des finances, de l'Environnement et de la Biodiversité, l'institut national de météorologie, etc.) le contenu du rapport d'étude de faisabilité du P2-P2RS en Guinée-Bissau et de leur permettre d'y émettre leurs commentaires et suggestions et d'orienter l'équipe de consultants dans le choix des sites prioritaires d'intervention du futur projet et des types d'interventions à développer au niveau de ces zones pour répondre au mieux aux besoins des populations.

Au total, 14 cadres des institutions précitées ont répondu présent, au premier tout comme à la seconde réunion, à l'invitation du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural.

Au cours de ces réunions, les actions du projet ont été présentées au public et plusieurs points clés du rapport d'étude de faisabilité du P2-P2RS ont été discutés et, tous les participants ont donné directement leurs avis sur le document présenté et avaient la possibilité de transmettre leurs commentaires et contributions par courriers électroniques.

- **Consultation auprès des communautés autochtones et bénéficiaires du projet**

Pour informer la population de la tenue de la consultation publique, l'équipe de consultants a contacté les Directeurs régionaux de l'Agriculture situés dans les zones d'intervention du projet, afin de prévenir la population et d'assurer le bon déroulement des réunions. Au total, quatre (4) assemblées publiques ont eu lieu les 02, 03 et 04 Octobre 2021 dans quatre des régions d'intervention du projet.

Les consultations du public organisées dans les régions de Biombo, Oio, Cacheu et le secteur autonome de Bissau ont permis de présenter le projet, de communiquer les attentes et les objets de la consultation et de recueillir les informations et avis des populations sur le projet avant son exécution. Les citoyens des régions visitées se sont ainsi regroupés pour transmettre leurs avis et se prononcer sur la qualité des interventions prévues dans le projet et leurs impacts probables sur les conditions d'existence des populations ainsi que sur le milieu naturel.

Au total, 4 séances ont été tenues et près de 150 personnes ont participé aux réunions. Au cours ces rencontres, une explication préalable du projet sous une formulation assimilable par la population a été faite par l'équipe de consultants puis, plusieurs questions ont été ensuite posées aux participants qui ont tous fait des commentaires, émis des recommandations et montré leur position quant à la mise en œuvre du P2-P2RS.

5.3. Synthèses des consultations

5.3.1. Résultats de la consultation publique des acteurs institutionnels de Bissau

Les consultations ont d'abord commencé à Bissau avec les autorités du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et des Directions Générales de l'Agriculture, du Génie Rural, de la Planification Agricole et l'équipe d'experts nationaux. Ensuite au niveau du terrain, nous avons rencontré les directeurs régionaux de l'agriculture et les chefs de secteurs de la zone du projet pour permettre d'avoir leurs points de vue sur les constitutions mais surtout leurs attentes.

Au niveau des sites, afin d'éviter que certains groupes accaparent la parole, nous avons choisi lors des consultations publiques de diviser les populations bénéficiaires en trois groupes que sont les hommes, les femmes, les jeunes.

Cette répartition du focus groupe a permis à chaque groupe de s'exprimer librement sur les unités de transformations à installer tant sur leur mode de fonction et de gestion que des contraintes susceptibles d'être rencontrées.

Les échanges et discussions ont été très riches d'enseignements. En effets, si les personnes issues de l'attelage gouvernemental soulignent l'importance des constitutions et réhabilitation, il n'en demeure pas moins pour les populations. Toutes les strates des populations consultées s'accordent sur l'aspect positif de la réhabilitation qui est : l'augmentation de la production et les stockages, l'économie d'échelle sur les dépenses liées à l'achat de riz destiné à la consommation. Elles ont beaucoup insisté sur leur plus grande implication dans la réalisation du projet et la mise

en place de mesures d'accompagnement devant leur permettre d'accéder aux crédits afin de pouvoir acheter des noix de cajou.

Elles souhaitent par ailleurs que la main d'œuvre locale soit recrutée à leur niveau afin de leur permettre de bénéficier des retombées du projet au moment des travaux. Elles déclarent être prêtes à s'approprier le projet en apportant par leurs expériences, des solutions durables tout en considérant leur droit à l'information et d'exprimer leurs opinions au moment de la mise en place du projet.

Elles ont toutes reconnu que la construction et réhabilitation des infrastructures va sans aucun doute contribuer à la sécurité alimentaire des ménages, ce qui en outre, pourrait avoir une incidence positive sur leurs conditions de vie.

Les déclarations faites au cours des consultations montrent aussi que le projet doit donner une priorité non pas seulement à l'agriculture mais aussi aux activités de maraîchage et à l'élevage des petits ruminants.

Elles affichent une certaine confiance au projet dans le cadre de la réalisation des activités prévues. Néanmoins, elles soulignent que dans le passé, certains projets n'avaient pas tenu compte de leurs préoccupations ni de leur situation communautaire. Elles soutiennent l'existence de certains conflits d'intérêts non seulement entre la communauté et les projets existants mais également entre les populations des différents villages «tabancas» polarisés par les mêmes activités. Elles ont fait des recommandations allant dans le sens :

- ◆ D'une bonne diffusion des informations inhérentes aux activités du projet afin d'éviter les tensions entre les parties ;
- ◆ Qu'un mécanisme soit créé pour améliorer l'information et la communication entre les parties concernées, en signalant les zones d'accès interdites et les zones de danger au moment des travaux
- ◆ D'intégrer les préoccupations des communautés dans la conception et la réalisation du projet ;
- ◆ D'une bonne collaboration entre les bénéficiaires et le projet ;
- ◆ D'un soutien du projet à l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable, activités alternatives génératrices de revenus, etc.) ;
- ◆ D'une prise de mesures nécessaires pour se conformer aux bonnes pratiques environnementales, sociales et culturelles ;
- ◆ De promouvoir une bonne intégration de la communauté en particulier les jeunes dans les différentes phases des activités du projet ;
- ◆ De privilégier la main-d'œuvre locale ;
- ◆ De former la main-d'œuvre locale.

Du point de vue biophysique :

- la réhabilitation et construction des magasins permettra d'éviter les dégâts sur les produits agricoles, notamment le cajou dans ces localités concernées.
- La plantation ou reboisement avec des espèces fixatrices du sol contribuera à la protection des bassins versants où avec le faible ou l'absence de végétation, les sols sont soumis au

phénomène d'érosion hydrique, qui provoque l'envasement des champs agricoles et la perte d'une partie d'eux ;

- la réhabilitation des magasins va favoriser l'augmentation de l'intensité culturale et donc contribuer à la réduction des besoins en culture.

Avec l'appui du projet, les populations disposeront de connaissances et de compétences leur permettant de mieux s'intégrer dans la gestion des ressources naturelles.

Du point de vue socio-économique :

Lorsque les unités de transformation et les magasins seront opérationnels, cela aura des effets positifs sur les communautés. Parmi les plus importants on peut citer :

- ◆ la récupération de centaines d'hectares de végétations, ce qui augmentera la disponibilité de terres arables et réduira la pression exercée sur les basses terres et les forêts ;
- ◆ l'augmentation de la production de cajou, tomate et légumes avec les effets cumulatifs de la composante équipement et de la fourniture d'intrants aux producteurs ;
- ◆ l'amélioration du niveau de vie de la population en général et des agriculteurs en particulier grâce à l'augmentation des revenus agricoles ;
- ◆ le développement de l'horticulture induit par le projet va permettre la promotion socio-économique de la femme en raison de l'augmentation de leurs revenus ce qui peut être très important dans la zone du projet étant donné leur dynamisme dans le domaine de l'horticulture ;
- ◆ la disponibilité et la diversité des produits alimentaires aideront à réduire la prévalence élevée de la malnutrition dans les zones d'intervention du projet
- ◆ La création d'emplois jeunes et femmes en milieu rural, ce qui va réduire l'exode rural et les migrations vers la capitale ou même à l'étranger avec tous ses risques.

De manière générale, le projet va entraîner un développement significatif des localités concernées avec moins d'effets négatifs sur l'environnement du fait qu'ils seront d'importance moindre en général. En effet, les activités de réhabilitation seront menées dans des zones déjà déboisées et cultivées et dans cette situation, les impacts sur la flore sont très bénéfiques car le projet peut arrêter la déforestation liée à l'augmentation des zones cultivées.

5.3.2. Recommandations issues des consultations publiques :

Pour résoudre certaines craintes, il est nécessaire d'appliquer certaines recommandations énumérées ci-après :

- ⇒ Soutenir l'amélioration des systèmes de stockage des produits agricoles et la commercialisation de la production locale ;
- ⇒ Désenclaver les zones de production ;
- ⇒ Promouvoir un système d'appui au démarrage des activités d'entrepreneuriat des jeunes afin de booster la production ;
- ⇒ Développer la semence du riz et des produits maraichers en tant que sous chaîne de valeur qui dispose d'un grand potentiel de croissance ;

- ⇒ Fournir aux producteurs agricoles et ruraux des connaissances sur le changement climatique ;
- ⇒ Adopter un programme d'éducation environnementale pour les groupes sociaux et les associations de base, par le biais d'initiatives de sensibilisation, renforçant les initiatives existantes ;
- ⇒ Former les bénéficiaires des unités de transformations et des magasins de stockage aux techniques de protection et conservation produits et des sols situés en amont des infrastructures pour ainsi éviter l'érosion et l'ensablement des fondants ;
- ⇒ Vulgariser la pratique de planter des arbres chaque année par les communautés.



Photo 2- Séance de consultation publique à Nhilim (Cacheu)



Photo 3 - : Séance de consultation publique à Nhoma (Oio)



Photo 4 - Séance de consultation publique à Ondame (Biombo)

6. RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS DU P2-P2RS

6.1. Analyse des impacts

Les impacts environnementaux et sociaux globaux vont se manifester à travers la mise en œuvre des actions inscrites dans les sous- composantes du programme ; il s'agit principalement de la **construction** de marchés communautaires, et **réhabilitation** des magasins de stockage et de pistes rurales, entre autres sites d'abreuvoirs pour les animaux.

Composante 1 : Sous-composante 1, 2 et 3

Composante 2 : Sous-composante 1, 2 et 3

Il est à noter que c'est surtout dans les composantes 1 et 2 que se concentreront les activités susceptibles de générer des impacts négatifs nécessitant des mesures d'atténuation. Les deux (2) autres composantes (3 et 4) avec leurs sous-composantes mettront en œuvre des activités d'accompagnement et d'amélioration contribuant à la bonification des impacts positifs ou cumulatifs du projet.

Tableau 12: Récapitulatif de l'ensemble des travaux de construction, d'aménagement et de réhabilitation (en gras) prévus par le projet

Composante 1: Renforcement de la résilience au changement climatique des productions agro-sylvo-pastorales	Résultats attendus
Sous-composante 1.1: Appui à la gestion durable d'espace agro-sylvo-pastoraux	300 hectares de mangrove restaurés biologiquement
	500 ha de pâturage aménagés
	200 Km de pare feux et couloirs réalisés dans la zone de pâturage

		4 POAS élaborés et mis en œuvre dont 10% adoptés et respectés
		31 Villages cartographiés
		150 Acteurs concernés formés sur les bonnes pratiques résilientes
		75 éleveurs formés
		50 Auxiliaires d'élevages formés et disposent de kits de travail
		10 villages bénéficient des appuis pour le développement de l'apiculture
		10 Apiculteurs formés
		31 Villages disposent de Plan de Gestion Durable d'Écosystème (GITT)
Sous-composante Développement résilientes	1.2: d'infrastructures	600 ha de bas-fonds avec maitrise partiel d'eau aménagés et mis en production
		400 ha de bas-fonds avec maitrise total d'eau aménagés et mis en production
		2000 ha de mangrove aménagé et mis en production
		15 Barrage anti sel construits
		50 Km de pistes rurales réhabilitées
		4 Études techniques réalisées
		2 Centres de production de semences réhabilitées (Contuboe, Caboxanque)
		1 Centre de production de semences forestière réhabilité (Embuhne)
		10 points d'eau pastoraux aménagés ou réhabilités
		3 Techniciens du Laboratoire de Semence formés
		4 Magasins construits
		1 Marché à bétails construit
		4 Maison d'abattage de bétails construits
		1 Maison d'abatage pour porcs construit
		124 Unités de démonstrations construites
Sous-composante d'innovation climato-intelligente	1.3: Promotion	4 Plan de Développement Régional réalisés
		31 Villages disposent de Plan d'Adaptation (VCI)
		4 Structures d'organisation fonctionnelle créées
		31 Villages disposent d'organisations fonctionnels
		31 Villages ont bénéficiés d'intrants de qualité
		31 Motoculteurs distribués
		4 Unité semi industriel de transformation de riz installées
		31 Atomiseurs distribués
		31 Pulvérisateurs distribués
		10 Tonnes d'engrais distribués
		300 L de pesticides mis à disposition d'agriculteurs
		100 Kg de semences amélioré produits
		100 Kg de semences maraichères distribuées
		12 Étangs de pisciculture construits
		4 Unités de production d'alevins installées
		4 Unités de production d'aliments pour le poisson installées
		10 Apiculteurs formés
		20 ha de périmètres maraichers aménagés
		40 ha de production de racines et tubercules installés
		31 Villages disposent d'information sur les bonnes pratiques alimentaires et nutritionnelles
		10 Éleveurs formés en insémination artificielle
		500 Géniteurs distribués
		1 distributeur des médicaments vétérinaires construit
Composante 2: Développement des chaines de valeur agro-sylvo-pastorales		Résultats attendus

Sous-composante 2.1: Amélioration de l'accès aux services conseils, au financement et aux marchés	4 Centres intégrés construits
	4 Groupements de services conseils de jeunes mis en place
	1 Étude sur la chaîne de valeur compétitive réalisée
sous-composante 2.2: Développement et promotion de l'entrepreneuriat	100 Acteurs formés et 1 Partenariat Public Privé conclus
	4 PME en aviculture installées
	4 PME des jeunes sont mises en place et opérationnelles
	1 PME de production de ration pour les volailles créée
	3 Petites Unités de fumage de poissons installées et opérationnelles
	10 Unités de transformation de riz installées
	1 Unité de conservation de produits maraichère installée
	1 Centre de reproduction animal construit
	2 Unités de transformation et commercialisation de produits laitier construites
	1 Fonds d'Appui au financement adapté installé
	2 PPP créées
	Des projets de transformation agro-industrielle montés et opérationnels
sous-composante 2.3: Promotion de bio-digesteurs	Le pays est doté de stratégies et de dispositifs réglementaires pour accompagner la promotion des bio-digesteurs et de services spécialisés de certification
	6 Campagnes d'IEC effectuées
	1 Réseaux d'IEC est mis en place
	500 jeunes formés dont 50% filles dans la technique de construction de bio digesteur
	50 bio-digesteurs construits
Composante 3: Renforcement des capacités adaptative	Résultats attendus
sous-composante 3.1 : Développement des services climatiques	1 Réseau d'observation et de collecte de données hydro-climatiques mis en place et fonctionnel
	La génération effective des données adaptées à l'échelle des 31 villages et à l'échelle des 4 Régions/Communes est réalisée
	1 Plan Stratégique National est mis en place
	5 Spécialités formées sur la production des informations climatiques
	L'étude sur le climat est validé
	2 PPP Créés
	50 Emplois vert créés au profit des jeunes
Sous-composante 3.2: Fonds d'appui aux activités régionales conduites par le CILSS	Fonds disponibilité
Composante 4 : Coordination et gestion du programme	Résultats attendus
	L'Unité de Gestion du Projet et ses structures auxiliaires mis en place
	Le suivi et la supervision des activités réalisés régulièrement
	Situation de référence réalisée
	Manuel de suivi et évaluation avec logiciel installé
	Stratégie de communication formulée
	Stratégie genre et équité social formulée
	PGES suivi
	CGES suivi
	Le CONACILSS suit les activités du projet
	La passation des marchés et les audits réalisés

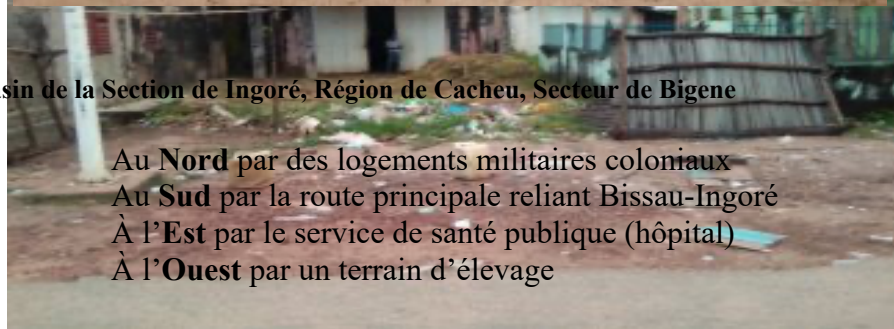
Photo 5 - Magasin de la section d'Olossato, Secteur Mansabá, Région Oio :



Au **Nord** par l'avenue principale
 Au **Sud** par un logement privé
 À l'**Est** par le service de santé (hôpital)
 À l'**Ouest** par le service des Forêts et de la Faune

Source : Equipe Consultants pour la formulation du CGES du P2-P2RS

Photo 6 - Magasin de la Section de Ingoré, Région de Cacheu, Secteur de Bigene



Au **Nord** par des logements militaires coloniaux
 Au **Sud** par la route principale reliant Bissau-Ingoré
 À l'**Est** par le service de santé publique (hôpital)
 À l'**Ouest** par un terrain d'élevage

Source : Equipe Consultants pour la formulation du CGES du P2-P2RS



Photo 7 - Périmètre agricole de Canchungo, Région de Cacheu, Secteur de Canchungo

Au **Nord** par la clôture et un logement privé
 Au **Sud** par la clôture et la route le reliant à la ville
 À l'**Est** avec le logement des employés de la Ferme de Canchungo
 À l'**Ouest** par la résidence de la Garde Nationale

Source : Maimouna, Consultante pour l'élaboration du CGES



Photo 8 - Région de Cacheu, Secteur de Canchungo

Au **Nord** par la clôture et la route projetée

Au **Sud** par la route projetée

À l'**Est** par la clôture et une plantation d'anacardiers

À l'**Ouest** par la clôture et une plantation d'anacardiers

Source : Equipe Consultants pour la formulation du CGES du P2-P2RS



Photo 9 - Magasin du Secteur de Mansabá, Région d'Oio:

Au **Nord** par une résidence privée

Au **Sud** par la Résidence des techniciens du ministère de l'Agriculture et des organes de la Garde Nationale

À l'Est par le cycle préparatoire
À l'Ouest par l'abattoir

Source : Equipe Consultants pour la formulation du CGES du P2-P2RS

6.2. Impacts environnementaux et sociaux sur le milieu physique

Il s'agit d'impacts potentiels que pourraient générer les activités du projet.

Impacts environnementaux et sociaux positifs

Les impacts environnementaux du projet devraient être relativement positifs : (i) amélioration des techniques et des systèmes de production grâce à la maîtrise de l'eau, l'adoption de techniques de maintien / reconstitution de la fertilité des sols, (ii) réduction des pertes post - récoltes ; l'amélioration des conditions de commercialisation ; meilleure valorisation de la production par la transformation ; élargissement de la gamme des productions.

Au plan social, les activités qui seront financées dans le cadre du P2-P2RS sont supposées avoir des impacts positifs répondant aux besoins de la population. Ces impacts sociaux positifs peuvent être résumés comme suit : création de nouveaux et valorisation des emplois agricoles (lutte contre la pauvreté) ; amélioration des capacités des producteurs agricoles ; entre autres.

Impacts positifs des Infrastructures et équipements post-récolte : allègement du travail pénible manuel ; gain de productivité, de temps, de qualité et de compétitivité et finalement de développement économique et d'amélioration des conditions de vie et de revenus des producteurs.

Impacts positifs des installations de stockage : sécurisation de la récolte contre les insectes et autres rongeurs ; la préservation de la qualité des produits, l'augmentation de la durée de conservation ; participation à la sécurité alimentaire pour les populations rurales et la population en générale.

Impacts positifs des unités de conditionnement des semences : amélioration positive de la qualité et de la gestion des productions, partant des semences.

Impacts positifs de la prise en compte des aspects du genre dans les activités du P2-P2RS

Le P2-P2RS va favoriser la prise en compte des aspects du genre et du processus d'intégration des notions d'équité dans l'exécution des activités. Les femmes, qui constituent des leviers essentiels dans l'organisation et l'animation des organisations de producteurs agricoles, participeront activement aux activités du projet dont elles seront des bénéficiaires privilégiées, en termes d'accroissement de revenus, de maîtrise de technologies et d'encadrement.

Impacts positifs du renforcement des capacités institutionnelles des acteurs

Les sous projets qui seront financés dans le cadre du Projet sont supposés avoir des impacts sociaux positifs répondant aux besoins de la population, en termes d'amélioration des capacités des services techniques locaux et des services déconcentrés de l'Etat, des privés et des ONG actives dans la gestion locale.

Les impacts négatifs potentiels du projet

Ils vont principalement provenir des travaux de construction et/ou de réhabilitation des infrastructures.

Les impacts environnementaux négatifs du projet consécutif aux travaux vont surtout concerner l'érosion des sols, la perte de végétation due au dégagement des emprises des sites des magasins de stockage et des unités de transformation, les risques de pollutions, la dégradation et l'envasement des cours d'eau, etc.

- **Déstructuration des sols et risques d'érosion :** Lors des travaux, les fouilles pourraient occasionner des déstructurations qui peuvent accentuer l'érosion hydrique à cause du désherbage. La mesure d'atténuation envisagée serait de limiter la destruction du couvert végétal et l'empiétement des engins sur la végétation.
- **Pollution du milieu par l'émission de poussière et de gaz d'échappement dans l'air et les rejets anarchiques des déchets issus des travaux :** L'émission de la poussière et de gaz d'échappement dans l'air etc. et la mauvaise gestion des déchets pourraient constituer une source de nuisances pour la santé publique si aucun système de gestion écologique durable n'est mis en place tels que les Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) de chantier ou Plan de Protection Environnemental et Social (PPES). La gestion des déchets dans les bases de vies ainsi que sur le chantier incombe aux entrepreneurs ayant contracté les travaux.
- **Pollution des sols** par des déversements accidentels d'hydrocarbures et des huiles usagées.

Impacts environnementaux et sociaux sur le milieu biologique

- Les habitats terrestres et aquatiques (cours d'eau) peuvent être perturbés ou altérés pendant la phase de construction des unités de transformation, notamment par le rejet des eaux usées et leur infiltration au niveau des nappes phréatiques.
- **Déboisement et perturbation des habitats naturels :** Les travaux pourraient avoir des impacts négatifs sur le milieu biophysique en termes de destruction/dégradation de la végétation lors des déboisements potentiels des sites concernés pour libérer les emprises des sites d'accueil des infrastructures envisagées. Une réduction du couvert végétal suite à l'abattage d'arbres pour libérer les zones d'emprise reste probable.

Impacts environnementaux et sociaux sur le milieu humain

- ✓ Impacts sociaux positifs de la mise en œuvre du Projet du point de vue humain.

Les activités sources de chaque impact positif sur le milieu humain sont comme suit :

- Création d'emplois temporaires : le ramassage ou collecte des noix de cajou ainsi que les activités de transport et de transformation permettront la création d'emplois temporaires pendant les travaux et permanents en cours d'exploitation pendant la mise en œuvre des sous-projets du P2-P2RS, notamment pour les jeunes et les femmes.
 - Diversification des activités économiques : l'appui à la transformation des tomates et tubercules va permettre la relance et la diversification des activités de productions agricoles notamment de tomates et des tubercules et permettront ainsi de diversifier les activités économiques au niveau des régions d'intervention et la génération de revenus alternatifs.
 - Diversification des sources de revenus : pour les communautés rurales et agriculteurs paysans, elle permettra sans doute l'amélioration de leurs conditions de vie, notamment des femmes à travers une meilleure valorisation des produits locaux, la conservation de la production, l'amélioration des activités du secteur de l'agriculture, notamment par la stimulation des producteurs à produire plus.
- le développement économique et social des populations riveraines des zones d'emprise des sous projets du P2-P2RS ;
 - le soutien et l'amélioration de la compétitivité des unités de transformation de l'agriculture
 - Le désenclavement des localités environnantes ;
 - la réduction de la surcharge de travail pour les femmes avec des espaces verts aménagés pour les enfants et qui serviront d'espace de loisir et de repos, distractions;
 - Le développement d'activités économiques connexes liées à l'utilisation de l'énergie pour la conservation des produits frais (tomates, etc..) qui pourraient être commercialisés par la suite par les populations
 - L'amélioration de la qualité de vie, de la sécurité des personnes et des biens.
- ✓ Impacts sociaux négatifs liés aux activités
- Conflits sociaux entre communautés ;
 - Litiges dans la gestion des équipements communs ;
 - Impacts sanitaires.
 - Impact lié à la santé et sécurité des travailleurs (pendant les travaux et à la phase d'exploitation notamment des unités de transformation avec tous les risques associés)

Il est important de noter que ces impacts ne sont pas tous significatifs. Mais le regard sur la protection de l'environnement se voulant holistique et objectif, ne saurait ignorer des impacts même insignifiants.

Impact sur le foncier

Pour éviter toute acquisition nouvelle de terre, il est recommandé que les bases-vie soient installées sur les emprises des sous projets. En effet, durant les travaux il arrive habituellement que l'Entreprise aménage une Base-vie qui peut nécessiter une acquisition foncière pour accueillir les travailleurs et pour entreposer le matériel de construction. Ces bases-vie sont souvent implantés dans les emprises des sous projets, de façon à permettre le transport des matériaux et du personnel. Le choix des sites, et l'installation de ces bases peuvent avoir des

impacts sur les milieux si des mesures d'atténuation et de minimisation ne sont pas prises. Ces choix doivent prendre en compte non seulement les critères techniques et économiques, mais également les critères environnementaux et sociaux.

✓ **Nuisances sur le milieu humain**

Sur le milieu humain, les mouvements des véhicules et engins de travaux risqueront de causer certaines nuisances en termes de poussière lors des fouilles, de bruits et de vibration des engins auxquelles les populations seront exposées.

7. PLAN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Il est proposé ci-dessous un processus de sélection environnementale et sociale pour les sous projets dans le cadre du projet.

7.1. Processus de sélection environnementale et sociale (screening des sous-projets)

Dans le processus de tri, l'objectif est de déterminer le travail environnemental et social éventuel à réaliser pour les différentes activités des sous composantes. Ce processus de tri va permettre en définitive d'aboutir aux options ci-après pour chaque activité - sous projet - (i) pas de déclenchement de politique de sauvegardes environnementales et sociales, ou (ii) déclenchement de politique(s) de sauvegardes environnementales et sociales. Les résultats du processus de sélection permettront de déterminer les mesures environnementales et sociales nécessaires pour chaque investissement du projet. Le processus de sélection permettra de :

- identifier les investissements du P2-P2RS qui sont susceptibles d'avoir des impacts négatifs majeurs au niveau environnemental et social ;
- identifier les mesures d'atténuation appropriées pour les investissements ayant des impacts préjudiciables ;
- identifier les investissements nécessitant un PGES additionnel ;
- décrire les responsabilités institutionnelles pour (i) l'analyse et l'approbation des résultats de la sélection, la mise en œuvre des mesures d'atténuation proposées et la préparation des rapports EIE additionnelles ; (ii) le suivi des indicateurs environnementaux au cours de la réalisation et l'exploitation des activités.

Le processus de sélection environnementale comporte les étapes suivantes :

Etape 1 : Remplissage du formulaire de tri environnemental et social des sous projets

Le remplissage du formulaire initial de sélection (voir en Annexe 1) sera effectué, au niveau local, par le Spécialiste en sauvegarde environnementale et sociale (SPSES) qui sera recruté au sein de l'UGP. Ce spécialiste procédera à la sélection environnementale et sociale des activités ciblées, pour voir si oui ou non un travail environnemental est requis.

Pour cela, il va : (i) remplir la fiche de sélection environnementale ; (ii) analyser les activités prévues et (iii) procéder à la classification de l'activité concernée.

En plus des impacts environnementaux et sociaux potentiels, les résultats du screening indiqueront également les types de consultations publiques qui ont été menées pendant l'exercice de sélection. Les formulaires complétés seront transmis à l'équipe de coordination du projet qui effectuera la revue en vue de leur transmission à l'Autorité d'Évaluation Environnementale Compétente (AAAC), pour approbation. Sur la base des résultats du screening, l'AAAC va procéder à une revue complète de la fiche et apprécier la catégorie environnementale proposée.

Le Code de l'Environnementale en Guinée Bissau a établi une classification environnementale des projets et sous projets qui est en conformité avec les exigences des partenaires au Développement, en trois catégories :

- Catégorie A : Projet avec risque environnemental et social majeur certain (par exemple, construction de pont sur un cours d'eau international)
- Catégorie B : Projet avec risque environnemental et social majeur possible (ou risques mineurs cumulatifs de multiples sous projets)
- Catégorie C : Projet sans impacts significatifs sur l'environnement

Il faut souligner que le Projet a été classé en catégorie B. Sous ce rapport, les résultats de la sélection devront aboutir à une catégorie environnementale « B » ou « C ». Les activités du Projet classées comme « B » nécessiteront un travail environnemental et social suivant : soit l'application de mesures d'atténuation simples ou la préparation d'un PGES/EIES ou NIES. La catégorie C indique que les impacts environnementaux et sociaux éventuels sont considérés comme inexistant ou peu importants et ne nécessitent pas de mesures d'atténuation.

Pour être en conformité avec les exigences de la Banque Africaine de Développement (BAD), les activités du P2-P2RS susceptibles d'avoir des impacts significatifs directs ou indirects sur l'environnement sont classées en trois catégories :

- Catégorie 1 : Les opérations de la Banque susceptibles de causer des impacts environnementaux et sociaux significatifs ;
- Catégorie 2 : Opérations de la Banque susceptibles de causer moins d'effets environnementaux et sociaux indésirables
- Catégorie 3 : Opérations de la Banque présentant des risques environnementaux et sociaux négligeables,
- Catégorie 4 : Opérations de la Banque impliquant des prêts aux intermédiaires financiers (IF)

Par correspondance le Projet a été classé en catégorie 2, vu la nature des activités prévues.

Après l'analyse des informations contenues dans les résultats de la sélection et après avoir déterminé la bonne catégorie environnementale et sociale, et donc l'ampleur du travail environnemental et social requis, le SPSES fera une recommandation pour dire si : (a) un travail environnemental et social ne sera pas nécessaire ; (b) l'application de simples mesures d'atténuation suffira ; ou (c) un PGES spécifique devra être effectué.

Etape 2 : Préparation de l'instrument de sauvegarde environnementale et sociale :

1) Lorsqu'une EIES/NIES/PGES n'est pas nécessaire

Dans ce cas de figure, le SPSES du Projet consulte la liste des mesures d'atténuation identifiées dans le présent CGES pour sélectionner celles qui sont appropriées pour le sous-projet concerné.

2) Lorsqu'une EIES/ NIES/PGES est nécessaire

Le SPSES du Projet, effectuera les activités suivantes : (i) préparation des termes de référence pour l'EIES ou la NIES ou le PGES à soumettre à l'AAAC et à la BAD pour revue et approbation ; (ii) recrutement des consultants agréés pour effectuer la NIES, le PGES ou l'EIES ; (iii) conduite des consultations publiques conformément aux termes de référence ; (iv) revues et approbation de la EIES/NIES/PGES.

Tableau 13: Procédures pour les sous projets nécessitant un PGES/EIES

Etapes	Activités
Première étape	Préparation de TDR Selon les résultats de l'identification et l'ampleur nécessaire du PGES, des TDR seront préparés. Le PGES sera préparé par un consultant
Deuxième étape	Choix du consultant
Troisième étape	Réalisation de PGES avec consultation du public
Quatrième étape	Revue et approbation de PGES pour le sous projet.
Cinquième étape	Publication/Diffusion de PGES

Etape 3 : Examen, approbation des rapports EIES/NIES/PGES et Obtention du Certificat de Conformité Environnementale (CCE) :

Les rapports d'études (EIES, PGES ou NIES) sont examinés et validés conformément à la réglementation nationale. Toutefois, le P2-P2RS doit partager tout rapport provisoire avec la BAD pour observations/commentaires et approbation avant la validation définitive et l'émission de permis/certificat/avis d'autorisation par l'autorité nationale compétente à l'occurrence le ministère en charge de l'environnement.

Examen: Le Spécialiste en Politique de Sauvegarde Environnementale du Projet, avec la collaboration des services techniques régionaux et communaux concernés, va procéder à l'examen : (i) des résultats et recommandations présentés dans les formulaires de sélection environnementale et sociale; (ii) des mesures d'atténuation proposées à partir de la liste de contrôle environnemental et social pour s'assurer que tous les impacts environnementaux et sociaux ont été identifiés et que les mesures d'atténuation sont adéquates; (iii) des TDR et des rapports d'études environnementales des sous-projets.

Approbation/désapprobation : Sur la base des résultats du processus d'analyse susmentionné, et des échanges avec les partenaires concernés et les personnes susceptibles d'être affectées, l'Autorité Compétente (AAAC va examiner le rapport spécifique (EIES, PGES...) pour la prise de décision concernant le sous-projet. Cette décision peut concerner l'approbation ou le rejet de l'étude. En cas d'avis défavorable, celui-ci doit être dûment motivé. La motivation doit comporter les conditions à réunir par l'UGP du P2-P2RS, en vue d'un réexamen du dossier, s'il y a lieu. Dans le cadre de l'examen du dossier de l'étude d'impact, l'AAAC peut demander un complément d'informations au P2-P2RS et à son Consultant en charge de l'étude. En cas d'avis favorable, le Ministre en charge de l'Environnement délivre le certificat de conformité environnementale du sous-projet. Ce certificat peut préciser les conditions d'approbation qui deviennent des engagements du Projet.

Etape 4 : Consultations publiques et diffusion :

L'information du public comporte notamment une ou plusieurs réunions de présentation du projet regroupant les autorités locales, les populations, les exploitants, les ONG, etc. Ces consultations permettront d'identifier les principaux problèmes et de déterminer les modalités de prise en compte des différentes préoccupations dans les Termes de Référence du PGES ou l'EIES réalisé. Les résultats des consultations seront incorporés dans le rapport EIES/PGES/NIES et seront rendus accessibles au public.

Les consultations publiques dans le cadre des études spécifiques des sous-projets du P2-P2RS seront effectuées conformément aux étapes ci-après : (i) annonce de l'initiative par affichage dans les zones du projet et par voie de presse; (ii) dépôt des documents dans les deux régions concernées; (iii) tenue de réunions d'information et d'échange dans les communautés concernées; (iv) recueil des préoccupations, opinions et attentes ; (v) négociations en cas de besoin; (vi) élaboration du rapport.

Pour satisfaire aux exigences de consultation et de diffusion de la BAD, l'UGP du P2-P2RS produira une lettre de diffusion dans laquelle elle informera la BAD de l'approbation et la diffusion effective de l'ensemble des rapports produits (EIES/NIES/PGES) à tous les partenaires concernés et, éventuellement, les personnes susceptibles d'être affectées. Elle adressera aussi une autorisation à la Banque pour que celle-ci procède à la diffusion de ces documents sur son site web.

Etape 5 : Intégration des dispositions environnementales et sociales dans les Dossiers d'appels d'offres et approbation des PGES-chantier :

L'UGP du P2-P2RS veillera à intégrer les recommandations et autres mesures de gestion environnementale et sociale issues de ces études dans les dossiers d'appel d'offres et d'exécution des travaux par les entreprises. Des clauses contraignantes devraient être ressorties avec des sanctions en cas de non mise en œuvre des mesures environnementales et sociales.

Avant le démarrage des travaux, l'entreprise devrait soumettre un Plan de Gestion Environnementale et Sociale de chantier (PGES-Chantier) au Bureau de contrôle et à l'UGP pour validation. Après validation, ce PGES-Chantier devrait être mis en œuvre conformément aux prescriptions environnementales contenues dans le DAO.

Etape 6 : Suivi environnemental de la mise en œuvre du projet :

La surveillance et le suivi des mesures environnementales et sociales seront réalisés par le SPSES de l'UGP. Il sera appuyé ponctuellement par l'AAAC.

Le tableau ci-dessous donne un récapitulatif des étapes et des responsabilités institutionnelles pour la sélection et la préparation, l'évaluation, l'approbation et la mise en œuvre des sous projets.

Tableau 14: Matrice des rôles et responsabilités (au regard de l'arrangement institutionnel de mise en œuvre du CGES)

No	Etapes/Activités	Responsable	Appui/ Collaboration	Prestataire
1.	Identification de la localisation/site et principales caractéristiques techniques du sous-projet	Coordonnateur et experts de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) ; Services Techniques déconcentrés	(Autorité d'Evaluation Environnementale Compétente) AAAC	Entreprises
2.	Sélection environnementale et détermination du type d'instrument spécifique de sauvegarde (EIES, PAR, Audit E&S, AS, ...)	Spécialiste en Sauvegarde Environnementale et Sociale (SPSES) de l'UGP	Bénéficiaires ; Autorités locales (AL)	—
3.	Approbation de la catégorisation par l'entité chargée des EIE et la Banque	Coordonnateur du projet ; SPSES/UGP	Experts de l'Unité de Gestion du Projet (UGP)	AAAC Banque
4.	Préparation de l'instrument spécifique de sauvegarde E&S de sous-projet (EIES, PAR, Audit, etc.) en conformité avec la procédure nationale et les exigences de la Banque	SPSES/UGP	AAAC Banque	—
5.	Préparation, approbation et publication des TDR	SPSES/UGP	Spécialiste Passation de Marché (SPM); Coordonnateur	Banque
6.	Réalisation de l'étude y compris consultation du public	Consultant	SPSES/UGP ; SPM ; Autorités Locales (AL) ; Populations locales	—
7.	Validation du document et obtention du certificat environnemental	AAAC	SPSES/UGP ; Coordonnateur du	Comité Technique de validation ;

No	Etapes/Activités	Responsable	Appui/ Collaboration	Prestataire
				Banque
8.	Publication du document	Coordonnateur	–	Media ; Banque
9.	Choix et application des mesures d'atténuation	SPSES/UGP	Services techniques ; AAAC	Entreprises Bénéficiaires
10.	(i) Intégration dans le dossier d'appel d'offres (DAO) du sous-projet, de toutes les mesures de la phase des travaux contractualisables avec l'entreprise ; (ii) approbation du PGES entreprise	Responsable Technique (RT) de l'activité	SPSES SPM	–
11.	Surveillance interne de la mise en œuvre des mesures E&S	SSES	Spécialiste en Suivi-Evaluation (S-SE) ; Services Techniques ;	Bureau de Contrôle
12.	Diffusion du rapport de surveillance interne	Coordonnateur	SPSES	–
13.	Surveillance externe de la mise en œuvre des mesures E&S	AAAC	SPSES – Coordonnateur – RF	–
14.	Renforcement des capacités des acteurs pour la mise en œuvre E&S	SPSES/UGP	S-SE SPM	Consultants Services techniques et autres structures compétentes
15.	Audit annuel de mise en œuvre des mesures E&S	SPSES/UGP	AAAC ; SPM ; S-SE ; AL	Consultant
16.	Evaluation finale de la mise en œuvre de E&S	SPSES/UGP	AAAC ; SPM ; S-SE ; AL	Consultant

Étape 7 : Préparation et Approbation du PGES entreprise

Toutes les entreprises et prestataires devant exécuter des travaux dans le cadre du P2-P2RS devront préparer et mettre en œuvre un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES-Entreprise) sur la base du PGES du sous projet concerné. L'UGP du P2-P2RS approuvera les PGES-Entreprise avec l'appui des structures techniques chargées du suivi de la mise en œuvre et du Spécialiste en Passation des Marchés (SPM).

7.1.1. Exécution/Mise en œuvre des mesures non contractualisées avec l'entreprise de construction

Étape 8 : Mise en œuvre des mesures environnementales et sociales

Pour chaque sous-projet, les entreprises contractantes sont chargées de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales. Toutefois, au préalable, elles devront préparer et mettre en œuvre un PGES-Chantier tenant compte entre autres des clauses environnementales et sociales décrites en annexe. Chaque entreprise devra disposer dans son personnel d'un spécialiste environnemental et social pour assurer la mise en œuvre du PGES. L'entreprise doit produire un rapport mensuel de mise en œuvre de son PGES-Chantier qu'elle soumettra au bureau de contrôle (mission de contrôle) qui lui est assigné.

7.1.2. Surveillance interne de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales

Étape 9 : Diffusion du rapport de surveillance

L'UCP est responsable de la diffusion du rapport de surveillance.

7.1.3. Suivi environnemental et social – Evaluation – Audits annuels de conformité E&S

- Le suivi (contrôle régalien) sera effectué par l'AAAC, avec l'appui des Cabinet de Planification Régionale (CPR), dans les régions où les sous-projets seront mis en œuvre. Une convention sera signée entre l'Unité de gestion du P2-P2RS et AAAC pour assurer convenablement cette mission dans le cadre du programme.
- L'évaluation sera effectuée par des Consultants indépendants, dont une à mi-parcours et un à la fin du P2-P2RS.
- Les Audits annuels de conformité E&S du projet : Un Audit de conformité E&S du projet sera effectué à la fin de chaque année par un Consultant indépendant recruté par l'UGP. Les TDR et le rapport de ces audits seront soumis à la BAD pour approbation.

7.1.4. Renforcement des capacités des acteurs en mise en œuvre environnementale et sociale

Pour mieux accompagner le projet, les acteurs institutionnels ont besoin de voir leurs capacités techniques renforcées. Ces derniers leur permettraient ainsi de se mettre dans les meilleures dispositions pour le porter et assurer son suivi environnemental et social. Un état des lieux renseigne que ces acteurs n'ont pas connaissance des politiques de sauvegarde de la BAD (Banque Africaine de Développement). De même, les moyens matériels de travail et de suivi, qui font défaut, empêchent à ces acteurs de répondre convenablement à leurs missions régaliennes. Il est donc recommandé de :

- Renforcer les capacités des acteurs, via des formations, pour maîtriser les politiques de sauvegarde de la BAD ;
- Doter l'AAAC de quelques moyens techniques et formaliser ces engagements sous forme

- de protocole d'accord ;
- Former les acteurs techniques dans la gestion des pesticides.

Pour alléger les procédures de prise en compte des exigences environnementales et sociales du projet, il serait plus réaliste, dans l'immédiat, de renforcer les capacités des techniciens des différentes directions du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) et plus spécifiquement celle en charge de la production agricole et protection des végétaux, du génie rural et de l'INPA pour leur permettre de concevoir ou de s'assurer, dans leur domaine respectif, que les mesures environnementales requises sont prises en compte dans les activités à mettre en œuvre.

En effet, l'intégration de l'environnement dans la mise en œuvre des activités du P2-P2RS devra s'inscrire dans une démarche progressive et en partenariat avec la Direction Générale de l'Environnement et l'Autorité Compétente en Évaluation Environnementale (AAAC).

Plus spécifiquement, il s'agira de désigner des Points Focaux Environnement (PFE) au niveau des antennes sectorielles voire des structures régionales du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural dans les régions d'intervention du projet : Cacheu, Biombo, Oio, Quinara, Tombali, Bafata, et Bissau. Cette mesure vise à les impliquer dans le suivi environnemental de la mise en œuvre des activités du P2-P2RS. Leur implication dans le projet permettra non seulement d'assurer une supervision technique de qualité dans l'exécution des tâches qui leur sont confiées, d'appuyer les techniciens dans le contrôle et le suivi mais aussi de renforcer leurs capacités d'intervention dans le suivi des travaux. Tous ces agents devront recevoir une formation en évaluation environnementale et sociale des projets.

Ces experts bénéficieront de l'appui et de l'assistance permanente de l'AAAC, pour conduire les activités suivantes :

- Remplissage du formulaire de sélection environnementale et sociale ; choix des mesures d'atténuation proposées dans la liste de contrôle environnemental et social ;
- Préparation du projet de TDR pour les activités du P2-P2RS nécessitant une EIE séparée ;
- Recrutement de consultants et bureaux d'études qualifiés pour mener les EIE, si nécessaire ;
- Diffusion des rapports d'EIE aux institutions appropriées qui sont accessibles au public ;
- Conduite du suivi environnemental et social des activités du P2-P2RS et ajustements nécessaires au besoin ; et
- Organisation d'ateliers d'information et de formation sur l'évaluation environnementale.

Les mesures de renforcement technique concernent (i) les appuis en direction de l'AAAC pour le doter de matériel de mesure de paramètres de qualité (iii) la provision pour la réalisation des Études d'Impact Environnemental ou des notices d'impact ; (iv) la Provision pour la mise en œuvre des mesures qui ressortiront des EIES ; (v) l'établissement d'une situation de référence et la mise en place d'une base de données sur la qualité des sols dans les périmètres à aménager ; (vi) le suivi et l'évaluation des activités du P2-P2RS.

Les curricula du programme indicatif de développement des compétences des acteurs institutionnels et bénéficiaires du P2-P2RS seront centrés autour : (i) des enjeux environnementaux et sociaux des activités du projet et les procédures d'évaluation environnementale et sociale ; (ii) de l'hygiène et la sécurité liés aux activités ; et (iii) des réglementations environnementales appropriées. La formation devra permettre aussi de familiariser les acteurs avec la réglementation nationale en matière d'évaluation environnementale ; les sauvegardes environnementales et sociales de la BAD ; le « screening » des activités du projet ; le contrôle et le suivi environnemental et social ; etc.

Tableau 15 : Renforcement des capacités : thèmes et modules de formation et de sensibilisation

Thèmes	Modules	Cibles	Responsabilité
Mise à niveau des acteurs et cibles du P2-P2RS-GB	Approche des chaînes de valeur agricole	- Décideurs : acteurs institutionnels – Comité de Pilotage ; - Services techniques déconcentrés - Secteurs - Organisations faîtières - Société civile - Consultants	Consultant,
Formation sur les outils nationaux d'évaluation environnementale et mise en œuvre des mesures d'atténuation	Évaluation socio-environnementale des sous projets	- Points focaux environnement - OP - Porteurs d'initiatives économiques - Entreprises de travaux et de contrôle	AAAC
	Suivi et monitoring des impacts environnementaux et sociaux des projets		
	Mise en œuvre des mesures d'atténuation		
Maîtrise des meilleurs itinéraires techniques et des paquets technologiques soucieux de la durabilité environnementale et sociale	Bonnes pratiques culturelles et de production, transformation agricole	- OP - ONG	INPA
Plaidoyer pour le changement de comportement en matière de GES des sous projets	Sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA et maladies liées à l'eau	- Acteurs institutionnels au niveau central : Copil, - Personnel du projet - Points focaux environnement	Spécialiste en sauvegarde E&S du P2-P2RS
	Sensibilisation sur les enjeux socio-		

Thèmes	Modules	Cibles	Responsabilité
	environnementaux des sous-projets, les textes législatifs et réglementaires socio-environnementaux, les changements climatiques	- secteurs - OP - Entreprises de travaux et de contrôle	
Gestion des pestes et pesticides	Élaboration et vulgarisation d'un plan de gestion des pesticides du P2-P2RS Techniques de prévention et de lutte contre les nuisibles	- OP - Producteurs filières retenues - Points focaux environnement	Expert en pestes et pesticides Direction de la protection des végétaux
Formation sur la gestion des déchets	Gestion des effluents liquides et des déchets solides Valorisation des déchets agricoles et industriels (compostage, méthanisation, production d'énergie, etc.)	- Bénéficiaires de sous projets - Responsables des secteurs - Responsables des OP - Producteurs	Expert rudologue et valorisation des déchets AAAC Direction protection des végétaux
	Gestion des emballages de pesticides	- Bénéficiaires de sous projets - Coordonnateurs des filières - Responsables des secteurs - Membres des DRA - Responsables des OP - Multiplicateurs de semences et producteurs	
Santé et sécurité au travail	Formation en HSE	- Responsables des OP - Responsables des sous projets - Entreprises de travaux et de contrôle	Expert hygiène et sécurité, risques professionnels
Conservation de la biodiversité & changements climatiques	Techniques d'agroforesterie	- Bénéficiaires - Responsables des Secteurs - Membres des DRA - Responsables des OP	Expert en foresterie et changement climatique

Thèmes	Modules	Cibles	Responsabilité
Utilisation des intrants agricoles	Bonnes pratiques agricoles en rapport avec l'utilisation des pesticides, des engrais et des variétés à haut rendement	- Responsables des OP - Responsables des secteurs - Membres des DRA -	Consultant Agronome

7.2. Arrangements institutionnels et recommandations de mise en œuvre du CGES

7.2.1. Arrangements pour le suivi et la supervision des sous-projets

Le suivi et l'évaluation sont complémentaires. Le suivi vise à corriger « en temps réel », à travers une surveillance continue, les méthodes d'exécution des interventions et d'exploitation des infrastructures. Quant à l'évaluation, elle vise (i) à vérifier si les objectifs ont été respectés et (ii) à tirer les enseignements d'exploitation pour modifier les stratégies futures d'intervention. Le suivi environnemental concernera l'ensemble du projet P2-P2RS et s'appliquera à toutes les phases des activités à réaliser ou à appuyer.

Le suivi concerne l'analyse de l'évolution de certains récepteurs d'impacts (milieux naturel et humain) affectés par le projet P2-P2RS, à savoir: (i) l'évolution de la qualité des ressources en eaux ; (ii) l'évolution des phénomènes d'érosion des sols ; (iii) le suivi des indicateurs biologiques (régénération du couvert végétal, reconstitution des espaces dans les zones de végétation, présence et quantité de faune) ; (iv) la statistique des accidents et intoxications liés aux pesticides ; (v) le niveau d'évolution des maladies liées aux activités du P2-P2RS dans la zone du projet, notamment les maladies hydriques.

La première étape du programme de suivi consiste à établir « l'état zéro » par rapport aux mesures concrètes d'atténuation qui sont proposées. Les variations de cet « état zéro » seront suivies pendant et après l'exécution des travaux. Aussi, le suivi inclura l'effectivité de la mise en œuvre des mesures d'atténuation retenues dans le PGES/EIES/NIES.

7.2.2. Programme de suivi environnemental du P2-P2RS

Au niveau de chaque site d'intervention du P2-P2RS, les indicateurs et éléments techniques ci-dessous sont proposés à suivre par SPSES de l'UGP, mais aussi par les services environnementaux, les collectivités locales et les producteurs agricoles. Le tableau ci-après donne les indicateurs et les responsabilités du programme de suivi et de surveillance qui sera mis en œuvre dans le cadre du P2-P2RS.

En vue d'évaluer l'efficacité des activités du P2-P2RS, notamment la construction des unités de transformation et la réhabilitation des magasins de stockage ainsi que leur exploitation et entretien subséquents, les indicateurs environnementaux et sociaux de suivi ci-après sont proposés :

Tableau 16: Indicateurs globaux de la stratégie de Gestion Environnementale et Sociale

Eléments	Indicateurs	Fréquence de collecte	Méthode de collecte	Responsable
Mesures de surveillance par composante du projet	- Nombre d'indicateurs renseignés/Nombre total d'indicateurs pondérés	- Trimestrielle	Rapports comités de suivi environnemental	S-SES et SSES/UGP
	- Désignation des PFE au niveau des Coordinations Régionales du P2-P2RS			UGP
	- Effectivité de la sélection environnementale des activités du P2-P2RS;			SSES
	- Réalisation éventuelle des EIE/PGES et mise en œuvre des PGES ;			Consultant - Entreprises
Mesures d'atténuation par composante du projet	- Niveau d'effectivité et efficacité des mesures d'atténuation - Effectivité du suivi environnemental et du reportage.	- Trimestrielle	Rapports comités de suivi environnemental	SSES/UGP
Mesures institutionnelles	- Mise en œuvre des programmes de formation/sensibilisation sur la stratégie de gestion environnementale et sociale du P2-P2RS. - Niveau d'atteinte des résultats attendus - Niveau d'atteinte des critères de pérennité et de durabilité - Mise en œuvre des programmes de formation/sensibilisation sur la stratégie de gestion environnementale et sociale du Projet P2-P2RS. - Nombre de séances de formation organisées - Nombre de séances de sensibilisation organisées - Nombre de producteurs sensibilisés sur les mesures d'hygiène, de sécurité ; - Nombre et type de réclamations et de conflits	- Trimestrielle	Rapport d'exécution arrangements institutionnels	SSES/UGP AAAC et Services techniques

Tableau 17: Canevas du suivi environnemental et social du projet P2-P2RS

Composantes	Eléments de suivi	Types d'indicateurs et éléments à collecter	Périodicité	Responsable
Eaux	Etat des Ressources en Eau Hydrométrie et la qualité des eaux	• Eutrophisation • Sédimentation • Régime hydrologique • Etat des inondations • Suivi de la végétation aquatique (typha ; etc.)	• Annuel	• Ministère hydraulique • Communautés bénéficiaires • PFE/ P2-P2RS
Sols	Pédologie et dégradation des sols	• Superficies aménagées • Superficies abandonnées	• Annuel	• DGA • PFE/ P2-P2RS
	Comportement et utilisation des sols	• Sensibilité à l'érosion éolienne et hydrique (superficie affectée) • Taux de dégradation (salinisation, alcalinisation, érosion ...)	• Annuel	• DGA • PFE/ P2-P2RS
Végétation Faune	Évolution de la Faune et l'état de Flore de la biodiversité Écologie et protection des milieux naturels	• Actions de reforestation et mise en défens • Déforestation (taux et conversion forêts pour autres usages) • Abondance faunique (p.ex. oiseaux ; présence / absence autres espèces) ; • Nombre de plaintes relatives à des attaques de phacochères-hippopotames ;	• Mensuel	• DGFF • PFE/ P2-P2RS
Systèmes de Production	Evolution des techniques et des Performances techniques agricoles	• Superficies cultivées et production • Volume d'intrants consommés (pesticides, herbicides, engrais) ; • Taux d'adoption des méthodes de lutte intégrée • Consommation de fumure organique	• Mensuel	• DGA • PFE/ P2-P2RS

Composantes	Éléments de suivi	Types d'indicateurs et éléments à collecter	Périodicité	Responsable
Environnement humain	Hygiène et santé Pollution et nuisances Sécurité lors des opérations et des travaux	• Respect des mesures d'hygiène sur le site • Présence de vecteurs et apparition de maladies liées à l'eau • Actions de lutte contre maladies hydriques • Surveillance épidémiologique • Taux prévalence maladies liées à l'eau (paludisme, bilharziose, diarrhées, schistosomiase, etc.) • Nombre d'intoxication liée à l'usage des pesticides ; • Nombre et type de réclamations	• Mensuel	• DGE • PFE/ P2-P2RS • Ministères Santé • Collectivités • OP

Les indicateurs ci-dessus définis seront régulièrement suivis au cours de la mise en place et l'avancement des sous projets et seront incorporés dans le Manuel d'Exécution du Projet P2-P2RS. Le suivi sera effectué en « *interne* » par les PFE (UCP ; CR) durant toute la phase d'exécution des projets.

L'évaluation sera réalisée à « *l'externe* » par l'AAAC (pour le suivi de la procédure d'EIES et de la mise en œuvre de l'EES et des PGES) ; la Direction Générale de l'environnement (pollution et cadre de vie) ; la Direction Générale des Forêts et Faune (végétation et faune) ; les Services de Ministère de la Santé (pour la santé et les maladies hydriques) ; les services du Ministère chargé de l'Hydraulique pour la gestion des eaux ; des Consultants indépendants (pour l'évaluation à mi-parcours et finale (à la fin des travaux). Toutes ces structures devront être appuyées par le Projet dans le cadre de ce suivi.

7.2.3. Arrangements institutionnels de mise en œuvre et de suivi du CGES

Les arrangements institutionnels suivants sont proposés pour le P2-P2RS, en ce qui concerne les rôles et responsabilités de mise en œuvre et de suivi. Ces arrangements ont été discutés avec les principaux acteurs concernés par la mise en œuvre et le suivi du P2-P2RS. Et, pour l'essentiel, ils rentrent dans le cadre des missions régaliennes de chacune des structures ciblées.

- ***L'UGP du P2-P2RS*** : Au niveau national et dans chaque région ciblée, la CEP va désigner des PFE (SPSES/ P2-P2RS et PFE/CR) qui vont assurer la coordination des aspects environnementaux et sociaux des activités agricoles (y compris les activités phytosanitaires) et servir d'interface avec les autres acteurs concernés.
- ***Points Focaux Environnement (SPSES/P2-P2RS et PFE/CR)*** : Les PFE/CR procéderont au remplissage du formulaire de sélection environnementale. Le PFE/ P2-P2RS quant à elle va procéder à la détermination des catégories environnementales des projets ; au choix des mesures d'atténuation.
- ***L'AAAC*** : L'AAAC procédera aussi à l'examen et l'approbation de la classification environnementale des projets ainsi que l'approbation des évaluations environnementales et sociale. Elle assurera le suivi externe au niveau régional et local de la mise en œuvre des mesures environnementales du Projet P2-P2RS. L'AAAC va assurer le « suivi externe » de la mise en œuvre des activités du CGES. Le P2-P2RS devra établir un protocole d'accord avec l'AAAC, notamment pour le suivi environnemental et le renforcement des capacités des acteurs. Le projet devra appuyer l'AAAC dans le cadre de ce suivi.
- ***Le Direction Générale de l'Environnement (DGE)*** : La DGE participera au suivi externe au niveau régional et local de la mise en œuvre des mesures environnementales du P2-P2RS. Le Projet P2-P2RS devra établir un protocole d'accord avec la DGE pour le suivi environnemental
- ***Direction Générale des Forêts et de la Faune (DGFF)*** : la DGFF supervisera les activités de déboisement, d'élitage, de reboisement et d'aménagement forestier, mais aussi de suivi de la faune et de l'avifaune dans les zones d'activités du P2-P2RS.
- ***Les Services du Ministère de la Santé*** : Ils participeront au suivi concernant les questions d'hygiène et de santé publique (suivi des maladies liées à l'eau) et contribuera aux actions de lutte anti-larvaires (paludisme, schistosomiase, etc.).
- ***La Direction de la Protection des Végétaux*** : ils vont apporter un appui réel concernant les questions de gestion des produits agrochimiques à travers le contrôle de la mise en œuvre des formations spécifiques par les ONG.



- **Les Organisations des Producteurs Agricoles (OPA) :** elles participeront à la mobilisation sociale des producteurs agricoles, à l'adoption et à la diffusion de l'information contenue dans le CGES. Ces structures agricoles participeront au suivi environnemental et sanitaire de proximité dans chaque site du projet et veilleront à la gestion et à l'entretien des ouvrages agricoles.
- **Les ONG et la Société Civile :** les ONG, OCB et autres organisations environnementales de la société civile pourront aussi participer à informer, éduquer et conscientiser les producteurs agricoles et les populations des zones d'intervention du P2-P2RS sur les aspects environnementaux et sociaux liés à sa mise en œuvre, mais aussi au suivi de la mise en œuvre des mesures de la stratégie de GES.

7.3. Dispositions pour la communication de l'information

Dans la loi sur l'évaluation environnementale, le troisième alinéa de l'article 15 (élaboration des EIE), de la section III des EIE, dispose que les informations contenues dans les EIE devront être portées à l'attention et à la disposition du public, ce qui est en conformité avec la politique sur la dissémination de l'information de la Banque décrivant les exigences de consultation et de diffusion. Aussi, le Projet devra adopter ce mécanisme de participation du public, comme élément constitutif à toutes les étapes de l'étude d'impact environnemental des sous projets pour assurer une meilleure prise de décision. Ce mécanisme devra obéir à la procédure suivante : (i) annonce de l'initiative par affichage dans les mairies, régions, préfectures et sous-préfectures, par voie de presse (écrite ou parlée) ; (ii) dépôt des documents dans les localités concernées ; (iii) tenue d'une réunion d'information ; (iv) collecte de commentaires écrits et oraux ; (v) négociations en cas de besoin ; et (vi) élaboration du rapport. Les rapports d'évaluation d'impact ainsi que les rapports de surveillance et de suivi environnemental seront produits en plusieurs exemplaires et distribués à toutes les parties prenantes. Le projet nouera avec des radios locales des partenariats pour réaliser des émissions sur le projet en général et les aspects environnementaux afin de toucher un plus grand public.

Programmes d'information, de communication et sensibilisation au niveau local

La sensibilisation va porter sur l'élimination d'autres facteurs de vulnérabilité des activités agricoles tels que les risques de maladies hydriques et sur ceux relatifs aux produits agrochimiques. L'information, l'éducation et la Communication pour le Changement de Comportement (CCC) doivent être axées principalement sur les problèmes environnementaux liés aux sous projets, ainsi que sur les stratégies à adopter pour y faire face. Il importe d'utiliser rationnellement tous les canaux et supports d'information existants pour la transmission de messages appropriés. Les médias publics jouent un rôle important dans la sensibilisation de la population.

Tableau 18: Information Communication et Sensibilisation

Acteurs concernés	Thèmes	Quantité
• Populations, • Membres des Conseils ruraux • Associations de Producteurs agricoles locales	• Campagnes d'information et de sensibilisation sur la nature des travaux, l'implication des acteurs locaux, les enjeux environnementaux et sociaux • Sensibilisation sur les bonnes pratiques	4 campagnes (2 par régions pour toute la durée du P2-P2RS)

Acteurs concernés	Thèmes	Quantité
(OP, etc.)	agricoles • Sensibilisation sur la sécurité, la santé et l'hygiène lors de la réalisation des activités agricoles • Sensibilisation sur les facteurs de vulnérabilité des activités agricoles (VIH/SIDA, paludisme, la malnutrition sévère, etc.)	

8. APERÇU DES MESURES D'ATTENUATION ET DE RENFORCEMENT PROPOSEES

Les éventuels risques identifiés et pouvant affecter l'atteinte des objectifs du Projet peuvent se résumer comme suit :

- ***Pour le sous projet réhabilitation des magasins :***
 - La survenue de conflits suite à la redistribution inéquitable des magasins réhabilités. La question de l'accès, de l'utilisation et du contrôle va varier selon le mode de tenure en vigueur dans le site visé.
 - le défaut de pérennisation des infrastructures soit en raison de la nature des travaux et/ou par l'absence ou une politique de maintenance déficiente due aux conditions suivantes : (i) la réalisation des travaux à travers le système communautaire qui fait craindre la durabilité des ouvrages; (iii) l'absence d'études techniques sérieuses pour les travaux.
 - les conflits entre agriculteurs.
- ***Pour le sous projet construction des unités de transformation et des deux grands magasins de stockage et aires de séchage.***

Faible compétence des entreprises pour la réalisation d'ouvrages/infrastructures non conformes.
- ***Les Mesures spécifiques proposées sont les suivantes :***
 - Systématiser l'analyse sociale du groupe cible et discuter et convenir des arrangements avant la construction et/ou réhabilitation des infrastructures afin d'éviter des conflits pour la redistribution des magasins
 - Mettre en place un système d'entretien courant des ouvrages avec les populations ;
 - Confier les travaux de réhabilitation des diverses infrastructures agricoles et sociales à des entreprises compétentes.
 - Clôturer systématiquement les périmètres et sites pour éviter les conflits avec les voisins, éleveurs et prévenir la divagation animale dans les deux unités de transformation avec la mise en place de mesures de gestion concertées de l'espace ;

9. EXIGENCES RELATIVES A LA FORMATION ET AU RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR PERMETTRE LA MISE EN ŒUVRE DU CGES

La mise en œuvre du CGES, notamment le plan d'atténuation et celui de surveillance et de suivi environnemental, va nécessiter un renforcement des capacités des acteurs institutionnels en termes (i) de mise à niveau des connaissances dans le domaine de l'évaluation environnementale et sociale, (ii) d'amélioration des moyens de contrôle environnemental et des mesures.

Le plan de renforcement des capacités institutionnelles prend en charge les préoccupations des services techniques documentées à travers la consultation du public ainsi que l'analyse des besoins de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la GES du projet. Il s'appuie sur la gouvernance du projet et le cadre institutionnel en place. Ainsi, le ciblage effectué dépend de l'organisation du projet et des missions des services techniques impliqués dans le contrôle réglementaire et/ou suivi environnemental. Soulignons que le volet IEC, prévu par le projet, devra être complété par ces éléments.

9.1. Mesures de renforcement institutionnel

Renforcement de l'expertise environnementale et sociale de l'Unité de Coordination du Projet

Au vu des enjeux environnementaux et sociaux relativement faibles analysés, le projet pourrait juste nouer un partenariat/convention avec l'AAAC et selon les termes, qui permettrait l'intégration des aspects environnementaux et sociaux, leur mise en œuvre et leur suivi. Ceci permettrait d'éviter le recrutement ou la désignation d'un environnementaliste.

Renforcement de l'expertise environnementale et sociale de la Coordination régionale du projet

Il s'agira de responsabiliser les CR et de désigner des Points Focaux Environnement et Social (PFES) au niveau de chaque Coordination Régionale (PFE/CR). Cette mesure vise à impliquer les Coordinations Régionales du Projet et les Cabinets de Planification Régionale dans le suivi environnemental et social de proximité de la mise en œuvre des activités du Projet. Par ailleurs, il s'agira de renforcer les capacités des Agents Techniques des Directions Régionales de l'Agriculture chargés d'appuyer les producteurs agricoles.

9.2. Mesures de renforcement technique

Les mesures de renforcement technique concernent (i) la provision pour la réalisation et la mise en œuvre des éventuels EIES et/ou PGES ; (ii) les mesures d'élimination de facteurs de vulnérabilité des activités agricoles (iii) le suivi et l'évaluation des activités du P2-P2RS.

- ***Provision pour la réalisation et la mise en œuvre des éventuelles EIES-PGES*** : des EIES et/ou PGES pourraient être requises pour certaines activités du P2-P2RS classées en catégorie « B », pour s'assurer qu'elles sont durables, au point de vue environnemental et social. La classification environnementale et sociale des activités indique qu'il faut réaliser des EIES et/ou PGES, le P2-P2RS devra payer les consultants pour réaliser ces études et financer la mise en œuvre des mesures.
- ***Mesures d'élimination de facteurs de vulnérabilité des activités agricoles*** : la mise en œuvre des activités agricoles devra se faire avec des mesures d'accompagnement d'ordre sanitaire et social, pour éliminer certains facteurs de vulnérabilité des activités agricoles tels

que le VIH/SIDA, COVID 19, le paludisme. Le P2-P2RS devra apporter un appui à ces mesures.

- **Suivi et Evaluation des activités du Projet :** le programme de suivi portera sur le suivi permanent (suivi de proximité), la supervision, l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation annuelle. En plus, le projet devra prévoir une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale (à la fin du projet).

9.3. Formation des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Projet

Il s'agira d'organiser un atelier national de mise à niveau et formation des formateurs, mais aussi des ateliers régionaux de démultiplication dans les secteurs des régions ciblées par le projet. Les ONG que le projet prévoit de recruter devront s'adjoindre les capacités nécessaires ou aussi recourir à l'assistance de l'AAAC pour conduire ces formations, si besoin avec l'appui de consultant sur les thématiques ci-après :

- les politiques de sauvegardes du groupe de la Banque Africaine de Développement (obligation de recruter un consultant externe pour assurer cette formation); ;
- les Outils de l'Evaluation Environnementale et Sociale (Etudes d'Impact Environnemental et Social, Plan de Gestion Environnementale et Sociale, Audit Environnemental...); ;
- le suivi environnemental et social des projets agricoles ;
- la gestion des produits agrochimiques (engrais et pesticides).

Ce paragraphe décrit les rôles et responsabilités concernant la mise en œuvre des mesures environnementales prévues pour le P2-P2RS.

Arrangements institutionnels pour la mise en œuvre du CGES :

- **L'UCP :** elle aura la responsabilité globale de la mise en œuvre du présent CGES et des instruments et autres mesures de sauvegarde environnementale et sociale relatives au programme. Elle assure, la préparation desdits documents, l'obtention des certificats et permis requis par la réglementation nationale pertinente avant toute action. Elle rend compte au comité de pilotage de toutes les diligences, et s'assure que la Banque et les autres acteurs reçoivent tous les rapports de surveillance environnementale et sociale. À cette fin.

Rôles et responsabilités pour la mise en œuvre des mesures de gestion environnementales et sociales

- **L'UCP** est responsable de l'approbation de la catégorisation et la diffusion du rapport de surveillance. Elle va appuyer les activités de renforcement des capacités des autres structures impliquées dans la mise en œuvre du projet, et est responsable de l'application des mesures de sauvegarde du projet.
- **Le Spécialiste en Politique de Sauvegardes Environnementales et Sociales (SPSES) de l'UCP** interviendra en plein temps et son coût sera intégré dans le budget de fonctionnement du projet. Il sera responsable de : la sélection environnementale et sociale (Screening-remplissage des formulaires), et détermination du type d'instrument spécifique de sauvegarde ; la préparation et l'approbation des TDR ; la réalisation de

l'étude y compris la consultation du public ; la validation du document et l'obtention du certificat de conformité environnementale ; la publication du document ; l'approbation du PGES entreprise ; l'exécution/Mise en œuvre des mesures non contractualisées avec l'entreprise de construction ; la surveillance interne de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ; le renforcement des capacités des acteurs sur la mise en œuvre environnementales et sociales et l'audit de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales. Ils s'assurent de la qualité de tous documents de sauvegardes du projet en particulier ceux à transmettre à la BAD.

- ***Le Responsable en Passation de Marchés (RPM) de l'UGP*** : veille à l'inclusion des activités suivantes dans les plans de passation des marchés et prépare les documents contractuels y relatifs (études, intégration des mesures de sauvegardes dans le dossier d'appel d'offres ; PGES entreprise, exécution et mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ; renforcement des capacités ; surveillance et audit).
- ***Le Responsable Administratif et Financier (RAF) de l'UGP*** : inclut dans les états financiers les provisions budgétaires relatives à l'Exécution/Mise en œuvre des mesures et à la Surveillance de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales.
- ***L'Autorité Compétente d'Évaluation Environnementale (AAAC)***: elle appuie la préparation et l'approbation des TDR et elle est responsable du Suivi externe environnemental et social à travers la Convention de service qu'elle signera avec l'UCP.

9.4. Programme de surveillance et de suivi environnemental et social

Le suivi et l'évaluation sont complémentaires. Le suivi vise à corriger « en temps réel », à travers une surveillance continue, les méthodes d'exécution des interventions et d'exploitation des infrastructures. Quant à l'évaluation, elle vise : (i) à vérifier si les objectifs ont été respectés et (ii) à tirer les enseignements d'exploitation pour modifier les stratégies futures d'intervention. Le premier niveau du suivi concerne la surveillance ou le contrôle de proximité. Le second niveau est le suivi environnemental et social.

9.4.1. Surveillance environnementale et sociale

La surveillance environnementale et sociale sera effectuée par des bureaux de contrôle, sous la supervision du SPSES.

9.4.2. Suivi environnemental et social – évaluation – Audits annuels de conformité

Le suivi sera réalisé à « l'externe » par l'AAAC. Quant à l'évaluation, elle vise (i) à vérifier si les objectifs ont été respectés/atteints et (ii) à tirer les enseignements d'exploitation pour modifier les stratégies futures d'intervention. L'évaluation (ou audit) sera faite à mi-parcours et à la fin du projet par des consultants indépendants.

9.4.3. Indicateurs de suivi

Les indicateurs sont des paramètres dont l'utilisation fournit des informations quantitatives ou qualitatives sur les impacts et les bénéfices environnementaux et sociaux du P2-P2RS. En tant

que tels, ils constituent une composante essentielle dans l’Evaluation Environnementale et Sociale du P2-P2RS.

Les indicateurs de suivi des mesures du CGES sont récapitulés dans le tableau ci-après.

Tableau 19: Indicateurs de suivi des mesures du PCGES

Mesures	Domaines d’intervention	Indicateurs
Mesures techniques (études)	- Remplissage du formulaire socio-environnemental	- Nombre de formulaires remplis - Remplissage du formulaire socio-environnemental est maîtrisé par tous les acteurs, - Nombre (%) des OP et bénéficiaires formés sur le remplissage du formulaire et sur les sous projets -
	- Réalisation des Audits E&S et EIES pour les sous-projets du P2-P2RS	- Nombre d’EIES sommaires réalisées - Nombre d’Audits E&S réalisés
Mesures de suivi et d’évaluation des projets	- Suivi socio-environnemental du P2-P2RS (interne et externe) - Surveillance socio-environnementale du P2-P2RS	- Nombre de missions d’inspection réalisées par chaque secteur technique par semestre - Nombre de missions d’inspection réalisées par AAAC par semestre - nombre de visites de terrain réalisées par le SSES du P2-P2RS par trimestre
	- Réalisation des audits de conformité	- Nombre d’audits annuels de conformité réalisés
	- Appui technique dans l’identification des priorités et la préparation des sous – projets	- % des sous –projets étudiés
	- Appui à l’organisation de consultations locales	- Nombre de consultations organisés par commune - Liste de présence signée des participants aux consultations
Formation	- Évaluation environnementale et sociale des sous-projets - Suivi et Exécution des mesures socio-environnementales	- Nombre de sessions de formation organisées par an - Modules élaborés effectivement dispensés - Adéquation des modules par rapport aux besoins identifiés - Au moins une session de formation organisée par région d’intervention - profil des personnels et acteurs formés
Information Éducation	- Sensibilisation sur les	- Nombre (%) des OP, GIE, ONG

Mesures	Domaines d'intervention	Indicateurs
Communication (IEC) Sensibilisation Organisation	IST/VIH/SIDA, COVID 19 - Sensibilisation et plaidoyer sur les enjeux environnementaux et sociaux des projets - Campagne de communication et de sensibilisation sur le projet	sensibilisés sensibilisées - Nombre de sessions de sensibilisation organisées par zone région d'intervention - Distribution des sessions de formation selon les régions d'intervention concernée par le P2-P2RS - Nombre de coopératives ou GIC/GIE créés - Nombre d'émissions radio- télé réalisées chaque année - nombre de communiqués presses réalisés

Le tableau suivant indique le dispositif de suivi des composantes environnementales et sociales.

Tableau 20: Indicateurs et dispositif de suivi des composantes environnementales et sociales

Éléments de suivi et Indicateurs		Dispositifs de suivi	Responsables	Période
Milieu biophysique	Eaux - Pollution - Eutrophisation - Sédimentation - Régime hydrologique	- Surveillance des procédures et installations de rejet des eaux usées - Contrôle des eaux souterraines et de surface autour des chantiers - Surveillance des activités d'utilisation des eaux de surface - Surveillance des mesures prises pour le contrôle de l'érosion - Évaluation visuelle de l'écoulement des cours d'eau	- Équipe du P2-P2RS - MADR	Mensuel Début, mi-parcours et fin des travaux

Éléments de suivi et Indicateurs		Dispositifs de suivi	Responsables	Période
	Sols - Érosion/ravinement - Pollution/dégradation	- Évaluation visuelle des mesures de contrôle de l'érosion des sols	- Équipe du projet - AAAC	Début, mi-parcours et fin des travaux
	Végétation/faune - Taux de dégradation - Taux de reboisement - Plantations linéaires	- Évaluation visuelle de la dégradation de la végétation - Évaluation visuelle des mesures de reboisement/plantations - Contrôle des activités de défrichage - Contrôle et surveillance des zones sensibles	- Équipe du projet - Direction du Génie Rural - AAAC	Début, mi-parcours et fin des travaux
Milieu humain	- Activités socioéconomiques - Occupation de l'espace	- Recrutement main d'œuvre locale en priorité - Contrôle des effets sur les sources de production	- Équipe du projet - DRA - ONG	Début, mi-parcours et fin des travaux

Éléments de suivi et Indicateurs		Dispositifs de suivi	Responsables	Période
	- Création d'emplois décents	- Vérification des contrats et rémunération - Vérification du plan de formation	- Équipe du projet - ONG	Début de la mise en œuvre du projet
	- Hygiène et santé - Pollution et nuisances	- Vérification : ○ de la présence de vecteurs de maladies et l'apparition de maladies liées aux travaux ○ des maladies diverses liées aux projets (IST/VIH/SIDA, etc.) ○ du respect des mesures d'hygiène sur le site - Surveillance des pratiques de gestion des déchets	- Équipe du projet - Équipe du projet - DRA - ONG	Début, mi-parcours et fin des travaux
	- Sécurité dans les chantiers	- Vérification : ○ de la disponibilité de consignes de sécurité en cas d'accident ○ de l'existence d'une signalisation appropriée ○ du respect des dispositions de circulation ○ du respect de la limitation de vitesse ○ du port d'équipements adéquats de protection	- Équipe du projet - Bureaux de contrôle - AAAC	Mensuel

9.5. Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)

9.5.1. Objectifs

Un mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) est requis tableau des coûts afin d'identifier les procédures permettant de traiter efficacement les réclamations découlant de la mise en œuvre du projet. Les personnes affectées par le projet doivent avoir une possibilité de déposer officiellement leurs plaintes et griefs, et de les faire examiner et traiter correctement. Le

mécanisme peut aider l'UCP à améliorer significativement l'efficacité opérationnelle de diverses manières : sensibiliser le public sur projet et ses objectifs ; lutter contre la fraude et la corruption ; fournir au personnel du projet des suggestions et recommandations pratiques qui leur permettent d'être justes, transparents et réactifs vis-à-vis des bénéficiaires ; évaluer l'efficacité des processus organisationnels internes ; accroître la participation de toutes les parties prenantes au projet, etc.

Il est très important que la direction et le personnel du projet reconnaissent et approuvent le processus de règlement des griefs comme un moyen de renforcer l'administration publique et d'améliorer les relations avec le public, la reddition des comptes et la transparence. Pour ce faire, les données et les tendances sur les griefs seront régulièrement examinées lors des réunions de gestion du projet.

9.5.2. Structure

Au niveau local, un animateur du projet sera désigné pour répondre officiellement aux griefs soulevés par des individus et des groupes membres de la communauté. Un comité local de gestion des conflits sera créé pour aider à traiter les réclamations formulées dans le cadre de la mise en œuvre du projet. L'UCP envisagera de coopter des personnes ressources pour renforcer l'objectivité du mécanisme.

Une organisation représentative établie (groupement, conseils de village, etc.) peut se joindre à la plainte de tout membre de la communauté pour saisir le mécanisme. L'animateur local peut également chercher à engager ces organisations représentatives dans le traitement des griefs soulevés. Ces derniers peuvent être présentés oralement ou par écrit, transmis en personne ou en utilisant les technologies de l'information et de la communication (téléphone ou courriel). Lorsqu'il est présenté oralement, l'animateur local doit s'assurer que la plainte est documentée par écrit. Ceci est développé dans la section des procédures ci-dessous.

9.5.3. Procédure de gestion des plaintes

9.5.3.1. Principes

Le mécanisme de gestion des plaintes adoptera, pour améliorer son efficacité, les principes fondamentaux suivants : i) équité (les griefs seront traités de manière confidentielle, impartiale, équitable et transparente) ; ii) objectivité et indépendance (le mécanisme fonctionnera indépendamment de toutes les parties prenantes afin de garantir un traitement équitable, objectif et impartial de chaque cas. Le personnel travaillant dans le cadre du mécanisme disposeront de moyens et de pouvoirs adéquats pour enquêter sur les griefs, interroger des témoins, accéder aux dossiers, etc.) ; iii) simplicité et accessibilité (les procédures de dépôt des plaintes et de recherche d'action seront suffisamment simples pour que toutes les parties prenantes du projet puissent les comprendre et y accéder facilement par téléphone, e-mail, etc.) ; iv) réceptivité et efficacité (le mécanisme sera conçu pour répondre rapidement et efficacement aux besoins de tous les plaignants ; v) rapidité de traitement et d'exécution (tous les griefs, simples ou complexes, seront traités et résolus le plus rapidement possible. Les mesures prises à l'égard du grief ou de la suggestion devraient être rapides, décisives et constructives) ; vi) participation et inclusion (toutes les personnes affectées par le projet, membres de la communauté, membres des groupes vulnérables, responsables de projets, société civile et médias - sont encouragées à soumettre leurs plaintes et commentaires aux autorités du projet. Une attention particulière est accordée aux groupes vulnérables, et l'UCP s'assurera que ces derniers ont accès au mécanisme.

9.5.3.2. *Procédures*

Pour résoudre les conflits potentiels, il est nécessaire de prévoir un dispositif qui permet de résoudre d'éventuelles contradictions qui peuvent découler de la mise en œuvre du projet. Il est proposé dans ce qui suit des mécanismes simples et adaptés de gestion des plaintes pour résoudre les réclamations qui peuvent naître en raison des restrictions d'accès :

- a) le premier niveau de résolution est assuré par le chef de village ou chef de quartier, assisté par les notables et les représentants des personnes affectées ;

Composition	Durée maximum
• Chef de village (Tabanca) • Notables • Représentant des personnes affectées, y compris les personnes vulnérables	Une (1) semaine

- b) le second niveau, en cas d'échec du premier, est assuré au niveau de la Commune, l'Autorité Administrative de la localité concernée par le conflit ;

Composition	Durée maximum
• Autorité administrative locale • Chef de village (Tabanca) • Représentant des personnes affectées, y compris les personnes vulnérables	Une (1) semaine

- c) le troisième niveau, en cas d'échec du troisième fait intervenir la justice ou le Tribunal Sectoriel ou Régional.

NOTA : Ces voies de recours gracieux préalables (règlement à l'amiable) sont à encourager et à soutenir très fortement, avant la saisine de la justice qui doit être le dernier recours. Voir la figure 4 ci-dessous

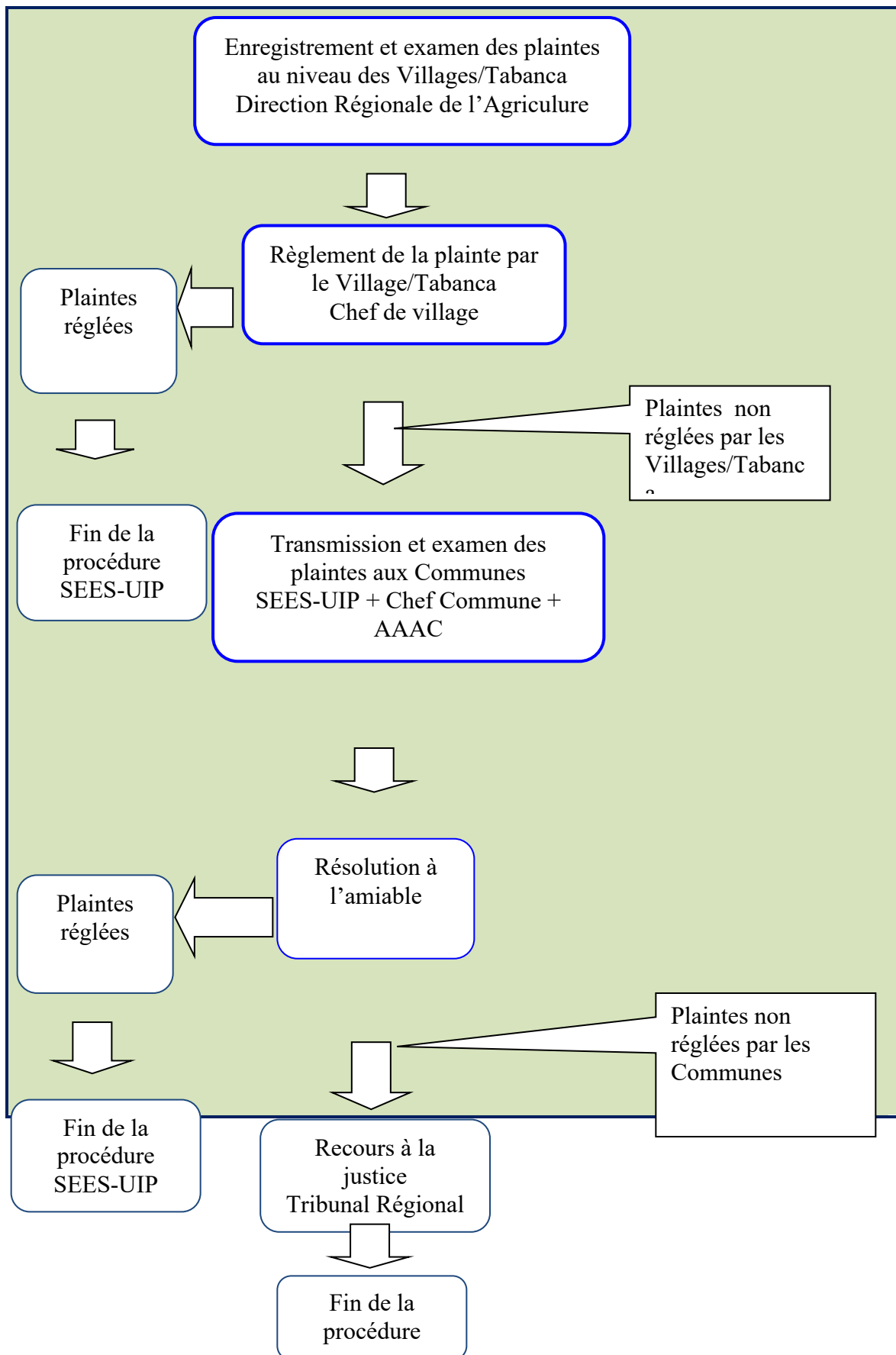


Figure 3 : Mécanisme de Gestion des Plaintes

Source : Equipe Consultants pour la formulation du CGES du P2-P2RS

Tableau 21: Coûts estimatifs de la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes

N	Item	Unité	Coût Unité		Total		Source de finance
			Local	US\$	Local	US\$	
1	Information et communication sur le système à travers les radios communautaires	forfait			2.500.000	4545	Gouvernement
2	Sessions d'information et de partage dans les villages sur le mécanisme de gestion des plaintes	forfait			5.000.000	9090	Gouvernement
3	Reprographie des fiches d'enregistrement des plaintes	forfait			1.500.000	2727	Gouvernement
4	Reprographie des registres d'enregistrement des plaintes	forfait			1.500.000	2727	Gouvernement
5	Organisation des sessions de tri des plaintes à l'unité de gestion du Projet	Forfait			1.500.000	2727	Gouvernement
6	Organisation des séances de résolution des plaintes à l'amiable dans les villages	Forfait			2.500.000	4545	Gouvernement
	Total				14.500.000	26.363	

1 USD = 550 FCFA

9.6. Calendrier de mise en œuvre et coûts du CGES

Le calendrier de mise en œuvre et de suivi des activités du Projet P2-P2RS s'établira comme suit :

Tableau 22: Calendrier de mise en œuvre des mesures

Mesures	Actions proposées	Période de réalisation					
Mesures d'atténuation	Voir liste des mesures d'atténuation par projet	An-1	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Mesures institutionnelles	Recrutement d'un Spécialiste en Sauvegardes Environnementales et Sociales						
Mesures techniques	Réalisation d'EIES pour certains						

	projets du P2-P2RS						
Formation	Formation des PFES en évaluation environnementale						
Sensibilisation	Sensibilisation et mobilisation des populations communales						
Mesures de suivi	Suivi environnemental et surveillance environnementale						
	Audits annuels de conformité de mise en œuvre des mesures E&S						
	Évaluation PGES à mi-parcours (fin 2 ^{ème} année)						
	Évaluation PGES finale (fin 5 ^{ème} année)						

Tableau 23: Plan d'action de mise en œuvre et de suivi- évaluation du CGES

Mesures	Actions proposées	Responsabilités de mise en œuvre	Période de réalisation					
			AN - 1	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
Analyse et approbation des sous projets	Screening environnemental des sous projets	P2-P2RS AAAC		X	X	X	X	X
	Sélection des sous projets							
Mesures d'atténuation	Voir liste des mesures d'atténuation par sous-projet	Bénéficiaires de sous projets	X	X	X	X	X	X
Mesures institutionnelles	Désignation des Points focaux Environnement	MADR P2-P2RS		X				
Mesures techniques	Réalisation des EES pour certaines activités du P2-P2RS	Consultants	X					
	Directives, bonnes pratiques agricoles et manuel d'entretien des	DRA Bénéficiaires		X				

Mesures	Actions proposées	Responsabilités de mise en œuvre		Période de réalisation					
				AN - 1	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
	infrastructures agricoles	P2-P2RS							
	Provisions pour des mesures d'accompagnement assainissement, eau et santé				X				
	Elaborer un Plan de Gestion des Pestes et Pesticides du P2-P2RS			X					
Formation	Formation des PFE en gestion environnementale des projets	Consultants ONG spécialisées en animation			X				
Sensibilisation	Sensibilisation et mobilisation des populations locales et des producteurs et transformateurs agricoles	Consultants ONG spécialisées en animation		X	X	X	X	X	
Mesures de suivi	Suivi environnemental et surveillance environnementale du P2-P2RS	Suivi de proximité	- AAAC - P2-P2RS		X	X	X	X	X
	Évaluation	référence	- P2-P2RS			X			
		Audit annuel de conformité	- Consultant		X	X	X	X	X
		à mi-parcours	- P2-P2RS				X		
		finale	- P2-P2RS						X

9.7. Coûts estimatifs des mesures environnementales et sociales

Les coûts estimatifs de la prise en compte des mesures de mitigation environnementales et sociales, d'un montant global de **200 500 000 FCFA**, soit l'équivalent de **364 545 USD** comprennent essentiellement : Recrutement Expert Environnement et Social ; Réalisation des Études d'Impact Environnemental et Social (EIES/PGES) ; Provision pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales; Surveillance environnementale et sociale ; Suivi environnemental et social ; Audits annuels de performance environnementale et sociale du projet ; Évaluation (à mi-parcours et finale) du CGES du P2-P2RS/Guinée-Bissau.

Tableau 24 : Coût de Gestion Environnementale et Sociale du P2-P2RS/Guinée-Bissau

N	Item	Unité	Coût Unité		Total en millions de FCFA		Source de finance
			Local	US\$	Local	US\$	Gouvernement
1	Préparation des instruments spécifiques (EIES, Audit E&S)	Forfait			43,5	79 090	PTF
2	Renforcement des capacités des acteurs pour la mise en œuvre du suivi E&S	Forfait			59	107 273	PTF et Gouvernement
3	Mise en œuvre des ESMP spécifiques	Forfait			35	63 636	Gouvernement
4	Suivi interne des mesures E&S	Forfait			5	9 090	Gouvernement
5	Suivi Externe des mesures E&S	Forfait			8	14 493	Gouvernement
6	Audits annuels de la performance E&S	Forfait			15	27 273	Gouvernement
7	Évaluation à mi-parcours de la performance E&S	Forfait			15	27 273	Gouvernement
8	Évaluation finale de la performance E&S	Forfait			20	36 364	Gouvernement
9	Mécanisme de gestion des plaintes				14,5	26.363	Gouvernement
10	Information et sensibilisation des populations						
11	Programme de surveillance E&S						
12	Programme de suivi E&S						
Total					200,5		

Note : 1 USD = 550 FCFA

10. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le présent document qui constitue un Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) est élaboré aux fins d'une bonne intégration des aspects environnementaux dans la mise en œuvre des composantes et sous-composantes du Projet P2-P2RS. Il a pour but de proposer les mesures d'atténuation et de faire des recommandations pour réduire ou annuler les impacts négatifs environnementaux et sociaux liés à la mise en œuvre des activités. A cet effet, l'étude est partie de l'analyse de l'état initial de l'environnement combiné avec les impacts liés à la mise en œuvre des activités du projet pour aboutir aux dispositions à observer pour un développement harmonieux du projet avec son milieu.

L'analyse des impacts potentiels des activités des sous-composantes ne peut se faire en occultant les trois zones phares couvertes par le projet. Le projet générera des impacts positifs notoires surtout au plan social avec la création des emplois directs et indirects des femmes et des jeunes. Chaque sous-composante qui se développera constitue une opportunité non négligeable en termes de recrutement de personnel et même d'auto-emploi.

Il importe de signaler également que la mise en œuvre des activités des sous-composantes ne va pas générer d'impacts négatifs majeurs sur l'environnement mais qui pourront être pris en compte efficacement par l'application de mesures environnementales et sociales adéquates, de surveillance et de suivi, de renforcement de capacité des acteurs et de sensibilisation des populations riveraines des sites des infrastructures et de développement des activités.

Aussi, en conformité avec les dispositions législatives en vigueur en Guinée-Bissau, le Projet P2-P2RS est classé à la catégorie B, (catégorie 2 pour la BAD indiquant que les risques et/ou impacts environnementaux ou sociaux négatifs potentiels sont significatifs mais généralement spécifiques à un site, grandement réversibles. Ces impacts négatifs seraient générés surtout par les activités de la composante 1 et 2.

Malgré les impacts potentiels négatifs du projet, les populations ont manifesté leur adhésion à la réalisation de ce dernier car, les impacts positifs potentiels sont plus significatifs.

Au nombre des impacts positifs, il faut retenir, entre autres, la création d'emplois jeunes et de femmes, la valorisation des fruits et légumes et notamment le cajou, la sécurisation des systèmes de production, la gestion durable des terres, l'augmentation de la productivité, l'amélioration des conditions de transformation du cajou et de production de jus de fruits, la diversification des activités agricoles par la pratique du maraîchage, la protection et sécurisation des infrastructures et des ressources foncières y compris les sites affectés au projet, l'amélioration des revenus et donc des conditions de vie des populations, diminution de l'exode rural, la contribution au désenclavement, etc.

Suite aux études environnementales spécifiques de chaque sous-composante, la maîtrise de la gestion environnementale et sociale du projet pourra être assurée plusieurs niveaux :

- en phase de préparation des activités du projet, avant leur mise en œuvre. L'étape d'évaluation des biens et traitement des personnes affectées par le projet ayant déjà été résolue lors de la première phase du projet.
- pendant la phase de mise en œuvre, l'attention sera portée sur la protection de l'environnement biophysique et humain, l'observation des bonnes pratiques

- environnementales et sociales incluant la prévention des risques de pollutions et nuisances, les accidents du travail et les maladies infectieuses (IST/VIH-SIDA).
- le projet se focalisant sur l'agriculture, un accent sera mis sur la problématique de gestion des pesticides et engrais chimiques afin de préserver l'environnement de dégradation et pollution.
 - pendant la phase d'exploitation, l'accent sera mis sur l'entretien et la gestion des unités de transformation, des aires de séchage, la qualité des services et des produits, l'hygiène et la sécurité, mais aussi l'entretien et le suivi des infrastructures et équipements de soutien à la production, transformation et conservation.

Dans cette perspective, le P2-P2RS, va impulser une nouvelle dynamique de développement dans les régions à travers l'amélioration des rendements agricoles et de leur transformation et conservation pour apporter de la valeur ajoutée au produits agricoles.

La conclusion confirme l'acceptabilité au plan environnement et social du projet, compte tenu des impacts et des mesures d'atténuation/renforcement identifiées au cours de l'évaluation. Aussi, pour mieux prendre en charge les impacts potentiels, des mesures idoines visant à atténuer les impacts négatifs et à bonifier les impacts positifs sont proposées à l'intérieur du PCGES qui renferme également un programme de suivi/évaluation environnemental.

Ce Cadre de Gestion Environnementale et Sociale constitue une réponse à ces préoccupations environnementales et sociales lors de la mise en œuvre du P2-P2RS, même si des améliorations sont nécessaires, notamment en renforçant les capacités des acteurs au cas par cas appuyé par le programme de suivi.

En outre, la prise en compte des mesures ci-après permettra de renforcer davantage la prise en charge des impacts potentiels négatifs que pourra générer la mise en œuvre du P2-P2RS. Il s'agit notamment de :

- Promouvoir l'approche participative avec les populations des différentes localités dans tout le processus afin de garantir le succès du P2-P2RS pour l'atteinte de ses objectifs ;
- Diffuser les rapports (CGES, PGES) auprès de tous les acteurs concernés après leur validation et approbation par la partie nationale et la BAD ;
- Organiser des campagnes de sensibilisations et de communications sociales sur le volet environnemental de l'intervention, pendant toute la durée du P2-P2RS, pour accroître sa réussite à travers une large adhésion des bénéficiaires.



ANNEXES

Annexe 1 : Termes de référence de la mission d'études du CGES



République de Guinée-Bissau
**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT
RURAL**



Banque Africaine de Développement
FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT

Elaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du P2-P2RS

Les présents termes de référence concernent la mission d'élaboration d'un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), assorti d'un Plan Cadre de gestion environnementale et sociale (PCGES) pour le Projet P2-P2RS en Guinée-Bissau, en tout respect des exigences des Sauvegardes environnementales et sociales de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de la Guinée-Bissau. Il devra proposer des mesures visant à gérer les afflux sociaux et la prise en compte des groupes vulnérables dans le cadre du projet.

Le CGES sera réalisée sur la base de la documentation existante et sur les données qui seront collectées lors des visites de terrain, des entretiens et des consultations avec les parties prenantes.

2. OBJECTIF DE LA MISSION

L'objectif général de du CGES du projet est de fournir un ensemble de mesures techniques, opérationnelles, organisationnelles, etc. permettant de prévenir et gérer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du Projet.

De façon spécifique, il s'agit au titre de la présente mission de :

- Identifier les enjeux environnementaux et sociaux majeurs dans les zones d'intervention du projet ;
- Identifier les risques environnementaux et sociaux liés aux différentes interventions du projet (zones d'influences directes et indirectes du projet) ; ainsi que les risques liés au changement climatique et proposer des mesures d'adaptation appropriées ;
- Identifier les forces et faiblesses du cadre politique, juridique et institutionnel en matière de gestion environnementale et sociale dans la mise en œuvre du projet ;
- Décrire la procédure de gestion environnementale et sociale lors de la planification et la mise œuvre des sous-projets dont les localisations seront décidées plus tard, et proposer des clauses environnementales et sociales pertinentes pour certains risques associés aux types de sous-projets envisagés ;
- Décrire les arrangements institutionnels de mise en œuvre du CGES en clarifiant les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du projet ou programme. Il s'agit en l'occurrence, d'identifier les acteurs et entités impliqués dans chacune des étapes: tri, sélection, catégorisation environnementale (et sociale) des sous projets, préparation et approbation des TdRs et des rapports d'EIES et des NIES, mise en œuvre, suivi et évaluation des PGES.

3. RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION

Aux termes de cette mission:

- ✓ Les enjeux environnementaux et sociaux de la mise en œuvre du projet seront mis en exergue, analysés et caractérisés;
- ✓ Les forces et faiblesses du cadre politique et juridique de gestion environnementale et sociale pour leur prise en compte dans la formulation des recommandations du CGES seront mises en exergue;
- ✓ Les différents types de risques et d'impacts environnementaux et sociaux liés aux interventions du projet seront identifiées et analysées par composante ;
- ✓ Le Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES) du Projet sera élaboré, y compris le coût de mise en œuvre.

Le PCGES comprendra:

- ✓ Les mesures de gestion (prévention, atténuation, compensation, bonification) des risques et impacts, l'estimation du coût de mise en œuvre de chacune des mesures prescrites (distinction faite des mesures techniques, institutionnelles, organisationnelles, réglementaires, économiques, etc.),
- ✓ Les rôles et responsabilités des différents acteurs pour la mise en œuvre de ces mesures, au regard de la législation nationale et du cadre institutionnel en la matière et des exigences de la Banque Africaine de Développement (BAD) dans ce domaine ainsi qu'une évaluation de leurs capacités techniques et organisationnelles,
- ✓ Un mécanisme de surveillance environnementale avec les modalités de suivi et de rapportage de la mise en œuvre des mesures du PCGES,
- ✓ un plan de consultation et de participation du public sur les activités au cours de l'exécution du projet,
- ✓ Un mécanisme de gestion des plaintes,
- ✓ Les besoins de renforcement des capacités de l'entité centrale responsable du projet, de l'unité de mise en œuvre du projet et des principaux acteurs impliqués dans la bonne exécution du PCGES,
- ✓ Un budget de mise en œuvre du PCGES.

Le CGES devra inclure une procédure d'analyse et de tri qui déterminera, pour chaque sous-projet proposé: les niveaux/types d'analyses environnementales et sociales qui sont requises (par exemple une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES), une Notice d'Impact Environnemental et social (NIES) ou une simple application de bonnes pratiques environnementales et d'opérations).

Le CGES définira également le contenu type d'une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et celui d'une Notice d'Impact Environnemental et social (NIES) et décrira les modalités de sa préparation, sa revue, son approbation, et le suivi de sa mise en œuvre.

4. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Le consultant devra présenter une démarche méthodologique claire notamment la recherche documentaire, effectuer des visites de terrain et organiser des rencontres avec les principaux acteurs concernés, y compris les instances de pilotage du projet, et les bénéficiaires directs du projet.

Pendant l'exécution de la mission, le consultant adoptera également une démarche de consultation et d'entretien qui garantira le dialogue et la participation de tous les acteurs concernés. Pour ce faire, des consultations publiques avec les parties prenantes et les populations susceptibles d'être affectées, ainsi que l'information fournie à ces populations et autres pouvant avoir droit devront être organisées par le consultant et être reflétées dans le rapport du CGES.

En préparant le CGES, le consultant suggèrera également des actions pour améliorer les conditions environnementales et sociales dans la zone d'intervention du projet, surtout en direction des groupes pauvres et vulnérables.

5. ETENDUE DE LA MISSION DU CONSULTANT

Le consultant devra:

- Décrire brièvement mais de façon précise les composantes et leurs contenus (nature et taille potentielle des micro-projets et investissements physiques);
- Décrire les milieux récepteurs du Programme en mettant l'accent sur les enjeux environnementaux et sociaux majeurs connus (type de pollution, nuisance ou dégradation critique, services éco systémiques menacés, espèces en danger, etc.) et dont le projet pourrait augmenter la criticité ;
- Décrire le cadre institutionnel et juridique de gestion environnementale du Programme (niveau étatique, niveau décentralisé);
- Identifier les risques environnementaux et sociaux potentiels dans les zones d'accueil des différentes activités;
- Proposer une procédure d'analyse et de tri qui déterminera, pour chaque sous-programme proposé: les niveaux/types d'analyses environnementales qui sont requises;
- Proposer une liste indicative de référence (check-list) des impacts types et des mesures correctives correspondantes à chaque impact ; par type d'investissement prévu dans le projet ;
- Décrire l'arrangement institutionnel de mise en œuvre du PCGES en clarifiant les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes impliquées dans sa mise en œuvre;
- Décrire le processus de consultation et de participation du public sur les activités au cours de l'exécution du projet ;
- Décrire un mécanisme de gestion des plaintes ;
- Évaluer la capacité des institutions nationales responsables et impliquées dans la mise en œuvre du PCGES, et proposer des mesures pour le renforcement de leurs capacités si besoin est ;
- Déterminer les besoins en renforcement des capacités et autre assistance technique pour la mise en œuvre adéquate des mesures environnementales et sociales tant au niveau national (cadres impliqués) que local (les municipalités);
- Conduire les consultations publiques sur la base des risques E&S préliminaires et en faire le résumé ;
- Préparer un budget de mise en œuvre de toutes les activités proposées dans le PCGES. Le consultant s'efforcera d'évaluer et d'internaliser les coûts des EIES et NIES des sous-projets et ceux de la mise en œuvre des mesures d'atténuation et de compensation proposées sur la base d'expériences comparables (programmes similaires dans des zones voisines), etc.

NB: Pendant l'exécution de la mission, le consultant adoptera également une démarche de consultation et d'entretien qui garantira le dialogue et la participation de tous les acteurs concernés par le projet.

6. DOCUMENT A PRODUIRE

Aux termes de sa mission, le consultant produira un rapport de CGES, assorti d'un PCGES, qui sera structuré comme suit :

Sommaire/Table des Matières
Liste des Sigles et Acronymes
Résumé Exécutif en Français
Résumé Exécutif en Anglais

Introduction (1 à 2 pages), y compris le rappel des exigences des politiques de sauvegarde E&S de la Banque déclenchées de commun accord après la phase d'identification du projet.

1. Description du projet (objectif global, composantes et principales activités) notamment les sous projets susceptibles d'être assujettis au screening **(1 à 3 pages)**.

2. Résumé des enjeux environnementaux, et de la situation socio-économique des populations affectées dans la zone du projet (variable, Maxi 8-10 pages). Tout détail monographique pourra être en annexe.

- Enjeux biophysiques majeurs par région ou écosystème ;
- Traits démographiques et socio-culturels majeurs (relations, conflits, aspects genre, etc.) ;
- Principales activités et opportunités économiques, et tendance de la pauvreté.

3. Structure administrative du projet, gestion et mise en œuvre (5 à 10 pages)

- Cadre juridique et institutionnel national en matière de gestion environnementale et sociale du projet ; incluant les politiques/stratégies de protection sociale, y compris les normes pertinentes du secteur en matière d'environnement-santé-sécurité et la législation foncière le cas échéant, et exigences du SSI de Banque satisfaites par le CGES ;
- Évaluation approfondie des capacités des entités publiques chargées de l'application et du suivi de l'EES, y compris la manière dont elles sont décentralisées dans les régions/juridictions de mise en œuvre du projet ;
- Analyse des enjeux, risques et impacts génériques par type de sous-projets ou investissements envisagés ;
- Entité de mise en œuvre du projet, administration de tutelle, niveau de décentralisation de la prise de décision (approbation, supervision);
- Dispositions environnementales et sociales incorporées dans le cycle de sélection des sous-projets
- Résumé des consultations menées auprès du public

4. Approche d'analyse des risques et des impacts (4 à 6 pages)

Décrire l'approche de tri environnemental et social (analyse non requise, analyse sommaire, analyse complète) synchronisée avec le système de sélection/approbation globale des sous-projets ;

- Décrire le Lien/Renvoi au Cadre de Politique de Réinstallation (CPR), au Cadre de Procédures (CP) en cas de restrictions d'accès à une aire spécifique, ou au Cadre de Développement des Populations Autochtones (CDPA) si applicable ;
- Décrire la cohérence du cadre réglementaire de l'environnement avec le système
- Décrire les différences entre le système national (législation environnementale et sociale) avec les politiques de sauvegarde de la Banque applicables au projet (+ Tableau synthèse).

5. Plan-Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (10 à 15 pages)

Les principales sections dans l'ordre sont:

- (i) Mesures génériques de gestion environnementale et sociale (système et unité de gestion proposés, activités physiques, renforcement de capacités) par type de sous-projets ou investissements envisagés ;
- (ii) Procédure de gestion environnementale et sociale des sous projets, couvrant du screening au suivi-rapportage du PGES du sous-projet, et (selon le type de projet et le risque) y compris de façon spécifique des critères (choix de site, exclusion spécifique d'activités, études additionnelles, etc.), conformément à la procédure administrative nationale et aux compléments de revue/commentaire/non-objection de la Banque (4 à 6 pages) ;
- (iii) Procédures de préparation, d'approbation et de publication des documents de sauvegardes à préparer pendant la mise en œuvre du projet (EIES, etc.), une fois que les emplacements/sites des sous projets seront connus, et intégrées dans le processus d'appel d'offres, y compris les estimations de coûts y relatifs
- (iv) Mécanismes/procédures globaux de consultation, de communication et de participation du public dans la mise en œuvre du projet ;
- (v) Mécanisme de gestion des plaintes et conflits environnementaux et sociaux du projet, locaux indépendants et renforcés, y compris les estimations de coûts (géré principalement par l'un ou l'autre des spécialistes en sauvegarde selon la nature environnementale ou sociale du sujet) ;
- (vi) Énumération de quelques principaux indicateurs (pas plus de 5) de mise en œuvre du CGES ;
- (vii) Arrangement institutionnel clair pour l'exécution de la procédure de gestion environnementale et sociale des sous-projets, y compris les rôles et responsabilités au sein de l'entité de mise en œuvre synthétisés dans un tableau de synthèse (cf. modèle ci-dessous) qui permet surtout au Coordonnateur de l'unité de projet de savoir qui fait quoi, quand, comment'' et quel partenaire externe collabore/participe/prête service ;

Tableau 22: Matrice des rôles et responsabilités

No	Etapes/Activités	Responsable	Appui/ Collaboration	Prestataire
1.	Identification de la localisation/site et principales caractéristiques techniques du sous-projet	Coordonnateur et experts de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) ; Services Techniques déconcentrés	(Autorité d'Evaluation Environnementale Compétente) AAAC	Entreprises
2.	Sélection environnementale et détermination du type d'instrument spécifique de sauvegarde (EIES, PAR, Audit E&S, AS, ...)	Spécialiste en Sauvegarde Environnementale et Sociale (SSES) de l'UGP	Bénéficiaires ; Autorités locales (AL)	—
3.	Approbation de la catégorisation par l'entité chargée des EIE et la Banque	Coordonnateur du projet ; SPSES/UGP	Experts de l'Unité de Gestion du Projet (UGP)	AAAC Banque
4.	Préparation de l'instrument spécifique de sauvegarde E&S de sous-projet (EIES, PAR, Audit, etc.) en conformité avec la procédure nationale et les exigences de la Banque	SPSES/UGP	AAAC Banque	—
5.	Préparation, approbation et publication des TDR	SPSES/UGP	Spécialiste Passation de Marché (SPM); Coordonnateur	Banque
6.	Réalisation de l'étude y compris consultation du publique	Consultant	SPSES/UGP ; SPM ; Autorités Locales (AL) ; Populations locales	—
7.	Validation du document et obtention du certificat environnemental	AAAC	SSES/UGP ; Coordonnateur du	Comité Technique de validation ; Banque
8.	Publication du document	Coordonnateur	—	Media ; Banque

9.	Choix et application des mesures d'atténuation	SPSES/UGP	Services techniques ; AAAC	Entreprises Bénéficiaires
10.	(i) Intégration dans le dossier d'appel d'offres (DAO) du sous-projet, de toutes les mesures de la phase des travaux contractualisables avec l'entreprise ; (ii) approbation du PGES entreprise	Responsable Technique (RT) de l'activité	SPSES SPM	–
11.	Surveillance interne de la mise en œuvre des mesures E&S	SPSES	Spécialiste en Suivi-Evaluation (S-SE) ; Services Techniques ;	Bureau de Contrôle
12.	Diffusion du rapport de surveillance interne	Coordonnateur	SPSES	–
13.	Surveillance externe de la mise en œuvre des mesures E&S	AAAC	SPSES – Coordonnateur – RF	–
14.	Renforcement des capacités des acteurs pour la mise en œuvre E&S	SPSES/UGP	S-SE SPM	Consultants Services techniques et autres structures compétentes
15.	Audits annuels de mise en œuvre des mesures E&S	SPSES/UGP	AAAC ; SPM ; S-SE ; AL	Consultant
16.	Evaluation finale de la mise en œuvre de E&S	SPSES/UGP	AAAC ; SPM ; S-SE ; AL	Consultant

- (viii) Mécanisme de gestion des plaintes et conflits environnementaux et sociaux du projet (géré principalement par l'un ou l'autre des spécialistes en sauvegarde selon la nature environnementale ou sociale du sujet) et indiquant: les types de plaintes probables liés au projet, les mécanismes de gestion des conflits existants (coutumiers ou modernes, y compris le système judiciaire du pays), les compléments éventuels pour répondre aux besoins de conciliation dans le cadre du projet, les rôles et responsabilités au sein de l'unité de gestion du projet (qui reçoit les plaintes, qui assure que les discussions ont lieu, comment/quand/qui notifie les parties, qui archive, qui clôture le cas, qui informe les autres acteurs concernés le cas échéant, etc.);
- (ix) Plan de communication/consultation du public pendant la vie du projet;
- (x) Renforcement des capacités spécifiques ou appui institutionnel, le cas échéant, y compris les estimations de coûts ; y compris (selon le cas) la communication pour le changement de comportement ;

- (xi) Budget de mise en œuvre du PCGES avec spécification des sources de financement, y compris les provisions pour les compensations des personnes affectées par le projet. Ce budget devra inclure les coûts de recrutement et les rémunérations des deux spécialistes en sauvegarde (Environnement, Social) de l'entité de mise en œuvre du projet ;
- (xii) Calendrier de mise en œuvre du CGES / PCGES.

Conclusion et recommandations (1 à 2 pages)

Annexes

- Termes de référence de la mission
- Comptes rendus ou procès-verbaux des consultations publiques assortis des photos des rencontres
- Liste de présence aux consultations

Annexes essentielles (illimitée)

- Diagramme de sélection et approbation des microprojets incluant le tri environnemental et social
- Fiches de screening par type de sous-projets connus ;
- Procédure administrative nationale en matière d'évaluation environnementale (y compris les délais jusqu'à l'émission du Certificat/Permis environnemental)
- Listes de contrôles, matrices, guides techniques, etc. spécifiques à chaque sous projet incluant les impacts et risques clés ainsi que les mesures d'atténuation génériques
- Description d'un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) type
- Procédure de suivi-évaluation du promoteur y compris les revues, les obligations, et les audits requis pour les sauvegardes environnementales et sociales
- Contenu (sommaire) des rapports périodiques d'avancement incluant les aspects de sauvegarde environnementale et sociale
- Tout autre élément de détail sur le milieu biophysique et humain de mise en œuvre du projet ; etc.

7. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCE

Diplôme

Il devra être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Bac + 5 au moins en Sciences de la Nature ou similaire (un diplôme universitaire dans les domaines relatifs à l'Environnement et à l'Agriculture est préférable).

Années d'expérience

Au moins 10 ans d'expérience dans la préparation des Évaluation Environnementale et Sociale (CGES, EIES, etc.) et des Plans de Gestion Environnementale et Sociale dans les projets financés par les partenaires internationaux, notamment la Banque Africaine de Développement, Banque Mondiale, le FIDA, la BOAD, l'UE, etc....

Qualifications requises



Le Consultant devra :

- Avoir une connaissance suffisante des directives, des exigences et des procédures de la Banque Africaine de Développement (BAD) en matière de protection environnementale et sociale ;
- Être doté de connaissances des lois environnementales et sociales et de la réglementation nationale en matière de protection environnementale et sociale ;
- Disposer des connaissances sur les directives et politiques environnementales et sociales de la Banque Africaine de Développement (BAD), du Mécanisme de gestion des plaintes, des violences basées sur le Genre, de la Gestion des risques de catastrophes naturelles, de la Biodiversité, en SME, HQSE et des changements climatiques ;
- Avoir la capacité de travailler avec des équipes et des organisations multidisciplinaires notamment dans un environnement multi-projets ;
- Etre capable de travailler en équipe, sous pression et avec des délais relativement courts ;
- Avoir une attitude responsable et flexible et une capacité à exécuter une variété de tâches sous supervision minimale ;
- Avoir une bonne connaissance des outils informatiques et applications Microsoft Office, notamment les programmes informatiques suivants : Excel, Word, PowerPoint, Arc-GIS et l'Internet ;
- Savoir parler, lire et écrire en Français et en Anglais.

8. LIVRABLES

Le consultant fournira :

- Un rapport provisoire du CGES;
- Un rapport final du CGES

9. CALENDRIER ET DUREE DE LA MISSION

La charge de travail du consultant ou durée de la mission est estimée à trente (30) hommes/jour.

GRANDES ORIENTATIONS POUR L'ELABORATION D'UN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES)

Le CGES devra contenir au minimum les éléments suivants :

1. Un résumé exécutif (RE) complet et cohérent, rédigé dans la langue officielle du pays et en anglais ou français ;
2. Brève description du projet (objectif global, composantes et principales activités) notamment les sous projets susceptibles d'être assujettis au screening ;
3. Brève description des enjeux et risques environnementaux et sociaux majeurs/critiques dans les zones d'implantation potentielle des sous-projets ;
4. Cadre juridique et institutionnel des évaluations environnementales et sociales du pays, incluant les politiques/stratégies de protection sociale, y compris les normes pertinentes du secteur en matière d'environnement-santé-sécurité et la législation foncière le cas échéant, et exigences du SSI de Banque satisfaites par le CGES ;
5. Une évaluation approfondie des capacités des entités publiques chargées de l'application

- et du suivi de l'EES, y compris la manière dont elles sont décentralisées dans les régions/juridictions de mise en œuvre du projet ;
6. Analyse des enjeux, risques et impacts génériques par type de sous-projets ou investissements envisagés
 7. Consultations menées (un paragraphe sur les dates et groupes d'acteurs ayant participé, un paragraphe sur les mesures proposées qui ont été acceptées par le Gouvernement pour prise en compte dans le projet). Preuve de la consultation des parties prenantes (listes complètes des participants avec leurs contacts téléphoniques, photos, etc.) ;
 8. Plan Cadre de Gestion Environnementale et sociale (dans l'ordre des points suivants)
 - a. Énumération des mesures génériques de gestion environnementale et sociale (système et unité de gestion proposés, activités physiques, renforcement de capacités) par type de sous – projets ou investissements envisagés ; - OPTIONNEL (sinon en annexe) ;
 - b. Procédure de gestion environnementale et sociale des sous projets, couvrant du screening au suivi-rapportage du PGES du sous-projet (selon le type de projet et le risque) y compris de façon spécifique des critères (choix de site, exclusion spécifique d'activités, études additionnelles, etc.) conformément à la procédure administrative nationale et aux compléments de revue/commentaire/non-objection de la Banque.
 - c. Description des procédures de préparation, d'approbation et de publication des documents de sauvegardes à préparer pendant la mise en œuvre du projet (EIES, etc.), une fois que les emplacements/sites des sous projets seront connus, et intégrées dans le processus d'appel d'offres, y compris les estimations de coûts y relatifs
 - d. Plan de communication/consultation du public pendant la vie du projet.
 - e. Renforcement des capacités spécifiques et bien ciblé, y compris (selon le cas) la communication pour le changement de comportement ;
 - f. Mécanisme de gestion des plaintes et conflits environnementaux et sociaux du projet, locaux indépendants et renforcés, y compris les estimations de coûts (géré principalement par l'un ou l'autre des spécialistes en sauvegarde selon la nature environnementale ou sociale du sujet) ;
 - g. Énumération de quelques principaux indicateurs (pas plus de 5) de mise en œuvre du CGES ;
 - h. Arrangements institutionnels pour la mise en œuvre du CGES (en cohérence intégrée avec l'arrangement institutionnel global du projet), y compris les rôles et responsabilités au sein de l'entité de mise en œuvre (Unité de Coordination du Projet) pour la mise en œuvre du CGES. Ces rôles et responsabilités doivent être synthétisés dans un tableau de synthèse qui permet surtout au Coordonnateur de l'unité de projet de savoir "qui fait quoi, quand, comment et à quel coût" et quel partenaire externe collabore/participe/prête service ;
 - i. Renforcement des capacités spécifiques ou appui institutionnel, le cas échéant, y compris les estimations de coûts ;
 - j. Budget global estimatif et sources de financement, prévus pour la mise en œuvre de toutes les mesures environnementales et sociales, y compris les provisions pour les compensations
 - k. Calendrier de mise en œuvre du CGES

Annexe 2: Fiche de screening environnementale et sociale pour les sous-projets

Le présent formulaire de sélection a été conçu pour aider dans la sélection initiale des activités du P2-P2RS devant être exécutés sur le terrain. Le formulaire a été conçu afin que les impacts environnementaux et sociaux et les mesures d'atténuation y relatives, s'il y en a, soient identifiés et/ou que les exigences en vue d'une analyse environnementale et sociale plus poussée soient déterminées.

Informations générales

Initiateur du sous projet	
Nom du responsable technique du sous-projet	
Intitulé du sous-projet	
Localisation du sous-projet	

Partie A : Brève description du sous-projet

Activités du sous-projet et caractéristiques de ce qui sera construit	
Description de la conception technique du sous-projet	
Zone à occuper pour le sous-projet	
Type et utilisation actuelle des terrains (y compris les titres fonciers actuels et les titres requis)	
Activités environnementales et sociales, réalisées et à réaliser	

	Ressources utilisés et produits	Nature
INTRANTS	Matières premières	
	Energie	
	Eau : source de prélèvement	
	Autres produits (exemple : produits chimiques, biologiques)	
EXTRANTS	Rejets liquides	
	Déchets solides	
	Emission atmosphérique (exemple : fumées, poussières, gaz)	
	Sources de nuisances telles que le bruit et les odeurs	

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux du sous-projet

Questions	Réponses		Observation
	oui	non	
Milieux physiques			
Le projet nécessitera- t-il l'acquisition ou la conversion de superficies importantes de terrains pour les réserves d'eau/l'usine de traitement d'eau, etc.?			
Si OUI est-il permanent ?			
Le projet nécessitera- t-il la construction ou l'amélioration d'infrastructures barrages, canaux, conduites, prises d'eaux, accès, etc.?			
Le projet nécessitera- t-il des remblais, terrassements ou déblais importants?			
Le projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux de construction dans les ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.) ?			
Nécessitera-t-il un défrichement important			
Diversité biologique			

Questions	Réponses		Observation
Le projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importantes du point de vue économique, écologique, culturel			
Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le projet ? forêt, zones humides (lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières)			
Zones protégées et sensibles			
La zone du projet (ou de ses composantes) comprend-t-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserve nationales, forêt protégée, site de patrimoine mondial,)			
Si le projet est en dehors, mais à faible distance, de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ? (P.ex. interférence avec les vols d'oiseau, avec les migrations de mammifères)			
Se situe-t-il dans des zones inondables ?			
Se situe-t-il ou affectera-t-il des zones à fort risque d'érosion ?			
Le projet conduit-il à terme à une destruction d'écosystème ?			
Le projet conduit-il à une perturbation de l'écoulement d'eau de surface, de zones humides ?			
Géologie et sols			
Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?			
Y a-t-il des zones à risque de salinisation ?			
Paysage esthétique			
Le projet aurait-t-il un effet adverse sur la valeur esthétique du paysage ?			
Sites historiques, archéologiques ou culturels			
Le projet pourrait-il affecter des sites historiques, archéologique ou culturels (par exemples sites sacrés, lieux de cérémonie, architecture ancienne) ou nécessiter des excavations ?			
Perte d'actifs et autres			

Questions	Réponses		Observation
Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitat, de cultures, de terres agricoles, de pâturage, d'arbres fruitiers et d'infrastructures domestiques ?			
Est-ce que le projet déclenchera la perte d'infrastructure publique comme les écoles Publique, centre de Santé, Borne Fontaine, ...			
Est-ce que le projet pourrait affecter les activités économiques de la population ?			
Pollution			
Le projet pourrait-il occasionner un accroissement de nuisance sonore ?			
Le projet conduit-il à un accroissement du niveau d'émission atmosphérique (poussière, gaz divers) ?			
Le projet risque –t-il de générer des déchets solides et liquides ?			
Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et leur élimination			
Si « oui » Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?			
Le projet risque pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine ?			
Le projet envisage-t-il le transport et stockage de produits dangereux ?			
Condition de vie de la Population desservie			
Le projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?			
Le projet peut-il entraîner une accentuation des inégalités sociales ?			
Le projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?			
Santé sécurité			
Le projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?			

Questions	Réponses		Observation
Le projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?			
Le projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?			
Revenus locaux			
Le projet permet-il la création d'emploi ?			
Le projet favorise-t-il l'augmentation des productions agricoles et autres ?			
Préoccupations de genre et Groupes vulnérables			
12.1 Le projet favorise-t-il une intégration des femmes et autres couches vulnérables ?			
12.2. Le projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?			
Perturbations sociales			
Existe-t-il de litiges concernant l'occupation ou planification d'utilisation du terrain ?			
Le projet entraîne –t-il une perturbation de propriété foncière, affecte des accès ?			
Le projet est-il susceptible de nécessiter des réinstallations ?			
La relocalisation est-elle prévue ?			
Le projet occasionnera-t-il une interruption de la circulation routière ?			
Nécessitera-t-il la mise en place d'hébergements ou de services importants pour recevoir la main-d'œuvre			
Nécessitera-t-il des niveaux d'encadrement social, résolution de conflits, gestion de l'eau et information (par exemple, comité de gestion de points d'eau, association des utilisateurs, tours d'eau, etc.)?			

Consultation du public

La consultation et la participation du public sont-elles recherchées?

OUI : Non :

Si “Oui”, décrire brièvement les mesures qui seront prises à cet effet (y compris le nombre de participants féminins et masculins).

Partie C : Mesures d'atténuation

Pour toutes les réponses “Oui” dans la partie B, décrire brièvement les mesures prévues y afférentes.

Partie D : Politiques de sauvegarde de la BAD déclenchées par le sous-projet

Selon les enjeux environnementaux et sociaux du sous-projet, sélectionner les politiques de la BAD qui sont déclenchées par le sous-projet

SO 4.01 – Évaluation environnementale	
SO 4.04 – Habitats naturels	
SO 4.11 – Management of Cultural Property in Bank-financed Projects	
SO 4.12 – Réinstallation involontaire de personnes	

Partie E : Catégorisation du sous projet

Catégorie	Type d'étude requis conformément à la réglementation nationale	Eligibilité
A	Etude d'impact environnementale & social complète	
B	Plan de Gestion Environnementale et Sociale	
C	Simple prescriptions environnementales	

	Pas de travail environnemental	
A ou B	Autres études de sauvegarde spécifiques	

Partie E : Documents requis pour le sous-projet

Selon la catégorisation du sous-projet, sélectionner les documents qui devront être élaborés

Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)	
Audit environnemental	
Evaluation des dangers et risques	
Plan d’Action de Réinstallation (PAR)	
Autres études de sauvegardes pertinentes (Plan de gestion des déchets spéciaux, Plan de restauration des moyens d'existence, etc.)	

Date :

Annexe 3 : Listes des personnes rencontrées





GOVERNO DA
GUINÉ-BISSAU

MINISTÉRIO DA AGRICULTURA E DESENVOLVIMENTO RURAL

Gabinete do Ministro

Reunião de avaliação de Projeto PAEF/ BAD com os beneficiários das Regiões de Biombo, Cacheu e Oio.
Sala de Reunião MADR
Bissau, 18 de Setembro de 2020

LISTA DE PRESENÇA

Nº	Nome	Função	Contato Telef./e-mail	Assinatura
1.	Augusto Soares	Presidente HTPAD	966316070 / 955787573	Assado
2.	Isaías Pinto Jr	Director Executivo	966754440 / 966322136	Isaías
3.	André Manuel Fátima	Presidente Conselho Rurais	95-5181124 / 966850146	André
4.	Piliran I-C Tendo	Presidente ACACB	Piliran17@gmail.com / 956311570	Piliran
5.	Malam Dié Sanhi	Secretário de Ações	966523215 / malamedia@gmail.com	Malam
6.	Algerino N. Lopes	Secretaria de Estudos	966689066 / 955757477	Algerino
7.	Collective SA	Secretário Executivo	966581835 / 955881760	Collective
8.	Benedito Choleque	Presidente G1AHHBLENP	953816390 / 96608002	Benedito
9.	Emília Gomes	Directora	955525.844.17 / 966622448	Emília
10.	Isma Nema	Presidente da AFAPE	955808775 / 966402022	Isma

Avenida dos Combatentes da Liberdade da Pátria - Palácio do Governo C.P. nº 71 - Bissau



GOVERNO DA
GUINÉ-BISSAU

MINISTÉRIO DA AGRICULTURA E DESENVOLVIMENTO RURAL
Gabinete do Ministro

11.	Enimilda N. C. Correia	Res. de Graduação (Eng.)	9560418-19	NEPT
12.	Jane Barbosa	96-1	955163823	955163823
13.	K40USSOU DIOMBERA	Coordenadora PSL	955804851/966633162	955804851/966633162
14.				
15.				
16.				
17.				
18.				
19.				
20.				
21.				
22.				
23.				
24.				

Avenida dos Combatentes da Liberdade da Pátria - Palácio do Governo C.P. nº 71 - Bissau

Annexe 4 : Catégorisation préliminaire des sous projets, activités/travaux physiques retenus dans le cadre du P2-P2RS et Travail E&S requis suivant la réglementation nationale – Guinée-Bissau.

Intitulés Infrastructures/travaux et activités envisagées	Quantités (Nbre/superficies)	Localisations géographiques	Communes/Dépar tements/Régions	Nature des travaux/activités (Construction et/ou réhabilitation, etc.)	Catégorie environnementale et sociale de chaque sous projet/travaux et activité envisagé (s)	Travail E&S requis (réalisation EIES détaillée ou NIES, Prescriptions E&S, Audit, PAR, etc.)
Instruments E&S à l' échelle de l' ensemble du projet						
Composante 1: Renforcement de la résilience aux Changements Climatiques des productions agro-sylvo-pastorales						
Sous-Composante 1.1: Appui à la gestion durable d' espaces agro-pastoraux						
Restauration de mangrove	300 ha	Inconnues	<u>NA</u>	Restauration biologique des terres dégradées à travers la plantation de palétuviers par les jeunes garçons et jeunes filles, organisés en GIE ou Associations de villages	B	Réalisation d' EIES-S
Protection des bassins versants	200 ha	Inconnues		Installation de pépinières et plantation d' arbres à travers le concours des associations de jeunes et des ONG avec lesquelles le projet élaborera un Protocole de collaboration		
Réalisation de la cartographie	31 villages	Inconnues		Il s' agit d' améliorer la représentation des données sociales, économiques, topographiques, etc. de façon concise et efficace sur une		

Intitulés Infrastructures/travaux et activités envisagées	Quantités (Nbre/superficies)	Localisations géographiques	Communes/Dépar tements/Régions	Nature des travaux/activités (Construction et/ou réhabilitation, etc.)	Catégorie environnementale et sociale de chaque sous projet/travaux et activité envisagé (s)	Travail E&S requis (réalisation EIES détaillée ou NIES, Prescriptions E&S, Audit, PAR, etc.)
				carte. Le travail sera réalisé avec l'appui de la Direction Générale de la Géographie et Cadastre du Ministère des Travaux Public et du Département du SIG de la Direction Générale des Forêts et Faune (DGFF). A ce titre, un Protocole de collaboration devra être signé		
Sous-Composante 1.2 : Développement d' infrastructures résilientes :						
Aménagement de bas-fonds avec maîtrise partiel d' eau	600 ha	<u>Inconnues</u>	<u>NA</u>	Les travaux de construction des ouvrages de génie civil avec fourniture des vannes, batardeaux et de planage des parcelles seront réalisés par les entreprises privées ou en régie. L' encadrement et la mise en valeur des périmètres aménagés, se fera à travers les ONG qui ont des compétences en la matière et qui signeront un contrat de prestation de service avec le projet. Les 600 ha seront divisés en parcelles de 2500 m2.	B	Réalisation d' EIES-S
Aménagement de de bas-	400 ha	<u>Inconnues</u>	<u>NA</u>	Les travaux de construction des	B	Réalisation d'

Intitulés Infrastructures/travaux et activités envisagées	Quantités (Nbre/superficies)	Localisations géographiques	Communes/Dépar tements/Régions	Nature des travaux/activités (Construction et/ou réhabilitation, etc.)	Catégorie environnementale et sociale de chaque sous projet/travaux et activité envisagé (s)	Travail E&S requis (réalisation EIES détaillée ou NIES, Prescriptions E&S, Audit, PAR, etc.)
fonds avec maitrise total d' eau				ouvrages de génie civil avec fourniture des vannes, batardeaux et de planage des parcelles seront réalisés par les entreprises privées ou en régie. L'encadrement et la mise en valeur des périmètres aménagés, se fera à travers les ONG qui ont des compétences en la matière et qui signeront un contrat de prestation de service avec le projet. Les 400 ha seront divisés en parcelles de 2500 m2.		EIES-S
Aménagement de mangrove	2000 ha			Les travaux de construction de digues et barrages anti-sel avec des ouvrages régulateurs, de digues et diguettes intérieures. La réalisation des digues et diguettes à l'intérieur des parcelles pourront se faire au moyen de travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) où les agriculteurs seront appelés à participer.	B	Réalisation d' EIES-S

Intitulés Infrastructures/travaux et activités envisagées	Quantités (Nbre/superficies)	Localisations géographiques	Communes/Dépar tements/Régions	Nature des travaux/activités (Construction et/ou réhabilitation, etc.)	Catégorie environnementale et sociale de chaque sous projet/travaux et activité envisagé (s)	Travail E&S requis (réalisation EIES détaillée ou NIES, Prescriptions E&S, Audit, PAR, etc.)
				L'encadrement et la mise en valeur des périmètres aménagés, se fera à travers les ONG qui signeront un contrat de prestation de service avec le projet.		
Construction Barrage anti sel	15			Il se réalisera dans le cadre des travaux d'aménagements hydro- agricoles.	B	Réalisation d' EIES-S
Construction de pistes	50 Km			La Construction des pistes se fera par endroit endommagés avec la participation villageoise	B	Réalisation d' EIES-S
Construction de Centres de production de semences	2	Contuboel et Caboxanque		Il s'agit de réhabiliter les champs de production de semences en vue de la production de semences améliorées, certifiées. L'approche HIMO est à prioriser.		
Construction du Centre de production de semences forestière	1	Embunhe		Il s'agit de réhabiliter les champs de production de semences en vue de produire les semences forestières. Les travaux seront réalisés par les		

Intitulés Infrastructures/travaux et activités envisagées	Quantités (Nbre/superficies)	Localisations géographiques	Communes/Dépar tements/Régions	Nature des travaux/activités (Construction et/ou réhabilitation, etc.)	Catégorie environnementale et sociale de chaque sous projet/travaux et activité envisagé (s)	Travail E&S requis (réalisation EIES détaillée ou NIES, Prescriptions E&S, Audit, PAR, etc.)
				fonctionnaires du centre eux-mêmes.		
Construction de marchés à bétails	1	Farim		Les travaux se feront à l'entreprise privée par appel d'offre nationale		
Construction de maison d' abattage	4			Les travaux se feront à l'entreprise privée par appel d'offre nationale		
Construction de maison d' abattage pour les porcins	1	Bissau (Bolola)		Les travaux se feront à l'entreprise privée par appel d'offre nationale		
Construction d'unités de démonstrations de production des animaux à cycle court	124			Les travaux se feront à l'entreprise privée par appel d'offre nationale		
Construction de points d' eau pastoraux	10			Les travaux se feront à l'entreprise privée par appel d'offre nationale		
Construction de magasins	4			Les travaux se feront à l'entreprise privée par appel d'offre nationale		
Sous - Composante 1.3 : Appui à une production agro-sylvo-pastorale et halieutique climato-intelligente (incluant accès à l' énergie solaire) :						
Construction d' étangs piscicole	12			Consultation Locale (Gré à gré)		

Intitulés Infrastructures/travaux et activités envisagées	Quantités (Nbre/superficies)	Localisations géographiques	Communes/Dépar tements/Régions	Nature des travaux/activités (Construction et/ou réhabilitation, etc.)	Catégorie environnementale et sociale de chaque sous projet/travaux et activité envisagé (s)	Travail E&S requis (réalisation EIES détaillée ou NIES, Prescriptions E&S, Audit, PAR, etc.)
Construction d' unités de production d' aliments pour les poissons	4			Consultation Locale (Gré à gré)		
Aménagement de périmètres maraichers	20 ha			Les travaux se feront à l' entreprise privée par appel d' offre nationale. Le système d' irrigation à adopter est solaire.	B	Réalisation d' EIES-S
Restauration du pâturage	500 ha			Restauration et mise en valeur des terres de pâturage dégradé avec la participation des villages	B	Réalisation d' EIES-S
Aménagement du pare-feu et couloirs de passage	200 Km			Ouverture des bandes pare-feu sur 200 Km de la zone de pâturage restauré avec la participation des villages		
Appui à la production de racines et tubercules	40 ha			L' approche consiste à fournir les boutures de manioc et taro et des petits outils de travail aux paysans des villages bénéficiaires du projet.		
Construction de distributeur des médicaments	1			Les travaux se feront à l' entreprise		

Intitulés Infrastructures/travaux et activités envisagées	Quantités (Nbre/superficies)	Localisations géographiques	Communes/Dépar tements/Régions	Nature des travaux/activités (Construction et/ou réhabilitation, etc.)	Catégorie environnementale et sociale de chaque sous projet/travaux et activité envisagé (s)	Travail E&S requis (réalisation EIES détaillée ou NIES, Prescriptions E&S, Audit, PAR, etc.)
vétérinaires				privée par appel d' offre nationale.		
Composante 2. Développement des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales						
Sous - Composante 2.1 :						
Construction de Centres intégrés	4			Consultation Locale (Gré à gré)		
Sous - Composante 2.2 :						
Construction d' aviaire pour les jeunes organise en PME	4			Consultation Locale (Gré à gré)		
Construction d' unité de production d' aliment pour les volailles destinées aux jeunes organisé en PME	1			Consultation Locale (Gré à gré)		
Construction de Petits Unités de fumage de poisson pour les jeunes filles	3			Consultation Locale (Gré à gré)		
Construction d' unités de transformation de riz pour les jeunes et les filles	10			Consultation Locale (Gré à gré)		

Intitulés Infrastructures/travaux et activités envisagées	Quantités (Nbre/superficies)	Localisations géographiques	Communes/Dépar tements/Régions	Nature des travaux/activités (Construction et/ou réhabilitation, etc.)	Catégorie environnementale et sociale de chaque sous projet/travaux et activité envisagé (s)	Travail E&S requis (réalisation EIES détaillée ou NIES, Prescriptions E&S, Audit, PAR, etc.)
Construction et équipement d'unité de conservation de produits maraichère pour les femmes	1			Les travaux se feront à l'entreprise privée par appel d'offre nationale.		
Construction de centre de reproduction animale	1			Les travaux se feront à l'entreprise privée par appel d'offre nationale.		
Construction de 2 unités de transformation et commercialisation de produits laitier pour les femmes et jeunes filles	2			Les travaux se feront à l'entreprise privée par appel d'offre nationale.		
Sous - Composante 2.3 : Promotion de bio- digesteurs						
Construction de bio- digesteurs	50			Les travaux se feront à travers l' association des jeunes garçons et femmes organisés en associations		
Instruments E&S spécifiques						

Nota Bene : Conformément à la réglementation nationale, l'Autorité Compétente Environnementale, a indiqué que le projet P2-P2RS est classé dans la catégorie B et les Etudes d'Impacts Environnementales et Sociales à conduire seront des Etudes d'Impacts Environnementales et Sociales Stratégiques (EIES-S).

L'Autorité compétente pour l'évaluation environnementale (Autoridade de Avaliação Ambiental Competente - AAAC) a indiqué que le projet est de catégorie B, équivalente à la catégorie 2 des sauvegardes environnementales de la BAD, conformément à la Loi N°10/2010 du 24 Septembre 2010, portant sur l'évaluation environnementale.

Les infrastructures du P2-P2RS n'induiront pas d'impacts environnementaux et sociaux significatifs. Toutefois, quelques impacts négatifs, lors de la phase d'aménagement des bas-fonds et de la construction des infrastructures, seront enregistrés. Les infrastructures n'entraîneront aucun déplacement de populations ni la restriction de leur accès à des biens ou des moyens de vie.

Annexe 5 : Procès-verbaux ou comptes rendus des consultations publiques menées.

Procès-Verbal de Consultation Publique

Procès-Verbal de Consultation Publique des institutionnels et services techniques

Les consultations publiques déroulées pour le second Projet du Programme Régional de Renforcement de la Résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel (P2-P2RS) ont consisté à faire des rencontres de proximité avec les potentiels partenaires institutionnels et bénéficiaires locaux du projet, pour marquer leur participation à la planification des actions du projet et, favoriser la prise en compte de leurs avis et préoccupations dans le processus.

Les consultations du public se sont déroulées en deux phases et les échanges, axés sur le projet et ces activités, ont été très fructueux dans chacune des régions visitées et avec chacun des acteurs locaux rencontrés.

Consultation des Institutions et Directions régionaux des Ministères concernés par le projet.

Sous convocation du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, deux réunions se sont tenues avec les services des Ministères concernés par le projet les 06 et 13 Août 2021 pour présenter et diffuser à l'ensemble des participants (Directeurs régionaux de l'Agriculture, techniciens et cadres des ministères de la pêche, des forêts, des finances, de l'Environnement et de la Biodiversité, l'institut national de météorologie, etc.) le contenu du rapport d'étude de faisabilité du P2-P2RS en Guinée-Bissau et de leur permettre d'y émettre leurs commentaires et suggestions et d'orienter l'équipe de consultants dans le choix des sites prioritaires d'intervention du futur projet et des types d'interventions à développer au niveau de ces zones pour répondre au mieux aux besoins des populations.

Au total, 14 cadres des institutions précitées ont répondu présent, au premier tout comme à la seconde réunion, à l'invitation du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural.

Au cours de ces réunions, les actions du projet ont été présentées au public et plusieurs points clés du rapport d'étude de faisabilité du P2-P2RS ont été discutés et, tous les participants ont donné directement leurs avis sur le document présenté et avaient la possibilité de transmettre leurs commentaires et contributions par courriers électroniques.

Consultation auprès des communautés autochtones et bénéficiaires du projet

Pour informer la population de la tenue de la consultation publique, l'équipe de consultants a contacté les Directeurs régionaux de l'Agriculture situés dans les zones d'intervention du projet, afin de prévenir la population et d'assurer le bon déroulement des réunions. Au total, quatre (4) assemblées publiques ont eu lieu les 02, 03 et 04 Octobre 2021 dans quatre des régions d'intervention du projet.

Les consultations du public organisées dans les régions de Biombo, Oio, Cacheu et le secteur autonome de Bissau ont permis de présenter le projet, de communiquer les attentes et les objets de la consultation et de recueillir les informations et avis des populations sur le projet avant son exécution. Les citoyens des régions visitées se sont ainsi regroupés pour transmettre leurs avis et



se prononcer sur la qualité des interventions prévues dans le projet et leurs impacts probables sur les conditions d'existence des populations ainsi que sur le milieu naturel.

Au total, 4 séances ont été tenues et près de 150 personnes ont participé aux réunions. Au cours ces rencontres, une explication préalable du projet sous une formulation assimilable par la population a été faite par l'équipe de consultants puis, plusieurs questions ont été ensuite posées aux participants qui ont tous fait des commentaires, émis des recommandations et montré leur position quant à la mise en œuvre du P2-P2RS. Les listes de présences de ces réunions de consultations des bénéficiaires sont présentées en annexe.

- Ancrage institutionnel
- Comité de pilotage interministériel
- UGP
- Comité de suivi
- Gestion des fonds de financement
- Etude sur les SFDs
- Gestion des unités de production
- Formation professionnelle des 300 jeunes (revisite des curricula)
- Alphabétisation fonctionnelle
- Animation des espaces enfants
- Contrepartie gouvernementale
- Suivi du PGES (Plan de gestion environnemental et social)
- Appui stratégique pour les études spécifiques complémentaires (mobile money, gestion des magasins de stockage, environnement des affaires pour les femmes etc.) ;
- Contribution des ministères et agences spécialisées : formalisation des coopératives, plaidoyer contre les discriminations et inégalités basées sur le genre, lutte contre le Covid, parrainage foires nationales sur les produits locaux, (voir composantes) ;

1. Participants

Voir la liste de présence en annexe.

2. Déroulement

La réunion s'est tenue en 2 étapes : 1) de 11h et 12h avec le DG du plan et le conseiller du ministre des finances ; 2) de 13h à 16h30 avec les représentants des 5 ministères clefs en charge de l'Economie, des Finances, de l'Agriculture, de la Femme et de l'Education. Des discussions ouvertes avec des périodes de concertation à huis clos entre les représentants des ministères clefs ont permis de stabiliser les débats et d'arriver aux points d'achoppements suivants :

3. Points de discussion et d'échanges

a. Ancrage institutionnel

L'ancrage institutionnel du projet sera le ministère de l'agriculture. Cependant, vu la nature multisectorielle du projet, un comité de pilotage interministériel sera mis en place

b. La contrepartie gouvernementale



Les représentants du gouvernement ont confirmé la disponibilité de la contrepartie gouvernementale qui sera en nature (mise à disposition de sites, locaux) et son engagement à respecter les dispositions relatives à l'exonération fiscale.

c. La mise à disposition des sites pour les unités de production

Après concertation, les représentants du gouvernement ont décidé de retenir les sites et infrastructures dans les quatre régions de Oio, Bafata, Cacheu. Dans ces régions, le gouvernement a des partenaires actifs et très expérimentés dans le domaine agricole et la transformation des produits agricoles, etc.... Il s'agit des ONGs ADPP, COAJQ et KAFO, SORMONE, BINHOMI, COAJQ - Lendem.

Sur ces sites et infrastructures, il n'y aura donc ni déplacement physique ni économique ni impact sur les populations ou leurs activités. Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural confirmera cela à travers une lettre à adresser à la BAD éventuellement.

d. L'UGP

Une UGP devra être recrutée et sera composée du coordonnateur, du responsable administratif et financier, d'un expert en passation de marché, d'un expert en sauvegardes environnementales, sociales et genre. Il faut également prendre en charge la qualité des produits transformés en s'approchant de la direction générale de l'industrie, etc....

e. Le genre

Le projet étant classé en catégorie 2, le Ministère en charge du genre devra participer activement à la mise en œuvre du projet à travers la signature d'une convention de partenariat y compris pour la microfinance.

f. Le fonds de financement

Le Ministère de la femme sera impliqué dans les aspects liés à la microfinance et l'équipe de la mission d'évaluation de la BAD pourra les rencontrer les prochains jours.

4 - Les constats mis en évidence lors des discussions sont les suivants :

La pertinence du projet. Les parties prenantes consultées ont reconnu sans exception la pertinence du projet, vu le rôle primordial joué par les femmes dans l'autosuffisance alimentaire et les filières de l'agrobusiness particulièrement le cajou, la tomate, les tubercules, les fruits et légumes, et cela malgré la surcharge que leurs imposent les 3 rôles qui leurs sont dévolus sur le marché du travail, à domicile et en matière génésique. Il existe en effet un consensus de plus en plus fort qui stipule que la suppression des obstacles à l'autonomisation économique et l'inclusion financière des femmes est indispensable à une croissance économique soutenue, inclusive et durable, à la réduction de la pauvreté et des inégalités sexospécifiques.

Ce projet offre à la Guinée Bissau, l'opportunité de se conformer à ses engagements en matière d'égalité de genre tout en renforçant son autosuffisance alimentaire et en engrangeant de

substantielles recettes de la chaîne de valeur cajou et de la pratique de l'horticulture. A cet effet, le gouvernement a souligné l'importance du démarrage de ce projet au courant de cette année pour permettre de développer les capacités des femmes et des jeunes

L'importance de la relance de l'économie rurale qui passera par la promotion de la transformation des produits agricoles, l'appui aux associations et coopératives agricoles des jeunes et des femmes et la promotion des petites et moyennes entreprises en facilitant leur accès aux équipements et en renforçant leurs compétences

La pénibilité du travail des femmes. Les tâches pénibles et peu rémunératrices de la chaîne de valeur cajou (récolte, décorticage, tri, valorisation de la pomme, etc.) sont de facto, affectées aux femmes. Dans la filière horticulture également, elles travaillent plusieurs heures par jour avec des outils rudimentaires et cumulent ces charges qui les éloignent généralement de leurs foyers, avec leurs obligations domestiques pour des revenus très faibles qu'elles réinvestissent en totalité dans le bien-être de la famille et l'éducation des enfants. Malgré la bravoure et la motivation qui les caractérisent, l'analphabétisme, rend ces femmes moins accessibles aux approches classiques de promotion de l'entrepreneuriat et de développement du leadership, deux leviers réputés puissants en matière d'autonomisation et d'inclusion financière des femmes.

L'employabilité des jeunes. À peine 5,4 % de la population active possède une formation professionnelle, de niveau moyen ou universitaire. Le chômage constitue une préoccupation particulièrement dans la frange jeune de la population avec un taux de chômage des jeunes évalué à 30 %. Le faible niveau de l'offre de formation professionnelle et d'accès des jeunes filles aux filières existantes constituent des facteurs de nature à renforcer et perpétuer la vulnérabilité de la femme.

La décadence des SFDs en Guinée-Bissau. Le système de microfinance est particulièrement faible en Guinée Bissau et le nombre de structure de financement décentralisé (SFD) est passé de 18 à 4 dont 1 seule à peine fonctionnelle à l'heure actuelle. Les couches vulnérables de la population (femmes et jeunes) n'ont pas de facilités pour sécuriser leur épargne ni d'accès au micro-crédit pour développer des activités génératrices de revenus. En conséquence, les PME actives l'agrobusiness en particulier des tubercules, du cajou et de la tomate fonctionnent en discontinu, faute de capitaux suffisants pour s'approvisionner au moment des récoltes afin de fonctionner toute l'année.

Les potentialités offertes par le cajou, la tomate et les tubercules en matière d'autonomisation des femmes et des jeunes. Les rendements des plantations d'anacarde (#300kgs/ha) et des cultures maraichères sont faibles du fait du non-respect des normes en matière d'itinéraire cultural (sélection des graines, pépinière, espacement, entretien, renouvellement des plantations, protection contre les parasites et ravageurs, techniques de récolte, conservation, stockage etc.). D'autre part, le maillon « transformation » pour toutes ces spéculations souffre d'un niveau d'infrastructures et d'équipements très faible avec des machines peu performantes, peu productives voire artisanales. Cette situation peut compromettre l'accès aux marchés d'exportation à haute valeur ajoutée de l'Union Européenne, qui requièrent souvent des normes de certification. Il faut enfin noter que les coûts des investissements des PME sont énormes du fait de l'absence de réseaux fiables d'eau et d'électricité. Il faut enfin noter qu'à l'inverse du cajou qui est une activité certes rentable mais plutôt saisonnière, les



tubercules et les cultures maraichères constituent une importante source de revenus pour les femmes pendant une plus grande partie de l'année. Elles sont également un substitut intéressant aux tendances à la monoculture du cajou.

5 - Principaux points retenus

A la lumière des échanges que la mission a eus avec les principaux acteurs et compte tenu des potentialités en matière de création d'emplois, d'inclusion et de renforcement de l'autonomie économique des femmes, de croissance des revenus tirés de l'agrobusiness dans le cajou, et l'horticulture, la mission estime que les principes suivants devraient orienter le futur projet :

- Promouvoir un partenariat public-privé fort et dynamique pour l'émergence et la gestion d'une SFD en vue de faciliter aux jeunes et aux femmes l'accès à l'épargne et au crédit pour l'approvisionnement et l'investissement ;
- Promouvoir le développement du leadership et des capacités de gestion et de négociation des jeunes et des femmes et de leurs organisations associatives ;
- Renforcer l'employabilité des jeunes en facilitant l'accès aux filières de formation professionnelle ;
- Renforcer la disponibilité en matériel et ressources humaines pour améliorer les rendements des producteurs de cajou, tomates et tubercules ;
- Approfondir la réflexion dans le but de trouver des mécanismes de renforcement des capacités des femmes et des jeunes dans le domaine des techniques modernes de transformation, conservation et commercialisation des produits et sous-produits de la filière cajou, de la tomate et tubercules en Guinée Bissau ;
- Renforcer les capacités nationales de production des unités de transformation modernes certifiées des produits et sous-produits du cajou au profit des femmes et des jeunes ;
- Soutenir la mise en place de méthodologies et d'équipements simples adaptés et fiables pour la transformation, l'emballage et la conservation de la tomate et des tubercules ;
- Promouvoir, avec l'appui de l'INITA en sa qualité de centre de ressources et d'appui technologique, la valorisation, la conservation et l'autoconsommation locale de ces produits en lieu et place des substituts d'importation souvent de moindre qualité ;
- Contribuer à la promotion de l'alphabétisation, l'épargne, l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, l'accroissement des revenus et l'émergence de start-up ;
- Promouvoir le développement du leadership et des capacités de gestion et de négociation des jeunes et des femmes et de leurs organisations associatives ;
- Favoriser avec les TICs, l'accès aux marchés pour les jeunes, les femmes et leurs coopératives et PME.

De manière spécifique, le projet devra permettre de :

- **Renforcer les capacités techniques et managériales des femmes, des jeunes et des partenaires institutionnels pour conduire des processus normés de production et de transformations du cajou, de la tomate et des tubercules ;**
- **Faciliter l'émergence de coopératives et de PME de jeunes et de femmes aux marchés à haute valeur ajoutée pour la commercialisation de leurs produits**

- Assurer un financement approprié et un appui/accompagnement technique de qualité aux femmes et aux jeunes porteurs de projets dans les chaînes de valeur de l'agrobusiness ;
- Favoriser l'accès des femmes et des jeunes aux opportunités d'emplois et de revenus ;

Les cibles potentielles du projet sont :

- **Cibles directes :**
 - Les femmes, les coopératives et PME de femmes en particulier du milieu rural et périurbain actives dans la filière cajou, de la tomate et des tubercules d'autres activités génératrices de revenus ;
 - Les jeunes filles et garçons sans emploi et porteurs de projets ;
- **Cibles indirectes**
 - Structures d'encadrement publiques (ANCA, ANEJ, CCIAS, ENA, CINFA, INAFOR, Direction de la microfinance, FAS etc.)
 - Structures d'encadrement privées, parapubliques et société civile (INITA, ANAG, AMAE, PLP, QNCOCPA, CCP, ADPP, ARREY etc.)
 -

Les stratégies d'intervention envisagées dans le cadre de ce projet sont les suivantes :

- ✓ Le faire-faire à travers des accords avec des agences gouvernementales spécialisées, des institutions de la société civile et d'autres structures parapubliques ou privées (INITA, ANCA, ANEJ, ANAG, AMAE, CPC de FUNDEI, ADPP, PLP, ARREY AFRICA etc.) qui vont encadrer les jeunes, les femmes et les coopératives.
- ✓ Le renforcement des dispositifs existants et fonctionnels ayant montré leur efficacité ;
- ✓ Le ciblage de jeunes, de femmes et de coopératives de femmes motivées, porteurs de projets (Business plan) ou déjà engagées dans l'agrobusiness (filière cajou, tomate, tubercule et autres produits ;
- ✓ Un partenariat public-privé fort et innovant comprenant la modernisation et l'accroissement des capacités productives des unités de transformation des produits locaux, avec pour objectif de permettre aux cibles d'avoir accès à des équipements modernes homologués pour valoriser leurs productions et bénéficier d'une certification donnant accès aux marchés à haute valeur ajoutée des pays du Nord.
- ✓ La communication, les échanges d'expériences, les foires et le renforcement de l'accès aux marchés locaux avec l'usage des TICs dans une plateforme d'échanges

Au regard des orientations stratégiques des autorités et des discussions avec les différents acteurs concernés, les zones d'intervention de Bafata, Bissau, Cacheu, Oio, Biombo. Une cartographie précise des sites et des activités sera établie. L'étendue des zones à investir sera définie en fonction des ressources disponibles afin de maintenir une intensité suffisante des activités pour produire à terme les effets escomptés

Conclusion

La consultation a permis de noter qu'à tous les niveaux, les autorités accordent un intérêt particulier à ce projet qui viendra soutenir les efforts en cours et donnera plus d'opportunités de création d'emploi et de richesse pour les jeunes et les femmes tout en renforçant la cohésion sociale.